



Bulletin Officiel

N°7619 Mardi 26 mai 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

<u>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u>	
COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE	19
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</u>	
COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE	20
<u>ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE</u>	
SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF »	23
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
ENNAKL AUTOMOBILES	24
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	25

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- TUNISIE LEASING ET FACTORING
- ARAB TUNISIAN BANK –ATB
- BH BANK

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- SOCIETE TUNISIENNE DE L’AIR - TUNISAIR

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- SOCIETE TUNISIENNE DE L’AIR - TUNISAIR

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
- FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
- FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
- FCP ILBOURSA CEA
- FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدئي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم. وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
 - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
 - ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mardi 09 juin 2026 à 10 heures, au siège social sis au 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2025
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2025 ;
- 3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales ;
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- 7) Réaffectation des réserves à régime spécial ;
- 8) Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 9) Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Comités règlementaires.
- 10) Ratification de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Astree publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 09 Juin 2026.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2025, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à.....

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à.....

Troisième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2025 de 34.769.144,032 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶	Bénéfice de l'exercice	:	34.769.144,032 D.
▶	Report antérieur	:	1.089.352,663 D.
	Total	:	35.858.496,695 D.

Répartition :

▶	Réserves pour réinvestissements exonérés	:	10.000.000,000D.
▶	Réserves facultatives	:	6.000.000,000D.
▶	Dividendes	:	18.000.000,000D.
▶	Report à nouveau	:	1.858.496,695D.
	Total	:	35.858.496,695 D.

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires est fixé à 3 Dinars par action et sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2026.

Cette résolution est adoptée à.....

Quatrième résolution :

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs (2015, 2016 et 2018), sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 12.200.000,000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves facultatives.

Cette résolution est adoptée à.....

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats des administrateurs suivants et décide de renouveler leurs mandats pour une durée de 3 ans, et ce, sous réserve de l'accord du Comité Général des Assurances :

- M. Hichem REBAI
- M.Zouheir HASSEN
- La Banque de Tunisie représentée par Mme Maha ZOUAOUI
- La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) représentée par M.Eric CHARPENTIER
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) représenté par M.Loïc GUYOT

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à.....

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2026, à cent cinquante-mille dinars (150.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de trente mille dinars (30.000 D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de vingt mille dinars (20.000 D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Cette résolution est adoptée à.....

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M.Hafedh KHLIFI par l'Assemblée Générale électorale du 04 juillet 2025, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à.....

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique a l'honneur de convoquer les actionnaires minoritaires de la Société à assister à la réunion de l'assemblée générale élective qui se tiendra le jeudi 18 Juin 2026 à 10 heures au siège social sis au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS et ce, à l'effet de délibérer sur le point unique suivant à l'ordre du jour :

- Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'Administrateur au Conseil d'Administration pour les exercices 2026-2027 et 2028 et qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur l'exercice 2028.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : ZONE Industrielle La Charguia II BP 129 1080 Tunis

La société Ennakl Automobiles informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'administration s'est réuni le 25 mai 2026, à l'effet d'examiner et valider :

- 1- Une Convention d'Avance en Compte Courant d'Associé pour un montant de Cinquante (50) millions de dinars
- 2- L'émission d'emprunts obligataires ordinaires sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant ne dépassant pas Cent (100) Millions de dinars

Les deux instruments ainsi mentionnés vont servir en prévision de la constitution de fonds en numéraire par la société pour le renouvellement de ses SBLCs (Standby Letters of Credit) déjà mise en place auprès de ses intermédiaires agréés en application de la Circulaire n°2026-04 de la Banque Centrale de Tunisie

Le conseil a décidé ainsi de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 24 juin 2026 à l'effet d'autoriser l'émission d'Emprunts Obligataires Ordinaires.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,705	134,723
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,375	189,402
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,198	155,221
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,205	170,231
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,674	159,696
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,487	167,517
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,718	151,739
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,799	62,809
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,216	46,224
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,233	157,264
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,401	137,425
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,590	137,613
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	119,003	119,018
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,930	109,948
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,001	111,020
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,992	104,006
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,998	24,003
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,254	167,274
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,359	158,369
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,155	15,157
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	232,692	232,730
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,918	129,938
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,189	136,212
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,055	19,059
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,371	117,386
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,601	2,604
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	88,964	89,203
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	188,329	189,349
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	151,142	152,429
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,937	142,969
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	239,814	242,343
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	823,683	829,732
33	FCP KOUNOULZ	TSI	28/07/08	227,064	269,230	269,505
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	147,750	149,555
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	207,109	208,221
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	249,472	251,221
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	229,445	231,440
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	43,322	43,917
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	124,648	124,937
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,563	1,577
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,827	1,852
42	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	130,239	131,976
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
43	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 406,851	3 398,681
44	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	453,638	446,382
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,140	5,208
46	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,308	4,342
47	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	59,720	62,091
48	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,613	1,616
49	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,817	1,873
50	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,008	2,088
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	25,521	25,238
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	21,292	20,917
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	26,625	26,253
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 366,894	7 362,056
55	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	158,282	165,290
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE						
56	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,476	100,490
SICAV ACTIONS						
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	153,703	154,898
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,374	2,481

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,232	112,249
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,221	99,237
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	105,831	105,844
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	103,751	103,768
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,072	110,088
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,506	104,524
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	101,795	101,811
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	113,096	106,566
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	105,596	105,615
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	6,210	107,493	109,688	109,703
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,360	104,376
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	102,554	102,573
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,307	110,948	113,493	113,509
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,612	102,630
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,998	109,002
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,078	107,095
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	101,762	101,778
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,069	113,085
77 FCP HELION MONBO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	106,619	106,637
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/26	5,640	113,276	115,962	115,984
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,489	105,506
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 035,629	1 035,789
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 537,621	10 539,234
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,241	105,258
83 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	114,726	114,748
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	114,103	106,737
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	107,844	104,267
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	94,636	95,657
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	181,238	183,277
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,770	19,174
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	442,582	445,219
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/26	51,781	2 891,070	3 512,173	3 535,096
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	75,187	75,061
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	56,682	56,594
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	114,915	115,054
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	27,714	28,088
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	27,844	28,296
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	22,439	22,675
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/26	3,545	110,938	125,641	126,045
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	124,016	124,427
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	125,153	125,541
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	116,179	116,508
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	142,427	143,771
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,017	18,252
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	146,426	147,556
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/26	1,500	102,736	122,849	124,560
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	157,357	155,774
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/26	0,963	193,080	232,539	230,481
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	240,755	228,427
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	277,468	268,593
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	242,531	234,296
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	236,232	228,879
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	45,421	44,682
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14 753,795	14 588,546
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	159,645	160,885
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/26	77,514	6 892,825	7 676,864	7 687,548
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	15,952	15,885
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	236,013	220,929
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/26	371,673	14 784,400	17 721,846	17 536,150
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	15 684,751	15 716,612
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13 131,650	12 954,896
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14 687,041	14 520,898
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 369,657	13 181,160
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,478	13,205	19,071	18,914
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	151,997	149,886
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	187,047	184,459
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	149,732	148,245
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/26	6,064	138,852	161,833	162,584
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 603,541	1 596,586

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

Tunisie Leasing et Factoring
Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2026, la société Tunisie Leasing publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2025 comme suit :

(+) Bénéfice de l'exercice 2025	34 214 974
(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	102 170 013
Total	136 384 987
(-) Réserves spéciales de réinvestissement	6 000 000
Bénéfice distribuable	130 384 987
(-) Dividendes provenant des résultats reportés	17 280 000
Solde du report à nouveau	113 104 987

Le dividende est fixé à 1,600 Dinars par action, soit 32% du nominal. La date de détachement des dividendes relatifs à l'exercice 2025 sera le mercredi 20 mai 2026 et celle de la mise en paiement est fixée pour le vendredi 22 mai 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2025 un montant brut de 120 00 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2025 pour un montant brut global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2025 pour un montant brut global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent vingt (120) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

BILAN APRES AFFECTATION

Arrêté au 31 décembre 2025

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc.	31-déc.
ACTIFS	2025	2024
Caisse et avoirs auprès des banques	5 140 704	15 739 046
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	853 884 838	800 246 345
Acheteurs factorés	150 822 771	119 636 066
Portefeuille titre commercial	169 289	49 668 003
Portefeuille d'investissements	93 343 216	96 239 474
Valeurs Immobilisés	8 983 217	9 469 223
Autres actifs	7 618 709	7 857 821
TOTAL DES ACTIFS	1 119 962 744	1 098 855 978
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Concours bancaires	337 905	10 799
Emprunts et dettes rattachées	659 154 291	666 905 613
Dettes envers la clientèle	22 056 165	22 545 111
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	36 676 078	34 027 555
Fournisseurs et comptes rattachés	115 063 773	119 313 586
Autres passifs	65 488 099	51 780 000
TOTAL DES PASSIFS	898 776 311	894 582 664
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	54 000 000	54 000 000
Réserves	54 081 446	48 103 301
Résultats reportés	113 104 987	102 170 013
Total des capitaux propres	221 186 433	204 273 314
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 119 962 744	1 098 855 978

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

	<i>Capital Social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Boni de fusion</i>	<i>Réserve Légale</i>	<i>Autres Réserves</i>	<i>Subvention d'investissement</i>	<i>Réserves spéciales de réinvestissement</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Modification comptable</i>	<i>résultat de la période</i>	<i>total des capitaux propres</i>
Solde au 31 Décembre 2025 avant Affectation	54 000 000	11 296 875	9 880 795	5 400 000	-	21 592	21 482 184	102 170 013	-	34 214 974	238 466 433
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 28/04/2026											
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 28/04/2026							6 000 000	(6 000 000)			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2025								(17 280 000)			(17 280 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2026								34 214 974		(34 214 974)	-
Solde au 31 Décembre 2025 après Affectation	54 000 000	11 296 875	9 880 795	5 400 000	-	21 592	27 482 184	113 104 987	-	-	221 186 433

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activités exercées en dehors de la société	Mandat d'administration dans d'autres sociétés
Ahmed El KARM	Lui-même	Président	2024-2026	Président du Conseil de Surveillance MAGHREB LEASING ALGERIE	AMEN BANK, ALIOS FINANCE , SICAR AMEN, AMEN PROJECT, TLG FINANCE, AMEN CAPITAL, LE RECOUVREMENT
Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-président	2024-2026	Directeur Général PGI HOLDING, Amen Bank et SICOF	Amen Bank, PGI Holding, SICOF, COMAR, PARENIN, CAFE BONDIN, CAFE BEN YEDDER, AFC, SICAR AMEN ,MEDI'TRAC INTERNATIONAL, HEAVY , STLV
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026	Néant	PGI HOLDING, SICOF, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, GFCO, AMEN INVEST ,SINEW, PARETEC, PARENIN, ALIOS FINANCE, TLG FINANCE, GENERAL FOOD & BEVERAGE, AMEN CAPITAL
COMAR Assurances	M. Lotfi HAJ KACEM	Administrateur	2024-2026	Directeur Général HAYETT Assurances , Président directeur Général COMAR Investissement et Gérant SIFA SARL	COMAR COTE D'IVOIRE, COMAR INVESTISSEMENT, AMEN SANTE, HAYETT ASSURANCES et SNB
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026	Directeur Général Société Parenin , Président directeur général Société MEDITRAC International, Gérant Société Le Verger Phénicien	PARENIN, PGI HOLDING, SICOF, SINEW, PARETEC, CAFE BEN YEDDER ,CAFE BONDIN, ENNAKL AUTOMOBILES, COMAR, HEAVY, STLV HERTZ
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2024-2026	Directeur Général MED FACTOR	SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO SAOUDIENNE SITS, STE INTERNATIONAL CITY CENTER, SICAR AMEN, BH ASSURANCES
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLA	Administrateur	2024-2026	Président de conseil AGROMED, Directeur d'exploitation MEDFACTOR, DGA AGRO BUSINESS , GERANT ELIOS, COGERANT ORCADE NEGOCE ET STE D'INVEST&DE DEVL P « SID ».	CHIFCO,PAYVAGO,BH Assurance
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Administrateur	2024-2026	Gérante de KLL Advisory	Néant
Amel BEN RAHAL	Elle-même	Administrateur indépendant	2024-2026	Néant	Clinique les Jasmins, Tunisian International Bank TIB
Molka SLIMANE	Elle-même	Administrateur indépendant	2024-2026	Néant	Néant
Ahmed HENTATI	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2026	Président Directeur Général de la société Industrielle d'amortisseurs et Gérant de la société Bluemed Investments	Société Industrielle d'Amortisseurs, Société Tunisienne des Filtrés "MISFAT"
AMEN BANK	M.AtefKHMIRI	Administrateur	2024-2026	Néant	KAWARIS, Fonds de retournement FCPR INKADH, SUNAGRI, SMART RECOVERY, FIDELITY SICAV PLUS,FIDELITY OBLIGATIONS SICAV, CLSB, SBC,DELICE DES EAUX

Informations Post AGO

ARAB TUNISIAN BANK –ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2025, l'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-Résolutions adoptées :

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2025 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de **-30 918 005** Dinars Tunisien.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 ,205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat réalisé au titre de l'exercice 2025 comme suit :

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025		
* BENEFICE DE L'EXERCICE	-30 918 005	نتيجة السنة
Réinvestissement exonéré		احتياطات لإعادة الاستثمار
TOTAL	-30 918 005	المجموع
* REPORT A NOUVEAU	-65 426 765	نتائج مؤجلة
* SOMMES A AFFECTER	-96 344 770	نتيجة للتخصيص

*RESERVE LEGALE (*5%)	0.000	احتياطات قانونية
*RESERVE A REGIME SPECIAL	0.000	احتياطات ذات نظام خاص
*DIVIDENDE A DISTRIBUER**	0.000	حصص أرباح
*REPORT A NOUVEAU	-96 344 770	نتائج مؤجلة

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2025 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de -24 434 758 dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée générale ordinaire, statuant conformément à l'article 291, alinéa 1er, du Code des sociétés commerciales, approuve les statuts mis à jour et harmonisés avec la législation en vigueur régissant les sociétés commerciales, tels qu'établis par acte sous seing privé signé par le Directeur général, Monsieur Riadh Hajjej, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 28 novembre 2025, sous la quittance n° 083863 et l'enregistrement n° 25805674.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2025	31.12.2024
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	108 397	91 161
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	1 024 079	1 453 133
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 271 842	5 405 362
AC5 Portefeuille d'investissement	4	1 313 929	1 064 643
AC6 Valeurs immobilisées	5	254 981	219 791
AC7 Autres actifs	6	116 172	147 818
TOTAL ACTIF		8 089 400	8 381 908
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	7	-	69 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	82 354	57 543
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	9	6 778 696	7 071 681
PA4 Emprunts et ressources spéciales	10	340 622	309 385
PA5 Autres passifs	11	273 986	306 639
TOTAL PASSIF		7 475 658	7 814 248
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		150 000	128 000
CP2 Réserves		560 087	505 087
CP5 Résultats reportés		(96 345)	(65 427)
CP6 Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	613 742	567 660
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 089 400	8 381 908

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible (*)	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2025 avant affectation	150 000	225 904	10 000	4 219	120 817	195 172	2 790	1 185	(65 427)	(30 918)	613 742
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non répartis au 31.12.2025											
Réserve pour réinvestissement											-
Dividendes											-
Résultats reportés									(30 918)	30 918	-
Solde au 31.12.2025 après affectation	150 000	225 904	10 000	4 219	120 817	195 172	2 790	1 185	(96 345)	-	613 742

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

عضو مجلس الإدارة وجنسيته	نهاية فترة النيابة	منصبه في مجلس الإدارة	عضويته في مجالس إدارات شركات أخرى	الوظائف التي يشغلها حالياً خارج الشركة التابعة
السيد نعيم راسم كامل الحسيني / السعودية	2026	عضو	-البنك العربي الإسلامي الدولي	السيد نعيم راسم كامل الحسيني / السعودية
السيد فريد عباس / تونسية	2026	نائب رئيس مجلس الإدارة	- رئيس مجلس ادارة شركة SETCAR MAGRIMEX STAROIL - رئيس مجلس ادارة الشركة العربية للإيجار	مدير عام شركة SETCAR
السيد وليد محي الدين محمد السمهوري / أردنية	2026	عضو	- البنك العربي السوداني - بنك عُمان العربي - الشركة الأردنية لضمان القروض - شركة البنوك التجارية للمساهمة في الشركات - شركة مجموعة البنوك التجارية الأردنية للاستثمار - شركة التجمع البنكي لإدارة الشركات - شركة الصندوق السعودي الأردني للاستثمار	مدير منطقة الأردن / البنك العربي
السيد فراس جاسر جميل زيّاد / أردنية	2026	عضو	- شركة مجموعة العربي للاستثمار - بنك العز الإسلامي	المدير المالي / البنك العربي
السيد لؤي ابراهيم محمد اسماعيل شاهزاده / أردنية	2026	عضو	---	نائب رئيس اول - مدير ائتمان/ البنك العربي
السيد مسعود غالب مسعود سكجها	2026	عضو	---	مدير الرقمنة و مشروع التغيير في إدارة قطاع التجزئة / البنك

العربي				
مديرة دائرة حوكمة البرامج المؤسسية	---	عضو	2026	السيدة ميساء عابدين
---	---	عضو	2026	السيد حمادي بن سدرين / تونسية
مدير عام مجمع الزرزي	- شركة GMT - شركة ATL GMG	عضو	2026	السيد رضا الزرزي / تونسية
أستاذة جامعية وزيرة تعليم عالي سابقا	---	عضو مستقل	2026	السيدة الفة بنعودة صيود / تونسية
أستاذة جامعية	---	عضو ممثلة لصغار المساهمين	2026	السيدة درة مراز
مستشار مالي لدى مجلس إدارة في شركة تأمين	---	عضو مستقل	2026	السيد عمار الحلواني/ أردنية

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة

BH بنك

المقرّ الاجتماعي: شارع محمد الخامس تونس 1023

إثر إنعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 30 أبريل 2026 ينشر BH بنك مايلي :

- ♦ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ♦ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ♦ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ♦ قائمة أعضاء مجلس الإدارة .

1-القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية السنوية، وبعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول مجمع BH بنك للسنة المالية 2025 وإلى التقرير العام لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية لسنة 2025 والتقرير العام لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمع لسنة 2025، تصادق على القوائم المالية الفردية والمجمعة المختومة في 31 ديسمبر 2025.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني :

إن الجلسة العامة العادية، وبعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تصادق على الاتفاقيات القانونية المذكورة بالتقرير والمنصوص عليها بالفصل 200 والفصول التي تليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية وبالفصول 43 و62 من القانون عدد 48-2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث :

تصادق الجلسة العامة العادية على تخصيص النتيجة الصافية للسنة المحاسبية 2025 والنتائج المؤجلة في 2025/12/31 على النحو التالي :

المبلغ بالدينار (السنة المالية 2025)	
39 768 932,587	النتيجة الصافية
1 237,723	الأموال المؤجلة
39 770 170,310	الرصيد الأول
-	حصص الأرباح من نتيجة السنة الحالية
-	حصص الأرباح من المبالغ المعفاة المكونة في 2013-12-31 مخصصة للأشخاص الطبيعيين
-	مجموع الأرباح
39 770 170,310	الرصيد الثاني
1 000 000,000	الصندوق الاجتماعي
38 770 170,310	الرصيد الثالث
3 770 000,000	المبلغ المدرج بالاحتياطات الاستثنائية
35 000 000,000	إعادة استثمارات معفاة
170,310	الرصيد الرابع
170,310	الأموال المؤجلة
0	الرصيد النهائي

وعليه قررت الجلسة العامة العادية عدم توزيع أرباح بعنوان السنة المالية 2025.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع :

تُبرر الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة بعنوان تصرفهم خلال السنة المالية 2025 إبراء تاما دون تحفظ.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس :

تُصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيد ماهر الزواري عضواً بمجلس إدارة BH بنك ممثلاً لصغار المساهمين للمدة النيابية 2026-2027-2028، والتي تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي سوف تخصص للنظر في القوائم المالية للسنة المحاسبية 2028.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس :

تحدد الجلسة العامة العادية مبلغ منح حضور أعضاء مجلس الإدارة وكذلك المنح المتعلقة باللجان بعنوان السنة المالية 2026 كما يلي :

- ◀ مبلغ قدره أربع آلاف دينار (4000 د) خام عن كل حضور لكل جلسة لرئيس مجلس الإدارة على ان لا يتجاوز المبلغ السنوي الخام 24000 دينار مهما كان عدد الجلسات،
- ◀ مبلغ قدره ألفي دينار (2000 د) خام عن كل حضور لكل جلسة ولكل عضو من أعضاء مجلس الإدارة على ان لا يتجاوز المبلغ السنوي الخام 12000 دينار مهما كان عدد الجلسات،
- ◀ مبلغ قدره ألفين وخمسة مائة دينار (2500 د) صاف عن كل حضور لكل جلسة ولكل من رئيس لجنة التدقيق ورئيس لجنة المخاطر على ان لا يتجاوز المبلغ الصافي السنوي 15000 دينار مهما كان عدد الجلسات،
- ◀ مبلغ قدره ألفي دينار (2000 د) صاف عن كل حضور لكل جلسة ولكل عضو من لجنة المخاطر ولجنة التدقيق ولكل عضو ورئيس أي لجنة من اللجان الأخرى المنبثقة عن المجلس على ان لا يتجاوز المبلغ الصافي السنوي 12000 دينار مهما كان عدد الجلسات.

ولا يتحصل الرؤساء والأعضاء المنتمون لأكثر من لجنة سوى على منحة تحتسب على الحضور بلجنة واحدة حسب اختيارهم.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع :

تقرر الجلسة العامة العادية لمساهمي BH بنك اصدار قرض أو عدة قروض رقاعية و/أو مشروطة بمبلغ أقصاه 150 مليون ديناراً على أن يتم إنجاز عملية الإصدار على مرة واحدة أو على عدة مرات في أجل أقصاه ثلاث سنوات وتفوض الصلاحيات التامة لمجلس الإدارة وذلك قصد تحديد اجل ومبالغ ونسب وشروط وإجراءات هذا الإصدار حسب وضعية السوق المالية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثامن :

تسند جميع الصلاحيات للممثل القانوني للبنك أو لمن ينوبه قصد القيام بإجراءات الإيداع والإشهارات القانونية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

BH BANK BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité en mille dinars)

		31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	465 599	157 460	157 460
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	158 879	186 003	186 003
AC3	Créances sur la clientèle	10 317 861	10 576 707	10 576 707
AC4	Portefeuille-titres commercial	77 270	107 669	81 414
AC5	Portefeuille d'investissement	3 781 312	3 121 123	3 147 378
AC6	Valeurs immobilisées	154 485	146 239	146 239
AC7	Autres actifs	289 472	181 438	181 438
Total des actifs		15 244 878	14 476 639	14 476 639
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP	-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 064 197	2 358 896	2 358 896
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10 028 454	9 008 552	9 008 552
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 458 663	1 564 738	1 564 738
PA5	Autres passifs	320 291	211 408	211 408
Total des passifs		13 871 605	13 143 594	13 143 594
Capitaux propres				
CP1	Capital	238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves	1 134 859	1 094 630	1 094 630
	Réserves pour réinvestissements exonérés	306 383	271 383	271 383
	Autres réserves	828 476	823 247	823 247
CP3	Actions propres	-	-	-
CP4	Autres capitaux propres	414	414	414
CP5	Résultats reportés	-	1	1
CP6	Résultat de l'exercice	-	-	-
CP7	Résultat en instance d'affectation	-	-	-
Total des Capitaux propres		1 373 273	1 333 045	1 333 045
Total des capitaux propres et passifs		15 244 878	14 476 639	14 476 639

III-L'état d'évolution des capitaux propres

Unité en mille dinars

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Reserves pour Reinv exonéré	Reserves pour risques Generaux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2024 avant affectation	238 000	128 000	23 800	599 363	221 383	23 073	-	47 647	414	1	70 404	1 352 085
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(3 000)	-	-	-	-	3 000	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 000)	(16 040)	(19 040)
Affectation du résultat 2024	-	-	-	364	53 000	-	-	1 000	-	-	(54 364)	-
Solde au 31/12/2024 après affectation	238 000	128 000	23 800	599 727	271 383	23 073	-	48 647	414	1	-	1 333 045
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	458	-	-	-	458
Résultat au 31/12/2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 769	39 769
Solde au 31/12/2025 avant affectation	238 000	128 000	23 800	599 727	271 383	23 073	-	49 106	414	1	39 769	1 373 273
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	1	-
Affectation du résultat 2025	-	-	-	3 770	35 000	-	-	1 000	-	-	(39 770)	-
Solde au 31/12/2025 après affectation	238 000	128 000	23 800	603 497	306 383	23 073	-	50 106	414	-	-	1 373 273

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Membre	Représenté par	Qualité (Libellé)	Fonctions exercées en dehors de la société .	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés .
Etat	MNASRI TAOUFIK AGO statuant sur l'ex 2026	PRESIDENT	<u>STB 1988/2020</u> 1988-1991 : Chef de projet refonte système agence STB. 1991-1998 : Chargé de mission modernisation système de gestion et comptable STB. Juin 1995- Oct.1995 : Chargé de mission expertise du système d'Information de l'ONP. 1998-2000 : Chef du projet Passage à l'an 2000 STB. 2001-2003 : Directeur de l'Informatique. 2003-2013 : Directeur Central du Système d'Information. Janv. Fév. 2013 : DGA par Intérim chargé des structures d'appui de la STB. 2012 : Direction système d'Information, Banque Directe Monétique, Télématique, Moyens Généraux. 2013-2020 : Directeur Central des Moyens Généraux. 2006-2009	2013-2020 : Président du Conseil d'Administration SICAV l'Epargnant. 2005-2020 : Membre du Conseil d'Administration ATI. 2004-2005 : Membre du Conseil d'Administration Tunisie Télécom. 2005-2009 : Membre du Conseil d'Administration STB CAPITALIS.
Etat	KHLIFI HAFEDH AGO statuant sur l'ex 2026	MEMBRE	1986/1989 OPETTE : Gestion des programmes (FONAPRA-PDR-PDRI-PSEJ). 1989/1992 OFPE : Gestionnaire des Programmes de promotion de l'Emploi. 1992/1998 BNA : Fondé de Pouvoir Direction Centrale des Crédits. 1998/2001 BTS : Directeur Régional Ben Arous. 2006/2011 BTS : Directeur Central des Crédits. 2011/2012 BNA : Direction Audit Interne. 2012/2017 BNA : Chef de département recouvrement contrôle des engagements commerciaux et industriels. 2017/2021 : Directeur, Chef de département de la Direction du Contrôle Permanent.	2019/2021: CTAMA Assurance. 2012/2021: SOFINREC. 2008/2011: SIDCO.
Etat	HELLA BEN SALAH AGO statuant sur l'ex 2026	MEMBRE	<u>MINISTERE DES FINANCES</u> 1997 /2002 : inspecteur central des services financiers. 2002/2005 : chef service. 2005/2011 : sous-directeur. 2011/ 2017 : directrice. 2017 : directrice générale	Depuis 2017 : Conseil National de la statistique. 2023 : Office DU Commerce de la Tunisie.
Etat	HASSEN BEDHIAF AGO statuant sur l'ex 2026	MEMBRE	2000 /2015 : sous-directeur à la BCT. 2011/2013 : Chargé de mission BCT 2016/2020 : directeur central BCT Depuis 2022 : consultant indépendant. Depuis 2023 : CEO GPM CAPITAL	Depuis 2022 : Société tunisienne des industries de pneumatiques.
	BEN AMEUR MOEZ AGO statuant sur l'ex 2026	MEMBRE	<u>MINISTERE DES FINANCES</u> 1997-1999 : Supervision des travaux de normalisation comptable bancaires. 1997-2000 : Supervision des travaux de normalisation comptable des assurances. 1997-1998 : Supervision des travaux de normalisation comptable OPCVM.	2002-2016 SPROLS : Membre du Conseil d'Administration et de la Commission des Marché. 2016 SEREPT : Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit. 2014-2015 CDC : Membre du Conseil d'Administration

Etat			<p>2016-2018 : Supervision des travaux de normalisation comptable institutions de microfinances. 2016-2018 : Supervision des travaux de normalisation comptable assurance TAKAFUL. 2005-2007 : Supervision des travaux de normalisation comptable avis sociétés de recouvrement des créances. 2000 : Membre du Comité de Fusion BTE – UIB.</p>	2014-2015 BRICORAMA : Membre du Conseil d'Administration.
ZOUARI MAHER AGO statuant sur l'ex 2028	Lui-même	MEMBRE REPRESENTANT LES PETITS PORTEURS	<p>- Commissaire du Gouvernement, BVMT – 1995 à 2005 -Directeur, Ministère des Finances – jusqu'à août 2009 - Directeur Général, Tunisie Clearing – 2009 à 2025</p>	<p>- Administrateur, BNA 2008-2010 -Administrateur, NAIB 2005-2009 - Membre du Collège, CMF – 2002 à 2009</p>
SAMI GUERFALI AGO statuant sur l'ex 2026	Lui-même	MEMBRE INDEPENDANT PRESIDENT COMITE D'AUDIT	<p><u>BNA 1987/2019</u> 193-1994 : responsable service relations correspondants. 1995-2001 : formateur interne. 2001- 2005 : directeur audit. 2005-2007 : directeur commerce extérieur. 2007-2009 : Directeur conformité. 2009-2010 : Directeur recouvrement. 2010/2011 Directeur conformité. 2011/2012 : Directeur central contrôle permanent et conformité. 2012-2014 : Directeur Central des projets et organisation. 2017-2017 2012 : Directeur central audit. 2013-2023 2012 : Directeur général SOIVIM SICAF.</p>	<p>2013/2023 : SOIVIM SICAF. 2013/2023 : BNA CAPITAUX. 2013/2023 : BNA OBLIGATAIRE SICAV. 2013/2023 : SPI EL MADINA. 2019/2023 : SIMPAR. 2019/2023 : ESSOUKNA. 2019/2023 : SICAR INVEST. 2019/2023 : SPI LES OEILLETES .</p>

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR »

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2023** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Mr Wajdi Guerfala (CWG) & Mr Abdellatif Abbes (Union Audit Tunisie UAT)**.

BILAN 2023 SOCIETE TUNISIEENNE DE L'AIR arrêté au 31 décembre 2023

(en Milliers de Dinars Tunisien)

ACTIFS	Notes	2023	2022
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	10 069	9 103
Amortissements		- 8372	-7 699
Valeur Nette		1 697	1 404
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 607 880	2 625 687
Amortissements		- 1 779 778	-1 720 425
Valeur Nette		828 102	905 262
Immobilisations Financières	6-1-3	238 202	236 774
Provisions		-122 326	-121 881
Valeur Nette		115 876	114 893
Total Des Immobilisations		2 856 151	2 871 564
Total Des Amortissements et Des Provisions		-1 910 476	-1 850 005
Valeur Nette Des Actifs Immobilisés		945 675	1 021 559
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	161 786	188 434
Total Des Actifs Non Courants Net		1 107 461	1 209 993
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6-1-5	5 588	6 065
Provisions		-389	-412
Valeur Nette		5 199	5 653
Clients Et Comptes Rattachés	6-1-6	194 372	264 375
Provisions		-130 632	-159 356
Valeur Nette		63 740	105 019
Autres Actifs Courants	6-1-7	1 494 954	1 330 170
Provisions		-102 307	-88 333
Valeur Nette		1 392 647	1 241 837
Créances sur Cession Avions	6-1-8	4 305	4 305
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-9	4 322	3 365
Provisions		- 3 285	-3 285
Valeur Nette		1 037	80
Liquidités et Equivalents de Liquidités		148 540	140 657
Total Des Actifs Courants NET		1 615 468	1 497 551
TOTAL DES ACTIFS		2 722 929	2 707 544

BILAN 2023 (SUITE) SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR arrêté au 31 décembre 2023
(en Milliers de Dinars Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	6-1-11		
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		408 271	411 882
Autres capitaux propres		50 886	50 886
Résultats reportés		-2 042 356	-1 813 390
Total Capitaux Propres Avant Résultat De L'Exercice		-1 477 000	-1 244 423
Résultat de l'exercice		-282 710	-228 967
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		- 1 759 710	-1 473 390
Passifs Non Courants			
Emprunts	6-1-12	579 622	630 019
Provision pour Risques Et Charges	6-1-13	79 609	67 146
Autres Passifs Non Courants	6-1-14	516	1 363
Total Passifs Non Courants		659 747	698 528
Passifs Courants			
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	6-1-15	2 942 438	2 638 809
Autres Passifs Courants	6-1-16	686 874	632 974
Autres Passifs Financiers	6-1-17	193 580	210 623
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 822 892	3 482 406
TOTAL DES PASSIFS		4 482 639	4 180 934
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 722 929	2 707 544

ETAT DE RESULTAT 2023 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR au 31 décembre 2023
(en Milliers de Dinars Tunisien)

	Notes	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6-2-1	1 576 632	1 316 509
REVENUS TRANSPORT PASSAGERS ET BAGAGES		1 544 837	1 281 410
REVENUS TRANSPORT FRET ET POSTE		24 704	23 433
REVENUS DE L'ASSITANCE COMMERCIALE		7 091	11 666
Autres Produits d'Exploitation	6-2-2	72 715	60 940
Total Des Produits D'Exploitation		1 649 347	1 377 449
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnement consommés	6-2-3	479 404	472 985
Charges de personnel	6-2-4	240 516	217 961
Dotations aux amortissements et aux Provisions	6-2-5	82 844	98 496
Redevances Aéronautiques	6-2-6	463 033	382 188
Assistances fournies aux avions	6-2-7	293 100	219 074
Loyer avions et réacteurs	6-2-8	163 153	50 201
Commissions sur vente de titres de transport		13 547	14 102
Autres Charges d'exploitation	6-2-9	97 703	84 221
Total Des Charges D'exploitation		1 833 300	1 539 228
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		-183 953	-161 779
Charges Financières Nettes	6-2-10	113 628	58 562 (*)
Produits des Placements et Autres Produits Financiers	6-2-11	14 194	-140
Autres Gains Ordinaires		5 160	2 969 (*)
Autres Pertes Ordinaires		1 711	9 089 (*)
Résultat Des Activités Ordinaires Avant Impôt		-279 938	-226 600
Impôt sur les bénéfices		2 772	2 367
Résultat Des Activités Ordinaires Après Impôt		-282 710	-228 967
Résultat Net De L'Exercice		-282 710	-228 967
Effets des Modifications Comptable (net d'impôt)		-	-
Résultat Après Effet Des Modifications Comptables		-282 710	-228 967

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE 2023 SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR Exercice clos au 31 décembre 2023

(en Milliers de Dinars Tunisien)

	Note	2023	2022
FLUX LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients		1 627 763	1 305 634
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-1 188 180	- 1 093 212
Intérêts payés		-39 069	- 26 621
Impôts, droits, taxes et versements assimilés		-93 305	- 48 307
Primes d'assurance déboursées		-5 720	- 6 429
Autres Flux affectés à l'exploitation		-188 596	- 40 808
Flux Nets Affectés Aux Activités D'Exploitation	6-3-1	112 893	90 257
FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition D'immobilisations Corporelles et Incorporelles		-71 825	- 59 486
Cession Des immobilisations Corporelles et Incorporelles		10 099	5 577
Prêts à long et moyen termes		-11 727	-10 636
Remboursement avances avioniques		38 194	109 001
Remboursements des prêts et cessions d'obligations		3 289	1 098
Intérêts et dividendes reçus		11 609	6 519
Autres Flux Liés aux activités d'investissement		719	45 201
Flux Nets Affectés Aux Activités D'Investissement	6-3-2	-19 642	97 274
FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements Provenant D'Emprunts		114 809	22 610
Remboursement D'Emprunts		-201 164	- 171 532
Flux Nets Affectés Aux Activités De Financement		-86 356	- 148 922
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités		988	9 996
VARIATION DE TRESORERIE		7 883	48 605
Trésorerie au début de la période		140 657	92 052
Trésorerie à la fin de la période		148 540	140 657

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (en Milliers de Dinars Tunisien)

PRODUITS	2023	2022	CHARGES	2023	2022	SOLDES	2023	2022
VENTES DE MARCHANDISES			COUTS D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	-		MARGES COMMERCIALE	-	
REVENUES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 649 348	1377 449	ACHATS D'APPROVISIONNEMENT CONSOMMES	- 479 404	-472 985	MARGES SUR COUTS MATIERES	1 169 943	904 464
MARGRE COMMERCIALE	1 169 943	904 464	AUTRES CHARGES EXTERNES	- 1 021 858	-742 575			
TOTAL	1 169 943	904 464	TOTAL	- 1 021 858	-742 575	VALEUR AJOUTEE BRUTE	148 085	161 889
VALEUR AJOUTEE BRUTE	148 085	161 889	IMPOTS ET TAXES	- 8 699	- 7 239			
			CHARGES DE PERSONNEL	- 240 516	-217 961			
TOTAL	148 085	161 889	TOTAL	- 249 215	-225 199	EXCEDENT OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPOLITATION	-101 130	-63 311
			INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	- 101 130	-63 311			
			AUTRES CHARGES ORDINAIRES	- 102 006	-120 024			
AUTRES GAINS ORDINAIRES	91 773	114 224	CHARGES FINANCIAIRES	- 40 955	-33 036			
PRODUITS FINANCIERS ET DES PLACEMENTS	14 185	-139	DOTS AUX AMTS ET AUX PROVISIONS	- 141 826	-124 340			
TRANSFERTS DE CHARGES	22	26	IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 2 772	-2 367			
TOTAL1	105 980	114 111	TOTAL2	- 388 690	-343 078	RESULTAT AO APRES IMPÔTS	-282 710	-228 967
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-282 710	-228 967	EFFETS MODIFICATIONS COMPTABLES	-	-			
TOTAL	-282 710	-228 967	TOTAL			RESULTAT NET	-282 710	-228 967

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les Faits Marquants De L'Exercice

L'année 2023 est marquée par les événements suivants :

1- Amélioration au niveau de l'activité :

L'activité 2023 est marquée par l'augmentation du nombre de passagers transportés par rapport à 2022 soit 2 474 766 passagers en 2023 contre 2 170 634 en 2022.

2- Réception du 5^{ème} avion A320 Neo :

L'année 2023 a été marquée par l'entrée en exploitation du cinquième appareil Airbus A320neo, s'inscrivant dans le cadre du programme de renouvellement et de modernisation de la flotte.

Ces avions sont exploités dans le cadre des contrats de location Sales and Lease Back « SLB ».

3- Location sur 6 ans de 4 avions :

Tunisair a conclu un contrat de location de 4 avions sur 6 ans selon l'option Dry-Lease.

4- Exploitation d'un nouveau système d'information :

L'année 2022 a été marquée par le démarrage du système de la recette commerciale relatif au traitement comptable des ventes et du transport des passagers de l'année 2023 représente le premier exercice d'exploitation.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amorties sur les durées suivantes :

	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Fonds commerciaux	20 ans
Droits au bail	20 ans

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont présentées à l'actif au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

	Taux
Constructions en dur	5%
Machines, matériels et équipements industriels	15%
Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
Equipements informatiques	33.33%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Matériels de cuisine et buanderie	20%
Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
Matériel roulant	20%
Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5 000 à 27 000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values probables font l'objet de provisions pour dépréciation conformément à la norme comptable N°7.

5- Stocks :

En se référant à la norme comptable n° 04, les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent, ils font l'objet d'un inventaire physique périodique. Ils sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Les articles stockés et non mouvementés depuis longtemps ou non valable pour l'exploitation selon les procédures métiers ou la législation sont constatés au niveau magasin stock dormant et leurs valeurs font l'objet de constatation des provisions pour dépréciation des stocks.

6- Provisions pour créances douteuses :

A l'exception des filiales, les créances des clients non recouvrées pour pendant période dépassant 12 mois, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, en prenant également en considération la nature de la créance, la catégorie du client, le type de la relation contractuelle et les garanties de recouvrement existantes ainsi que les événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

7- Provisions pour risques et charges :

Conformément à la norme comptable Tunisienne N°14, ces provisions sont constatées pour faire face à des pertes ou à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice et comportant un élément d'incertitude quant à leurs montants ou à leurs réalisations.

8- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.

Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte « Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

9- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

10- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

11- Comptabilisation du programme Fidelys :

La compagnie opère un programme Fidelys qui a pour objet d'attribuer à ses adhérents un crédit de points (Miles) d'après un barème préétabli, en fonction des voyages effectivement accomplis par l'adhérent, sur les vols opérés par Tunisair.

Les Miles Prime Fidelys peuvent être échangés contre un Billet Prime, une Prime Surclassement, une Prime Excédent de bagages ou une Prime PETC.

La comptabilisation du programme Fidelys est basée sur une méthode statistique et ce conformément à la norme de IFRS15<<Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients>>.

12- Frais de formation :

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbés linéairement sur 3 ans.

13- Les primes d'assurance-crédit :

Les primes d'assurance-crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

14- Les Actifs non courants destinés à être cédés :

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédés et dont la vente est hautement probable sont traités référence à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique «Actifs non courants détenus en vue de la vente» au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des éventuels coûts de la vente.

15- Le principe de continuité d'exploitation :

La société « TUNISAIR – S.A » a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 septembre 2025 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Mise en place d'une commission de compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,
- L'élaboration d'un plan de redressement Consolidant l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,

- Accord du gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et des établissements publics telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

NOTES AU BILAN

Exercice clos au 31 décembre 2023

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Logiciels	9 936	8 970	966
Fonds commercial	101	101	-
Droit au bail	32	32	-
Total brut	10 069	9 103	966
<i>Amortissements</i>	<i>- 8 372</i>	<i>-7 698</i>	<i>-674</i>
Total net	1 697	1 405	292

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Terrains	1 780	1 780	-
Constructions	25 067	25 034	33
Constructions sur sol OACA	25 219	25 220	-1
Constructions en cours	209	604	-395
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 273 617	2 238 219	35 398
Matériels de transport aérien en cours (i)	120 508	175 688	-55 180
Equipement de rechange avionique	85 117	84 173	944
Matériels d'exploitation	10 657	10 460	197
Equipements de bureau	39 678	38 907	771
Matériels de transport roulant	7 961	7 939	22
Matériels et outillages	4 073	4 073	-
Autres immobilisations corporelles	13 994	13 590	404
Total brut	2 607 880	2 625 687	-17 807
<i>Amortissements</i>	<i>-1 779 778</i>	<i>-1 720 425</i>	<i>-59 353</i>
Total net	828 102	905 262	-77 160

- (i) Cette variation est due essentiellement à la récupération des avances antérieurement payées à Airbus dans le cadre des contrats d'acquisition de 5 avions A320 Neo, lesquels ont été convertis ensuite en contrats de location SLB.

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations

(en Milliers de Dinars Tunisien)

	SOLDE DEBUT 2023	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2023	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	1 780				1 780	-	1 780
CONSTRUCTIONS	50 859	33	-397		50 495	49 262	1 233
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	84 173	944			85 117	75 714	9 403
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 728 760				1 728 760	1 334 959	393 801
REVISIONS GENERALES REACTEUR	435 923	84 122	-42 952	-10 505	466 588	191 509	275 079
GRANDES VISITES AVIONS	73 535	7 236	-209	-2 293	78 269	54 911	23 358
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	175 688	21 615		-76 795	120 508		120 508
MATERIEL D'EXPLOITATION	10 460	197			10 657	10 187	470
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 939	22			7 961	7 631	330
MATERIEL & OUTILLAGE	4 073				4 073	4 050	23
EQUIPEMENT DE BUREAU	38 906	772			39 678	38 614	1 066
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	13 590	404			13 994	12 941	1 053
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 625 686				2 607 880	1 779 778	828 102
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 103	966			10 069	8 372	1 697
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 634 789	116 311	-43 558	-89 593	2 617 949	1 788 150	829 799

Tableau des amortissements

(en Milliers de Dinars Tunisien)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2023	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2023
CONSTRUCTIONS	48 997	265			49 262
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	72 635	3 079			75 714
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 284 323	50 636			1 334 959
REVISIONS GENERALES	191 029	12 511	-1 722	-10 309	191 509
GRANDES VISITES	51 970	5 337	-103	-2 293	54 911
MATERIEL D'EXPLOITATION	9 466	721			10 187
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 445	186			7 631
MATERIEL & OUTILLAGE	4 042	8			4 050
EQUIPEMENT DE BUREAU	38 110	504			38 614
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 408	533			12 941
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 699	673			8 372
TOTAL	1 728 124	74 453	-1 825	-12 602	1 788 150

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Prêts	18 435	22 081
Titres de participation	155 855	155 855
Autres immobilisations *	63 912	58 838
Total brut	238 202	236 774
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts **</i>	<i>-122 326</i>	<i>-121 881</i>
Total net	115 876	114 893

*La variation de cette rubrique est expliquée essentiellement par la constatation des dépôts et cautionnement relatifs aux opérations de location des avions.

Société	Nombre	Val. Nominale de l'action (en dinars)	Valeurs d'acquisitions (en dinars)	Valeurs (en milliers de dinars)	Provisions (en milliers de dinars)		Variation (en milliers de dinars)
					31/12/2022	31/12/2023	
TUNISAVIA	398 993	10	2,246	774	-	-	-
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 096	24 096	24 096	-
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 280	62 165	62 520	-355
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347	20 347	20 347	-
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350	-	-	-
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5	5	5	-
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400	5 400	5 400	-
ATCT	79 500	100	100	7 950	1530	1 521	9
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5	5	5	-
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100	-	-	-
STUSID	1 250	100	100	125	-	-	-
STT de Tabarka	400	25	25	10	10	10	-
Société Protunisia	400	10	10	4	4	4	-
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53	-	-	-
CERA	100	10	10	1	-	-	-
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	23	-	-	-
SEPTH	4 400	10	9,091	40	33	33	-
SNR	2 900	5	5	15	-	-	-
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15	15	15	-

Société	Nombre	Val. Nominale de l'action (en dinars)	Valeurs d'acquisitions (en dinars)	Valeurs (en milliers de dinars)	Provisions (en milliers de dinars)		Variation (en milliers de dinars)
					31/12/2022	31/12/2023	
SOTUTOUR	472	100	100	47	47	47	-
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2	2	2	-
SAGEP	60	10	10	1	1	1	-
SODIS	17 142	10	2,980	96	45	45	-
			TOTAL 1	141 739	113 705	114 051	-346

2-Les titres de participation à l'étranger se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	valeurs historiques (en milliers de dinars)	Provisions (en milliers de dinars)		Variation
					31/12/2022	31/12/2023	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264	476	575	-99
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 566	6 565	6 565	-
SITA-BELGE	6	10 €	10 €	0	-	-	-
SITA – NV	193 769		1,034 \$	286	-	-	-
			TOTAL 2	14 116	7 042	7 141	-
			TOTAL 1+2	155 855	120 747	121 192	-445

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre les éléments suivants :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Ecarts de conversion (1)	37 869	76 162
Charges à répartir et autres actifs non courants (2)	123 917	112 272
Total	161 786	188 434

1- l'écart de conversion se présente comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Ecarts de conversion Actifs	77 990	107 225
Résorptions	-40 121	-31 063
Total	37 869	76 162

2-Les charges à répartir sont composées principalement :

-du reliquat entre les avances avions TU et Airbus (PDP) et des BFE déduction faite du Complément Allowance CFM viré à Tunisair pour 63 250 KDT

-Primes d'assurance des emprunts pour acquisition des avions pour 8 252 KDT

6.1. 5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023		2022
Stocks consommables catering	2 128		2 432
Stocks habillement	880		671
Autres stocks consommables	2 580		2 962
Total brut	5 588		6 065
<i>Provisions</i>	-389	(1)	-412
Total net	5 199		5 653

(1) Il s'agit de la provision du stock dormant.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Clients ordinaires	63 740	105 019
Clients douteux	159 380	159 356
Total brut	223 120	264 375
<i>Provisions</i>	-130 632	-159 356
<i>Clients douteux – Gains de change reportés</i>	-28 748	-
Total net	63 740	105 019

Toutes les créances sur les compagnies aériennes ont été évaluées selon le cours de change à la date de clôture. Les gains de change latents sur les créances douteuses auprès de ces

compagnies ont été comptabilisés en moins au niveau de la rubrique gains de change reportés. 28 748KDT.

(en milliers de dinars)	2023	2022
Clients locaux	7 427	7 427
Clients Administrations	10 099	10 099
Clients Divers étrangers	22 358	22 358
CLIENTS COMPAGNIES AERIENNES (i)	74 149	102 897
Agences de voyage et autres	16 599	16 575
Total net	130 632	159 356

(i) Il s'agit principalement de la créance impayée de Mauritania Airways.

6.1.7 Autres actifs courants :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(en milliers de dinars)	2023		2022	VARIATION
Personnel et comptes rattachés	17 693	(1)	16 885	808
Etat et collectivités publiques	65 905	(2)	65 423	482
Débiteurs divers	10 569		11 888	-1 319
Divers autres actifs courants	1 400 787	(3)	1 235 974	164 813
Total brut	1 494 954		1 330 170	164 784
Provisions	-102 307		-88 333	-13 974
Total net	1 392 647		1 241 837	150 810

(1) Le poste personnel et comptes rattachés se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Avances accordées aux personnels	11 347	11 911	-564
Prise en charge maladies	5 207	4 449	758
Autres	1 139	525	614
Total	17 693	16 885	808

(2) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
ETAT crédit de TVA	60 642	63 043	-2 401
TVA à l'étranger à récupérer	804	1 332	-528
Autres	4 459	1 048	3 411
Total	65 905	65 423	482

(3) Divers autres actifs courants : cette rubrique est composée de :

(en milliers de dinars)	2023		2022	VARIATION
Créance Tunisair Technics	304 429		297 410	7 019
Tunisair Technics (charge du personnel)	607 095	(i)	506 155	100 940
Tunisair Handling	312 390	(ii)	296 288	16 102
Ventes BSP étranger à encaisser	46 511		49 080	-2 569

Charges constatées d'avance	8 337		7 673	664
Fournisseurs débiteurs	21 438		23 845	-2 407
Autres (comptes d'attentes)	93 963		48 931	45 032
Tunisie catering	3 759		1 865	1 894
Amadeus	619		619	0
A.I.S.A	815		815	0
Autres	1 431		3 293	-1 862
TOTAL	1 400 787		1 235 974	164 813

- (i) La variation de ce compte correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Technics au titre de l'année 2023 et le loyer des quatre réacteurs sur 3 ans pour une valeur de 40 996 KDT.
- (ii) La variation de ce compte correspond à la refacturation des charges du personnel et des activités annexes à Tunisair Handling au titre de l'année 2023.

6.1.8 Créance sur cession avions

Cette rubrique enregistre la créance relative à la cession de deux avions retirés de l'exploitation et qui ont fait l'objet d'un contrat de vente.

(en milliers de dinars)	2023		2022	
Appareils	Nombre	Solde	Nombre	Solde
B 737-500	2	4 305	2	4 305
Total	2	4 305	2	4 305

Ces deux appareils B737-500 ne sont pas encore livrés.

6.1.9 Placements et autres actifs financiers

(en milliers de dinars)	2023	2022
Echéances à court terme sur prêts	1 009	49
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires à régulariser	-305	-305
Echéances impayées sur prêts et autres actifs financiers	3285	3285
Intérêts courus à recevoir	333	336
Total brut	4 322	3 365
<i>Provision</i>	-3 285	-3 285
Total net	1 037	80

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.11 Capitaux propres :

Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

(1) En milliers de Dinars	2023		2022
Capital Social	106 199	(1)	106 199
Réserves	408 271	(2)	411 882
Autres capitaux propres	50 886		50 886
Résultats reportés	-2 042 356		-1 813 390
Total Capitaux Propres Avant Résultat De L'Exercice	-1 477 000		-1 244 423
Résultat de l'exercice	-282 710		-228 967
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	-1 759 710		-1 473 390

(1) le capital de la société est réparti comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
ETAT TUNISIEN	68 882	68 882
CNSS	4 242	4 242
CNAM	1 772	1 772
CNRPS	4 138	4 138
AIR France	5 926	5 926
PETITS PORTEURS	21 239	21 239
Total	106 199	106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

(en milliers de dinars)	2023	2022
RESERVES LEGALES	10 620	10 620
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402	10 402
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761	53 761
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189	338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL*	-4 701	-1 090
Total	408 271	411 882

*Le solde du Fonds social se détaille comme suit :

Solde au 31/12/2022 (en milliers de dinars)		-1 090
	Ressources :	3 579
COTISATIONS EMPLOYES	3 364	
COTISATIONS FONDS DE SOLIDARITE	215	
	Emplois :	-7 188
DONS (PELERINAGE)	3	
DONS (FRAIS FUNERAIRE)	13	
REGLEMENT PRISE EN CHARGE PERSONNEL DECEDE	57	
REMBOURSEMENT COTISATION FONDS SOCIAL	998	
ALLOCATION SCOLAIRES POUR LES TITULAIRES ET LES VEUVES	1 282	
DEPENSES PRIMES DE FIN DE CARRIERE	2 908	
REMBOURSEMENT FONDS DE SOLIDARITE	1 927	
Solde au 31/12/2023		- 4701

Tableau de variation des capitaux propres

(en Milliers de Dinars Tunisien)

	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	AFFECTATION RESULTAT 2022	RESERVES POUR FOND SOCIAL 2023	RESULTAT 2023	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023
Capital social	106 199			-	106 199
Réserve Légale	10 620			-	10 620
Réserves pour Réinvestissement	453 238				453 238
Reserve pour Fond social	-1 090		-3 611		-4 701
Résultats reportés	-1 813 390	-228 967		-	-2 042 356
Résultat de l'exercice	-228 967	228 967		-282 710	-282 710
Total capitaux propres avant affectation	-1 473 390	0	-3 611	-282 710	-1 759 710

6.1.12 Emprunts :

Cette rubrique représente le montant restant dû sur les emprunts qui se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Emprunt pour acquisition des avions (1)	412 109	513 078
Emprunt pour financement des réacteurs (2)	142 701	85 334
Emprunt pour exploitation (3)	24 811	31 607
Total	579 622	630 019

La répartition des emprunts par banque et par devise est comme suit :

(1)

	Emprunt TND	Emprunt EUR	Emprunt USD
AMEN BANQUE	-	-	4 125
TRESORERIE GENERALE	79 226	-	-
CITI BANK	-	53 411	-
BH			6 000
STB			39 384
TOTAL	79 226	53 411	49 509

(2)

	Emprunt TND	Emprunt EUR
ATTIJERI BANK	58 372	-
AMEN BANQUE	41 705	
UIB	18 536	
BH	1 509	6 659
TOTAL	120 122	6 659

(3)

	Emprunt TND
ZITOUNA	568
AMEN BANQUE	2 297
TRESORERIE GENERALE	21 946
TOTAL	24 811

6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dinars)	2023		2022
Provisions pour affaires prud'homales et Autres	33 979	(1)	22 691
Provisions pour comblement de passifs des filiales	21 105	(2)	22 672
Provisions pour risques social et Fiscal	7 823	(3)	5 788
Provisions fonds social	9 289		8 150
Provisions pour commissions sur garantie de l'Etat	7 413		7 845
Total	79 609		67 146

Cette variation de provision est expliquée principalement par :

- 1- Les provisions pour Les affaires Prud'homales en Tunisie sont constatées sur la base d'un coût moyen estimé à 20 MDT par affaire.

La variation de cette rubrique est expliquée principalement par la Constatation d'une provision des cautions pour l'année 2023 d'un montant de 6 288 KDT.

- 2- Une reprise sur provision qui a été enregistrée de 1 567 KDT suite à l'actualisation de la valeur du comblement de passif de Mauritania Airways selon le taux BCT du 31 décembre 2023. A ce jour l'affaire est toujours pendante devant une nouvelle chambre autrement composée de la Cour d'Appel de Nouakchott, qui se prononcera sur le fond de ce litige.
- 3- Une reprise de 5 787 KDT et une constatation de provision de 5 870 KDT pour l'exercice 2023 au titre du risque social

6.1.14 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des certificats d'investissement S.I.T.A :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Ecarts de conversion Passifs	516	1 363
Résorptions	-	-
Total	516	1 363

6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023		2022	Variation
Fournisseurs d'exploitation	2 884 394	(1)	2 571 948	312 446
Fournisseurs d'immobilisations	48 299		49 107	-808
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	15 203	(2)	14 625	578
Fournisseurs, factures non parvenues	9 540		17 368	-7 828
Fournisseurs, retenues de garantie	177		562	-385
Fournisseurs, intérêts courus	- 64		64	-
Fournisseurs, avances et acomptes	- 15 111		- 14 737	-374
Total	2 942 438		2 638 809	303 629

(1) Ce poste se détaille principalement comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
OACA	1 311 658	1 186 198
Tunisair Technics	898 555	783 754
Tunisair Handling	282 041	259 508
Tunisie Catering	47 109	42 387
Tunisair Express	5 495	5 721
TAV AIRPORTS TUNISIE	32 978	35 503
SOCIETE NATIONALE DE DISTRIBUTION DES PETROLES SNDP	81 006	52 133
Autres fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	273 851	255 851
Total	2 932 693	2 621 055

(2) Il s'agit principalement des soldes fournisseurs d'Amadeus IT Group IT SA et EGYPTAIR.

6.1.16 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

(en milliers de dinars)	2023		2022	VARIATION
Créditeurs divers	26 568	(1)	24 468	2 100
Titres de transport non encore utilisés	139 291		166 157	-26 866
Personnel et comptes rattachés	28 020	(2)	28 452	-432
Etat et collectivités publiques	58 841		93 499	-34 658
Divers autres passifs courants	434 154	(3)	320 398	113 756
Total	686 874		632 974	53 900

(1) Ce poste correspond essentiellement à la dette CNSS du 4^{ème} trimestre 2023 déclarée en 2024

(2) Cette rubrique correspond principalement aux charges à payer relatives à la prime du 4^{ème} trimestre 2023 et aux charges variables pour le personnel navigant du mois de décembre 2023 ainsi qu'à la provision des congés non soldés.

(3) Ce poste comprend principalement les fonds reçus de l'Etat au titre de participation dans le plan de redressement de Tunisair pour une valeur de 52 000 KDT, les déclarations CNSS à payer 79 908 KDT et le receveur des finances pour 32 268 KDT

6.1.17 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Echéances à moins d'un an sur emprunts	181 377	201 492
Intérêts courus et non échus sur emprunts	12 203	9 131
Total	193 580	210 623

**NOTES SUR L'ETAT DE
RESULTAT**

Exercice clos au 31 décembre 2023

6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2023		2022
Revenus de l'activité de transport	1 569 541	(1)	1 304 843
Revenus de l'activité d'assistance aux compagnies aériennes	7 091		11 666
Total	1 576 632		1 316 509

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2023		2022
Transport des passagers et de bagage	1 544 836	(i)	1 281 410
Transport du fret et de la poste	30 752		29 806
Réduction sur vente fret	-6 047		-6 373
Total	1 569 541		1 304 843

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2023		2022
Revenus « Régulier Supplémentaire + pèlerinage »	870 432		727 219
Surcharge fuel et autres	423 858		348 966
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	2 087		10 606
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	32 745		17 242
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	217 435		180 652
Fidelys	-1 7 21		-3 275
Total	1 544 836		1 281 410

L'augmentation constatée en 2023 au niveau des revenus de l'activité du transport s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation du nombre de pax transporté de 14% en 2023 comparé à 2022
- Une augmentation du tonnage fret de 4% en 2023 comparé à 2022

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2023		2022
Commissions sur ventes de titres de transport	1 128		1 015
Produits des comptes de réconciliation	28 301	(1)	28 387
Produits sur émissions des LTA	7 218		8 203
Produits des redevances pour concession vente à bord	15 926		13 024
Pénalité sur remboursement billets	8 073		7 393
Divers autres produits	12 069		2 918

Total	72 715	60 940
--------------	---------------	---------------

- Le compte « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des titres de transport vendus avant le 1er janvier 2022, n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2023.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Carburant avions	435 577	437 152	-1 575
Approvisionnement Catering	40 244	32 095	8 149
Autres approvisionnements consommés	3 583	3 738	-155
Total	479 404	472 985	6 419

La baisse des dépenses carburant avion de 1 575KDT s'explique par la baisse significative des cours mondiaux du kérosène. En effet, le prix moyen à la tonne est passé de 3728.168 TND en 2022 à 3175.533 TND en 2023, ce qui a permis d'absorber le surcoût lié à l'augmentation des heures de vols.

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Personnel au sol	141 306	129 924	11 382
Personnel navigant technique	63 636	53 419	10 217
Personnel navigant commercial	36 151	33 883	2 268
Provision congés non soldés	-577	735	-1 312
Total	240 516	217 961	22 555

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Dotations aux amortissements et résorption des charges à répartir	89 089	84 655
Dotations aux provisions	52 284	27 898
Reprises des provisions	-58 529	-14 057
Total net	82 844	98 496

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Redevances de route	88 298	79 803	8 495
Redevances d'atterrissage	63 051	53 311	9 740
Redevances d'embarquement	182 382	152 063	30 319

Redevances de réservation électronique	89 855	62 835	27 020
Diverses autres redevances	39 447	34 176	5 271
Total	463 033	382 188	80 845

6.2.7 Assistance fournie aux avions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Assistance Commerciale en Tunisie	22 969	17 147	5 822
Assistance Commerciale à l'étranger	102 668	82 240	20 427
Assistance Technique en Tunisie	155 446	106 883	48 563
Redevance RR TOTAL CARE	4 262	5 279	-1017
Assistance Technique à l'étranger	2 756	1 770	986
Assistance Fret	4 431	5 291	-861
Assistance Catering	568	463	105
Total	293 100	219 074	74 025

6.2.8 Loyers avions et réacteurs:

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Loyers Avions	162 779	50 201	112 579
Loyers Réacteurs	373	-	373
Total	163 153	50 201	112 952

Cette variation est expliquée essentiellement par l'entrée en vigueur du contrat SLB.

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022	VARIATION
Loyers et charges locatives	5 172	5 822	-650
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	6 315	3 034	3 281
Frais postaux et télécommunications	4 866	4 161	705
Documentation générale	2 114	2 022	92
Frais d'hébergement et de repas PAX	10 310	9 346	964
Frais d'hébergement PN	10 399	7 377	3 022
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	2 443	1 610	833
Frais de mission	832	774	58
Divers droits et taxes	8 699	7 239	1 460
Dédommagement client	6 258	5 344	914
Frais de repas PN	7 034	6 003	1 031
Frais d'entretien et de réparation	810	750	60
Frais de services bancaires et assimilés	10 030	5 718	4312
Assurance des avions	8 246	7 917	329
Divers honoraires	7 249	5 853	1 396

Frais de participation CASS & BSP	503	919	-416
Diverses autres charges d'exploitation	1 984	2 293	-309
Diverses autres charges LI-MO-CA	-1 152	3 300	- 4 452
Maintenance logiciels	4 373	4 739	-366
ENTRETIEN & REP. EQUIP DE STRUCTUE AVION	1 218	-	1 218
Total	97 703	84 221	13 482

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

(en milliers de dinars)	2023	2022 RETRAITE
Intérêt des emprunts	38 503	29 461
Dotation aux provisions pour dépréciation d'éléments financiers	454	11 788
Autres charges financières	2 453	3 575
Pertes de change	106 569	111 561
Gains de change	-34 351	-97 823
Total	113 628	58 562

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

(en milliers de dinars)	2023	2022
Dividendes reçus	10 614	6
Rémunération des comptes bancaires	1 333	867
Intérêts de retard facturés	2 129	-1 258
Revenus des prêts à long terme	109	-4
Reprise sur provision sur éléments financiers	9	249
Total	14 194	-140

**NOTES SUR L'ETAT DES FLUX
DE TRESORERIE**

Exercice clos au 31 décembre 2023

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codification spécifique à tous les comptes généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

L'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2023 montre ce qui suit :

Libellé	SOLDE 31/12/2023
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	140 657
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	112 893
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-19 642
Flux de trésorerie affectés activités de financement	-86 356
Incidence de la variation des taux de changes sur les liquidités	988
TRESORERIE AU 31-12-2023	148 540

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Le flux net affectés aux activités d'exploitation est positif et il se détaille comme suit.

	2023	2022
FLUX LIÉS A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	1 627 763	1 305 634
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-1 188 180	- 1 093 212
Intérêts payés	-39 069	- 26 621
Impôts, droits, taxes et versements assimilés	-93 305	- 48 307
Primes d'assurance déboursées	-5 720	- 6 429
Autres Flux affectés à l'exploitation	-188 596	- 40 808
Flux Nets Affectés Aux Activités D'Exploitation	112 893	90 257

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus :

1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de « LTA » par les agences locales et à l'étranger.

2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.

3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.

4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.

5/ Des paiements au personnel ou pour leur compte.

6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.

7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.

8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour les révisions générales des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et l'acquisition d'autres immobilisations corporelles.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

**NOTES AUX ENGAGEMENTS
HORS BILAN**

Exercice clos au 31 décembre 2023

1- Engagements reçus

Cautions bancaires reçues des fournisseurs : 2 684 098 DT

2- Engagements donnés

2.1 Caution au profit de l'Etat tunisien au titre de crédits accordés à Tunisair Express :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Encours au 31/12/2023
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044 KDT	7 521 KDT

2.2 - Cautions solidaires avec l'Etat Tunisien au profit de la Banque Zitouna et Al Baraka Bank au titre de crédits accordés à TunisAir Express :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Encours au 31/12/2023
Banque Zitouna	29/10/2019	46 000 KDT majoré de 12% d'intérêts par an	83 333 KDT
Al Baraka Bank	26/10/2019	10 000 K USD majorés de 4 157 KUSD d'intérêts	98 547 KDT
Al Baraka Bank	26/10/2019	28 700 KDT majorés de 23 877 KDT d'intérêts	

*ces montants correspondent à la somme des encours impayés en principal+ intérêts

2.3 Cautions données à diverses banques en garantie des crédits obtenus par le personnel navigant pour le financement d'investissement dans des CEA.

Le solde des cautions données à ce titre s'élève au 31 décembre 2023 à environ 23 millions de dinars.

2.4- L'engagement au titre de la location des cinq avions SLB :

MSN	Engagement Contractuel	Reste des loyers au 31/12/2023 en KUSD	Le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location en KUSD		
			A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
MSN 10575	49 087	40 812	4 091	16 362	20 359
MSN 10631	50 833	42 714	4 236	16 944	21 534
MSN 11070	58 864	53 141	4 905	19 621	28 614
MSN 11137	56 951	51 810	4 746	18 984	28 080
MSN11621	59 637	57 566	4 970	19 879	32 717

3. DETTES ASSORTIES DE GARANTIES :

3.1- Hypothèques d'avions et garanties de l'Etat

Objet	Bailleur	Devise	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements		Encours au 31/12/2022	Encours au 31/12/2023
					Garanties Données par Tunisair	Garanties par l'Etat		
4 ^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	7 287 269,84	4 066 267,56
5 ^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	8 095 771,40	4 878 803,40
Avances sur commandes d'avions	Amen Bank	USD	20 000 000,00	24-déc-14		crédit garanti par l'Etat	8 000 000,00	6 500 000,00
6 ^{ème} A320-214	Bayersch Landes Bank	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	15 257 488,77	11 701 069,63
1 ^{er} A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	34 930 994,11	27 656 434,87
2 ^{ème} A330-200	Bayersch Landes Bank	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de premier rang sur l'avion	crédit garanti par l'Etat	37 279 716,39	29 909 555,98
Rééchelonnement Impayés 2020-2021 Maintenance Réacteurs 2017-2018	Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank	TND	22 447 566,526	28-déc-22		crédit garanti par l'Etat	21 673 512,526	12 384 864,526
Rééchelonnement encours non échu 2020-2021 Maintenance Réacteurs 2017-2018	Pool Bancaire dirigé par Attijari Bank	TND	60 929 109,141	28-déc-22		crédit garanti par l'Etat	60 929 109,141	60 929 109,141
Crédit d'Exploitation DGF	Attijari Bank	TND	10 000 000,000	22-mai-18		crédit garanti par l'Etat	10 000 000,000	10 000 000,000

Maintenance Réacteurs 2018	Banque Zitouna	TND	25 000 000,00	11-juin-18		crédit garanti par l'Etat	5 599 971,184	0,000
Maintenance Réacteurs 2018	BH Bank	TND	10 000 000,00	16-août-18		crédit garanti par l'Etat	2 382 257,166	0,000
Maintenance Réacteurs 2018	UIB	TND	20 000 000,00	28-nov-18		crédit garanti par l'Etat	14 115 488,493	0,000
Maintenance réacteurs 2019	BH	EUR	10 000 000,00	02-juil-19		crédit garanti par l'Etat	3 757 714,28	8 070 785,70
PDP A320 N	BH	USD	6 000 000,00	30-oct-19		crédit garanti par l'Etat	6 000 000,00	6 000 000,00
Rééch 04 crédits 2019-2020	STB	USD	43 760 000,00	19-sept-2022		crédit garanti par l'Etat	43 760 000,00	43 760 000,00

3.2- Nouveaux engagements en 2023 :

Objet	Bailleur	Devis e	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements		Encours au 31/12/2022	Encours au 31/12/2023
					Garanties Données par Tunisair	Garanties par l'Etat		
Restructuration à LT Crédit UIB	UIB	TND	18 536 000,000	21-dec-2022		crédit garanti par l'Etat	0,000	18 536 000,000
Restructuration à LT Crédit Amen Bank	Amen Bank	TND	41 705 000,000	03-janv-2023		crédit garanti par l'Etat	0,000	41 05 000,000

3.3- Passif de redevances couvert par des garanties bancaires :

Les garanties bancaires pour le paiement des redevances aéronautiques s'élèvent au 31 décembre 2023 à 5 414 KDT.

NOTES AUX PARTIES LIEES
Exercice clos au 31 décembre 2023

Opérations avec les sociétés du groupe : Montants exprimés en KDT

Sociétés	Prestations facturées par TUNISAIR	Observation	Prestations facturées à TUNISAIR	Observation
TUNISAIR TECHNICS	59 944		157 943	Travaux de maintenance des réacteurs et divers prestations
	40 996	Location moteur à travers TT		
A.I.S.A	-		-	
TUNISAIR HANDLING	16 112		25 602	Assistance Handling et autres
TUNISAIR EXPRESS*	156	Charges salariales et divers prestations	47	Charges salariales et divers prestations
TUNISIE CATERING	47	Divers prestations	33 528	
A.T.C. T	-		1 946	Formation
SCI ESSAFA	-		-	

*Hors facturation des billets et de loyer des avions

Soldes des sociétés du groupe selon les livres comptables (en KDT)

	TUNISAIR TECHNICS	TUNISAIR HANDLING	TUNISAIR EXPRESS	TUNISIE CATERING	A.T.C. T	AISA	AMADEUS	SCI ESSAFA
Fournisseurs et comptes rattachés	- 898 555	- 282 041	- 5 495	- 47 109	- 616	- 2 673	- 10	
Fournisseurs factures non parvenues								
Clients et comptes rattachés			18 822					
Clients Factures à établir								
Sociétés du groupe et associés	911 525	312 390		3 759		815	619	

TUNISAIR SA.

Boulevard Mohamed BOUAZIZI- 2035 Tunis – Carthage

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air – Tunisair SA

I-Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 septembre 2025 , nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » - SA, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023 faisant ressortir un total de 2 722 929 KDT, l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire de 282 710 KDT et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de 148 540 KDT, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne de l'Air « Tunisair » -SA au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces éléments probants ont mis en évidence les réserves suivantes :

2.1. Limitations à l'étendue de nos travaux :

Nos travaux d'audit ont été limités par ce qui suit :

- Le système d'information mis en place par la société TUNISAIR-SA du point de vue, paramétrage, contrôle de l'exploitation et maîtrise des chemins d'audit, comporte des insuffisances qui impactent les procédures et les processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Dans ce cadre, l'examen des comptes clients, des comptes des revenus et des comptes d'attente associés à la recette commerciale a révélé que les procédures adoptées présentent des insuffisances associées au système d'information lié à l'émission des titres de transport, à la comptabilisation, à la facturation et au contrôle des encaissements. Cette situation a entraîné des difficultés de justification et d'apurement des créances et des dettes rattachées à la recette commerciale malgré les travaux engagés jusqu'à présent.

- La multiplicité des corrections introduites au niveau du système touchant les comptes de résultats et des comptes de bilan associé à la recette commerciale et qui sont dues essentiellement à la reprise des données au cours de l'exercice 2023 pour les titres de transport de la période 2020-2022, ainsi que l'indisponibilité de supports suffisants permettant de retracer et d'identifier lesdites opérations.

Ces insuffisances ont eu pour conséquence de restreindre l'étendue de nos diligences visant à s'assurer de la fiabilité de certaines informations financières présentées par la Société.

- Notre nomination en tant que commissaires aux comptes de la Société étant intervenue après le 31 décembre 2023, nous n'avons pas alors assisté à la prise d'inventaire physique des immobilisations, des stocks et des caisses en fin d'exercice. Nous n'avons pas été en mesure également de vérifier par d'autres moyens les quantités et les qualités des valeurs inscrites au bilan.

Ainsi, en raison de ces problèmes, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, être nécessaires.

- L'absence d'un état détaillé et valorisé des risques associés aux affaires prud'homales. Le risque en cours y attaché a fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2023 à hauteur de 21 054 KDT estimée selon une approche forfaitaire uniforme appliquée indistinctement à l'ensemble des dossiers en cours.

Compte tenu de l'absence d'informations suffisantes sur les litiges en cours et l'absence de réponses des avocats sur nos demandes d'information sur les litiges en cours, nous ne sommes pas en mesure d'estimer la suffisance de cette provision.

2.2. Cession des moteurs des avions Boeing 737-500

Le poste immobilisations corporelles (Matériel de transport aérien et réacteurs) comprend la valeur comptable brute de deux moteurs d'avion B737-500, soit 3 922 KDT (avec une valeur comptable nette nulle), quand bien même qu'ils étaient vendus par la filiale TUNISAIR TECHNICS -SA en 2018 pour le compte de la Société à un acquéreur étranger.

Le produit de cette vente soit l'équivalent de 700 mille USD, demeure à la date de ce rapport non encaissé et non comptabilisé par la Société. Il figure par contre parmi les passifs de la filiale TUNISAIR TECHNICS-SA (encaissé et présenté sous forme de dette envers TUNISAIR -SA pour une valeur de 1,7 millions de dinars).

Il convient également de noter que la Société aurait de sa part un dû à sa filiale TUNISAIR TECHNICS-SA, qui correspond à l'équivalent de 722 mille USD, provenant d'une opération de vente de deux moteurs d'avion qu'elle a effectuée pour le compte de cette filiale.

Le conseil d'administration de la Société n'a pas encore statué sur ce processus de transfert et de cession d'immobilisations.

La régularisation de cette situation aura un impact positif sur les capitaux propres puisque le produit de la vente des deux moteurs sera comptabilisé en « Résultats Reportés ».

2.3. Maintenance des Moteurs des avions A320 de type CFM56-5A

En vertu d'un accord conclu entre TUNISAIR-SA et sa filiale TUNISAIR TECHNICS-SA, cette dernière a été chargée de réaliser une opération de maintenance de 6 moteurs d'avions

appartenant à TUNISAIR-SA. À son tour, TUNISAIR TECHNICS -SA, a fait intervenir un intermédiaire pour l'exécution de l'opération de maintenance chez un prestataire des travaux, et ce, contre une rémunération de l'ordre de 35,6 millions USD.

Un différend financier entre l'intermédiaire et TUNISAIR TECHNICS -SA sur les sommes dues et sur les modalités de paiement a conduit à la saisie de deux (2) réacteurs appartenant à la société TUNISAIR-SA.

Ce différend a été soumis devant les tribunaux. Il reste non résolu au moment de la rédaction de ce rapport.

Les conséquences financières potentielles découlant de ce litige impliquant la Société et/ou sa filiale TUNISAIR TECHNICS -SA n'ont pas été estimées et reflétées dans les états financiers.

2.4. Comptes clients et comptes rattachés

La rubrique du bilan « Clients & comptes rattachés » enregistre des soldes clients à la fois débiteurs et créditeurs, qui ne sont pas justifiés. Ces soldes se détaillent à la date de ce rapport comme suit :

Soldes des comptes clients débiteurs non justifiés	:	48 189 KDT
Soldes des comptes clients créditeurs non justifiés	:	76 811 KDT

À la date de ce rapport d'audit, la Société était encore en train de justifier ces soldes.

De notre part, nous n'avons pas été en mesure d'estimer l'incidence des ajustements qui, le cas échéant, s'avèrent nécessaires.

2.5. Liquidités & équivalents de liquidités

Les états de rapprochement bancaires font apparaître des suspens qui sont en cours de justification par la société. Ces suspens se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

	Encaissements non comptabilisés par Tunisair	Décaissements non comptabilisés par Tunisair	Décaissements non comptabilisés par la Banque	Encaissements non comptabilisés par la Banque
2021 et antérieurs	19 525	17 544	7 332	14 258
2022	10 631	3 625	1 220	4 060
2023	20 998	9 576	7 434	17 109
Total	51 154	30 745	15 986	35 427

Par ailleurs, des comptes bancaires totalisant un solde débiteur de 5 055 KDT et un solde créditeur de 3 964 KDT ne sont pas matérialisés par des états de rapprochements bancaires.

De plus, les comptes de virements internes présentent des soldes non justifiés débiteurs et créditeurs respectivement pour 4 060 KDT et 230 KDT.

La Société poursuit les travaux de justification et d'apurement nécessaires. En l'état actuel, l'impact des redressements ne peut pas être appréhendé.

2.6. Les comptes des actifs et des passifs courants

2.6.1. Soldes des comptes réciproques avec les filiales

L'examen des soldes des comptes réciproques de la société avec les sociétés filiales a mis en évidence des écarts non justifiés pour un montant de 5 737 KDT en valeur absolu par rapport aux soldes des comptes d'actif et un montant de 1 305 KDT en valeur absolu par rapport aux soldes des comptes de passif.

La justification et l'apurement de ces écarts pourraient avoir un impact sur les comptes que nous ne sommes pas en mesure de déterminer.

2.6.2. Dette envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA)

La dette de la Société envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA) s'élève à la date du 31 décembre 2023 à 1 311 658 KDT. Cela représente essentiellement l'accumulation sur plusieurs exercices des redevances aéroportuaires revenant à l'Office en vertu du décret n°2010-2059 fixant la liste des redevances aéroportuaires soumises au régime de l'homologation administrative.

Néanmoins les états financiers ci-joints ne prennent pas en compte les intérêts de retard que l'office pourrait éventuellement facturer à la société.

2.6.3. Comptes non justifiés

Les deux rubriques « Autres actifs courants » et « Autres passifs courants » enregistrent certains comptes non justifiés qui se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

	Actifs	Passifs
Fournisseurs d'exploitation	-	8 726
Personnel & comptes rattachés	7 798	3 703
Etat – impôts & taxes	1 486	5 714
Autres comptes d'actifs et de passifs courants	60 847	77 455
EMD *	-	36 156
YQ	-17 231	-
Recettes commerciales « BSP » **	46 511	-

* Ce solde comporte un montant de 34 037 non apuré qui remonte à des exercices antérieurs.

** Le traitement comptable de ce solde est en progression continue avec les encaissements reçus au cours des exercices postérieurs à la date de clôture.

Nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, s'avérer nécessaires sur ces comptes.

2.7. Déficit du fonds social

A la date 31 décembre 2023, la réserve pour fonds social figurant dans les capitaux propres présente un solde anormalement négatif de 4 701 KDT. De plus, les emplois enregistrés à l'actif, associés au fond social, s'élèvent à 4 589 KDT. Il en résulte un déficit de 9 289 KDT qui a été constaté principalement en puisant tout au long des années précédentes les ressources nécessaires au fonds social sur les ressources propres de la société, et ce, en l'absence de bénéfices distribuables permettant d'affecter une quote-part annuelle au fonds social.

Cette situation gagnerait à être régularisée.

3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de la société sont négatifs à hauteur de 1 759 710 KDT. Le fonds de roulement de la société est également négatif de 2 207 424 KDT.

Dans ces conditions, TUNISAIR-SA pourrait être considérée comme se trouvant dans une situation compromise au sens de la loi 2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives.

Toutefois, il convient de souligner que la Société et ses principaux actionnaires sont conscients de la nécessité de régulariser cette situation. A cet effet, un plan de restructuration est actuellement en cours d'approbation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre les problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1. Risque de continuité d'exploitation

4.1.1. Risque identifié

Comme il est indiqué au paragraphe 15 des notes aux états financiers (principes et méthodes comptables), le Conseil d'administration a arrêté les comptes selon le principe de continuité d'exploitation. L'application de ce principe s'appuie sur l'amélioration de son chiffre d'affaires en 2023, une politique tarifaire dynamique et sa capacité à se refinancer pour faire face aux difficultés imposées.

Nous avons considéré l'appréciation du risque de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, car elle repose sur les hypothèses et le jugement de la Direction et présente un risque inhérent lié à la réalisation des prévisions de trésorerie, qui demeure par nature incertaine.

4.1.2. Notre réponse

Nos diligences effectuées ont consisté à :

- Apprécier l'évaluation par la Direction des risques liés aux effets de la pandémie de Covid-19 et au contexte macro-économique sur les activités et les ressources financières de la société par rapport à notre propre compréhension de ces risques ;
- Prendre connaissance des procédures mises en place pour établir les prévisions de trésorerie ;
- Apprécier le caractère approprié des principales hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions de trésorerie à l'horizon de douze mois se rattachant à l'exploitation, aux investissements et leur financement au regard de notre connaissance du secteur, du marché, du contexte macro-économique, de la Société et des intentions de la Direction ;
- Apprécier la cohérence du plan d'affaires utilisé dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation avec celui utilisé pour les tests de dépréciation des actifs ;
- Interroger la Direction sur les éventuels autres événements ou circonstances postérieurs au 31 décembre 2023 qui seraient susceptibles de remettre en cause les prévisions de trésorerie ; et
- Apprécier le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées au niveau des notes aux états financiers.

4.2. Créances et recettes commerciales et opérations entre les sociétés du groupe

4.2.1. Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les créances provenant des recettes commerciales ainsi que celles provenant des opérations avec les sociétés du groupe s'élèvent à environ 1 275 618 KDT en valeur brute, pour un total net de bilan de 2 722 929 KDT.

L'évaluation de ces créances a été considérée comme un point clé de l'audit, en raison des incertitudes entourant certaines hypothèses, notamment celles relatives à la probabilité d'encaissement. Ces incertitudes découlent, d'une part, des insuffisances constatées au niveau du système de contrôle interne, et, d'autre part, de l'impact significatif qu'une dotation ou une reprise de dépréciation de ces actifs pourrait avoir sur les comptes de la Société.

4.2.2. Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs comptables des créances, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et selon la nature de la créance concernée.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties des prestations rendues prend naissance après la constatation des revenus, on constitue une provision pour en tenir compte et le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté. Généralement, les créances sur les sociétés du groupe sont confirmées en grande partie par des procès-verbaux d'arrêté de soldes périodiques.

Les créances provenant des recettes commerciales sont encaissées dans leur majeure partie via le système « BSP » de l'IATA qui regroupe par bi-mensualité les montants encaissés par les agents revendeurs pour chaque compagnie et les montants dus à chaque compagnie. Ensuite, le BSP établit la balance et regroupe en une seule transaction financière les paiements de chacun. Ainsi, le système BSP peut être mis en parallèle avec la compensation bancaire.

5. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause notre avis sur les états financiers, nous attirons votre attention sur les points suivants :

5.1. Opération SLB

La société a renforcé sa flotte par cinq avions réceptionnés jusqu'au 31 décembre 2023 et exploités dans le cadre de contrats de location « Sale and Lease Back ». Comme il est mentionné au niveau de la note n° 6.2.8 et la note 2.4 relative aux engagements hors bilan, ces contrats ont été considérés comme des contrats de location simple en raison de l'absence de facteurs évidents permettant de qualifier la nature du contrat (location simple ou location financement) au sens de la norme comptable tunisienne n°41. Par conséquent, ces avions ne figurent pas à l'actif et les loyers ont été comptabilisés en charges. Pour clarifier davantage cette situation, le conseil d'administration a décidé de solliciter l'avis du Conseil National de la Comptabilité.

5.2. Dossier de MAURITANIA Airways

Comme il est mentionné au niveau de la note n° 6.1.13, les « Provisions pour comblement de passifs des filiales » couvrent le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott (Mauritanie) en date du 12 Mai 2015, ayant reconnu la responsabilité de la société pour combler les passifs de la compagnie « MAURITANIA Airways » (filiale détenue à raison de 51%) en liquidation, pour un montant équivalent à 70,482 millions de dinars.

De son côté, la société a engagé des négociations avec l'Etat Mauritanien pour se faire prévaloir des créances qui lui reviennent, reconnues par l'administrateur de liquidation de la compagnie

« MAURITANIA Airways », pour un montant équivalent à 49,378 millions de dinars.

L'affaire suit son cours à la date du présent rapport.

5.3. Congés à payer

L'état des congés à payer repris par le système de gestion des ressources humaines n'a pas permis une reprise fiable, exhaustive et correcte des données. Par conséquent, l'estimation des congés à payer de l'exercice a été effectuée sur la base des données de l'exercice 2021 en attente d'une réintégration fiable des données.

5.4. Créances sur cession des avions

Comme il est mentionné au niveau de la note n°6.1.8, la rubrique « Créances sur cession des avions » correspond aux créances relatives à la cession de deux avions retirés de l'exploitation et qui ont fait l'objet d'un contrat de vente pour un montant total de 4 305 KDT.

Toutefois, la livraison des appareils vendus ne s'est pas concrétisée suite à un différend dans la valorisation des pièces prélevées de ces deux avions.

5.5. Rapatriement des produits des ventes en Algérie

La société TUNISAIR-SA poursuit encore les démarches relatives au rapatriement des produits de ses ventes en Algérie relatifs aux années antérieures pour un montant de 900 000

KDZD¹.

6. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe aux membres du conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

¹ DZD : Dinar Algérien

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas de remarques particulières à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'autorité compétente a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

8. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent se fonder sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

9. Rapport Relatif Aux Obligations Légales et Réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

9.1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Notre examen a fait constat de plusieurs défaillances décelées dans la gouvernance du système d'information de la société et la bonne gestion des opérations engagées (retard dans la comptabilité, retard dans l'établissement des états de rapprochement bancaires et d'autres non effectués, déclarations fiscales établies sur une base extra-comptable, correction manuelle des écritures intégrées, défaut d'apurement et de justification de certains soldes comptables, etc.).

9.2. Tenue des comptes des valeurs mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 06 décembre 2005, nous avons vérifié la conformité des conditions de tenue des comptes en valeurs mobilières avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

9.3. Autres obligations légales et réglementaires

- La société n'a pas respecté le délai légal de six mois après la clôture de l'exercice pour présenter ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- Les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié du capital social. A cet effet, en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration en date du 01 décembre 2025 a convoqué une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 30 décembre 2025 qui a décidé la continuité de l'activité de la société TUNISAIR-SA sans toutefois statuer sur la question de réduction ou d'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes issues influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers cumulées ;
- La société n'a pas établi les états financiers intermédiaires depuis 2013 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;
- Les cautions solidaires au profit de son Personnel Navigant auprès de diverses banques pour des crédits destinés au financement d'investissements en Compte Epargne en Actions (CEA) demeurent en vigueur à la clôture de l'exercice.
- La composition du conseil d'administration de la société ne comporte pas des administrateurs indépendants et ce en contradiction avec l'article 38 nouveau du règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, les statuts de la société et le Décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation ;
- La société nous a informé de 18 plaintes judiciaires additionnelles par rapport à celle

indiquées dans notre dernier rapport qui ont fait l'objet d'une révélation au Procureur de la République ;

- Notre rapport spécial fait état de l'existence d'opérations interdites au regard des dispositions des articles 200 et 206 du CSC.

Tunis, le 08 Mai 2026

Les Co-Commissaires aux Comptes

Pr/ tgs CWG

WAJDI GEURFALA

Pr/ UAT

ABDELLATIF ABBES

TUNISAIR SA.

Boulevard Mohamed BOUAZIZI- 2035 Tunis – Carthage

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air – Tunisair SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre direction générale nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2023 :

➤ Crédits dépassant la limite de 5 000 KDT

- 1.1. Mise en place d'un crédit à moyen terme le 31 Mai 2023 avec la Trésorerie générale de Tunisie pour un montant de 12 800 KDT, remboursable sur 3 ans dont une année de grâce pour le principal et l'intérêt, et dont la dernière échéance est fixée au 30 Mai 2026. La rémunération est fixée à 9%.
- 1.2. Signature d'un contrat de prêt le 21 Décembre 2022 avec l'UIB, portant sur l'encours restant du CMT investissement octroyé en 2018, pour un montant de 18 536 KDT. Ce contrat prévoit un remboursement mensuel sur 10 ans dont 2 ans de grâce en principal, avec une première échéance d'intérêts au 28 Février 2023 et une rémunération au TMM + 1,5%. En 2023, les intérêts payés se sont élevés à 1 624 KDT et l'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 18 536 KDT.
- 1.3. Signature d'un contrat de consolidation des prêts le 12 Avril 2023 avec l'Amen Bank pour un montant de 41 705 KDT, rémunéré au taux de TMM + 2%, destiné à la consolidation des échéances en principal des crédits échues et à échoir des crédits octroyés sur la période allant de 2019 à 2021. Ce contrat prévoit un remboursement mensuel sur 10 ans dont 2 ans de grâce et dont la première échéance d'intérêts est le 08 Juin 2023. En 2023, les intérêts payés se sont élevés à 2 456 KDT et l'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 41 705 KDT. Les crédits objets de consolidation se détaillent comme suit :

Montant en monnaie de l'opération	Monnaie	Date fin prévue	Taux d'intérêts	Restant dû au 31/12/2022 en monnaie de l'opération
9630	TND	25/12/2024	TMM+ 2%	6 785
1101	TND	25/08/2024	TMM+ 2%	724
25097	TND	14/03/2024	TMM+ 2%	14 013
1587	TND	14/06/2024	TMM+ 2%	968
2184	TND	25/01/2025	TMM+ 2%	1 641
10654	TND	01/12/2022	TMM+ 2%	7 610
1621	TND	03/10/2023	TMM+ 2%	1 621
7826	TND	05/10/2025	TMM+ 2%	7 826
517	TND	25/02/2022	TMM+ 2%	517
Total				41 705

- 1.4. Mise en place, au cours de l'exercice 2023, des 3ème, 4ème et 5ème tirages sur le crédit à moyen terme de 10 000 KEUR contracté auprès de la BH Bank en 2019. Ces tirages, remboursables trimestriellement sur une période de sept ans, se détaillent comme suit :

Date de déblocage	Montant (KEUR)	Intérêts payés en 2023	Encours au 31/12/2023 en KEUR
20/09/2023	1 308	EURIBOR (3 mois) + 3%	1 308
04/12/2023	2 520	EURIBOR (3 mois) + 3%	2 520
28/12/2023	1 150	EURIBOR (3 mois) + 3%	1 150

- 1.5. Une avance d'un montant de 7 000 KDT a été accordée le 29 décembre 2023 dans le cadre d'un crédit à court terme dont le déblocage est intervenu le 1er février 2024. Cette avance a été intégralement remboursée à la date de déblocage dudit crédit. Les intérêts payés d'avance au titre de cette opération se sont élevés à 136 KDT au cours de l'exercice 2023.
- 1.6. Signature le 19 Décembre 2023 d'un avenant portant sur le report d'échéance d'un crédit contracté avec ATTIJARI BANK en Mai 2018, pour un montant de 10 000KDT, rémunéré au TMM + 1,75%, avec une dernière échéance au 01 Octobre 2024. L'encours à la fin de l'année s'élève à 10 000 KDT.
- 1.7. Mise en place, 31 Octobre 2023, d'un crédit à court terme avec Zitouna Banque pour un montant de 10 004 KDT destiné à financer des achats kérosène auprès de la SNDP, remboursable sur 12 mois dont 3 mois de grâce, produira des intérêts au TMM + 2,25% et dont la dernière échéance est fixée à 28 Octobre 2024.L'encours du crédit à la fin de l'année s'élève à 10 004 KDT.

Ces conventions et opérations n'ont pas été formellement soumises à l'autorisation explicite du Conseil d'administration. Néanmoins, ils ont fait l'objet d'une mention dans le plan de restructuration soumis au conseil d'administration.

- 1.8. La « Tunisair » a émis, le 15 novembre 2023, des billets de trésorerie souscrits par sa filiale « AMADEUS » pour un montant de 5 600 KDT, arrivant à échéance le 23 février 2024. Ces billets sont rémunérés à un taux fixe précompté de 10 %. En 2023, les intérêts

payés se sont élevés à 151 KDT.

II. Conventions et opérations relatives à des conventions antérieures

Il s'agit de conventions conclues antérieurement et qui continuent à produire leurs effets au cours de l'année 2023

1. Convention de Crédits

➤ *Crédits dépassant la limite de 5 000 KDT*

Les crédits en cours conclus antérieurement à l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Banque	Monnaie	Montant en monnaie de l'opération	Date fin	Taux d'intérêts	Restant dû au 31/12/2023 en monnaie de l'opération	Intérêts réglés en 2023 en monnaie de l'opération	Restant dû au 31/12/2023 en TND
Citibank	EUR	36 573 129	12/02/2025	EURIBOR 3 mois + 0,65%	4 066 268	210 001	13 787 493
Citibank	EUR	37 358 045	30/04/2025	EURIBOR 3 mois + 0,65%	4 878 804	230 424	16 542 562
Citibank	EUR	40 491 903	28/11/2026	EURIBOR 3 mois + 0,57%	11 701 070	459 336	39 674 817
Citibank	EUR	87 693 925	24/08/2027	EURIBOR 3 mois + 0,57%	29 909 556	1 149 115	101 414 331
Citibank	EUR	86 537 231	08/06/2027	EURIBOR 3 mois + 0,57%	27 656 435	1 097 695	93 774 674
Amen bank	TND	9 629 702	25/12/2024	TMM+ 2%	-	107 250	-
Amen bank	TND	1 101 005	25/08/2024	TMM+ 2%	-	10 820	-
Amen bank	TND	25 097 468	14/03/2024	TMM+ 2%	-	177 866	-
Amen bank	TND	1 586 764	14/06/2024	TMM+ 2%	-	13 443	-
Amen bank	TND	2 183 568	25/01/2025	TMM+ 2%	-	51 471	-
Amen bank	TND	10 654 000	01/12/2022	TMM+ 2%	-	-	-
Amen bank	TND	1 621 000	03/10/2023	TMM+ 2%	-	27 397	-
Amen bank	TND	7 826 000	05/10/2025	TMM+ 2%	-	241 378	-
Amen bank	TND	516 946	25/02/2022	TMM+ 2%	-	-	-
Amen Bank	USD	20 000 000	31/12/2021	LIBOR 6 mois + 1,8%	6 500 000	286 116	19 927 050
Amen Bank	EUR	19 048 256	25/11/2021	EURIBOR 3 mois + 1,5%	-	11 063	-
BIAT	USD	25 000 000	30/11/2021	LIBOR (3 mois) +1,5%	-	9 471	-
BNA	USD	30 000 000	24/12/2021	LIBOR (3 mois) +1,5%	625 000	122 669	1 916 063
CA-CIB	EUR	27 983 701	28/04/2023	EURIBOR 3 mois + 0,54%	-	13 176	-

Banque	Monnaie	Montant en monnaie de l'opération	Date fin	Taux d'intérêts	Restant dû au 31/12/2023 en monnaie de l'opération	Intérêts réglés en 2023 en monnaie de l'opération	Restant dû au 31/12/2023 en TND
Banque Zitouna	TND	6 985 304	19/08/2023	9,75%	-	62 577	-
Banque Zitouna	TND	7 296 592	28/10/2023	9,79%	-	108 611	-
Banque Zitouna	TND	10 710 000	28/11/2023	9,77%	-	158 992	-
Banque Zitouna	TND	1 396 841	28/02/2023	-	-	49 960	-
Banque Zitouna	TND	1 365 855	28/02/2023	-	-	50 946	-
Banque Zitouna	TND	1 597 309	28/02/2023	-	-	9 078	-
Banque Zitouna	TND	890 656	28/02/2023	-	-	30 342	-
Banque Zitouna (Mourabha)	TND	4 695 488	07/12/2024	TMM+ 2,25%	2 274 401	290 782	2 274 401
Banque Zitouna (Mourabha)	TND	1 231 187	07/02/2025	TMM+ 2,25%	690 741	83 323	690 741
Banque Zitouna (Mourabha)	TND	3 117 927	07/03/2025	TMM+ 2,25%	1 868 260	419 421	1 868 260
Banque Zitouna (Mourabha)	TND	1 790 988	03/01/2025	TMM+ 2,25%	936 550	116 518	936 550
Pool ATTIJARI-UIB-BNA-ATB	TND	22 447 567	15/04/2025	TMM+ 1,5%	12 384 865	1 656 481	12 384 865
Pool ATTIJARI-UIB-BNA-ATB	TND	60 929 109	20/04/2032	TMM+ 1,5%	60 929 109	5 816 394	60 929 109
Attjari Bank	TND	10 000 000	01/10/2023	TMM+ 1,75%	-	961 478	-
BH Bank	USD	6 000 000	08/10/2028	LIBOR + 2,5%	6 000 000	329 862	18 394 200
BH Bank	TND	10 000 000	30/11/2023	TMM+ 2%	-	147 714	-
BH Bank	TND	1 253 470	31/12/2023	TMM+ 2%	-	28 255	-
BH Bank	TND	1 845 712	30/09/2026	TMM+ 2%	1 708 579	183 464	1 708 579
BH Bank	TND	616 493	30/09/2026	TMM+ 2%	570 695	61 279	570 695

Banque	Monnaie	Montant en monnaie de l'opération	Date fin	Taux d'intérêts	Restant dû au 31/12/2023 en monnaie de l'opération	Intérêts réglés en 2023 en monnaie de l'opération	Restant dû au 31/12/2023 en TND
BH Bank	EUR	2 300 000	31/01/2029	EURIBOR 3 mois + 3%	1 725 000	103 036	5 848 957
BH Bank	EUR	1 622 000	14/06/2029	EURIBOR 3 mois + 3%	1 274 429	65 148	4 321 205
STB	USD	2 692 406	31/12/2023	Libor 1 M + 1,5%	1 570 570	182 046	4 814 897
STB	USD	43 760 000	31/12/2033	Libor 3 M + 2,5%	43 760 000	1 219 027	134 155 032
STB	TND	276 540	31/05/2023	TMM+ 2%	-	1 836	-
STB	TND	92 180	31/05/2023	TMM+ 2%	-	612	-
STB	TND	254 115	30/11/2023	TMM+ 2%	-	7 879	-
STB	TND	84 705	30/11/2023	TMM+ 2%	-	2 626	-
Crédit de Trésor	TND	8 800 000	31/12/2024	3%	8 800 000	-	8 800 000
Crédit de Trésor	TND	26 553 000	29/02/2024	1%	23 250 528	-	23 250 528
Crédit de Trésor	TND	20 600 000	30/11/2024	3%	20 600 000	-	20 600 000
Crédit de Trésor	TND	2 600 000	03/03/2025	7%	2 600 000	-	2 600 000
Crédit de Trésor	TND	2 600 000	03/03/2025	7%	2 600 000	-	2 600 000
Crédit de Trésor	TND	6 250 000	03/03/2025	7%	6 250 000	-	6 250 000
Crédit de Trésor	TND	3 000 000	03/03/2025	7%	3 000 000	-	3 000 000
Crédit de Trésor	TND	6 150 000	03/03/2025	7%	6 150 000	-	6 150 000
Crédit de Trésor	TND	4 000 000	30/05/2025	8,80%	4 000 000	-	4 000 000
Etat	TND	40 000 000	28/02/2027	3%	20 946 321	-	20 946 321
TFB	USD	10 000 000	23/12/2022	LIBOR 3 mois + 1,5%	-	-	-

- Les montants inférieurs à 5 000 KDT sont relatifs à des reports des échéances impayées ou des tirages sur des lignes de crédits supérieures à 5 000 KDT.

2. Conventions avec les filiales

2.1. *Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS-SA*

Conformément au contrat de maintenance aéronefs et achats de services signé le 04 octobre 2023 avec la filiale TUNISAIR TECHNICS-SA, la société TUNISAIR TECHNICS-SA a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant total de 157 942 KDT au titre des prestations fournies et des travaux de maintenance des réacteurs.

La société TECHNICS-SA a loué 4 moteurs pour le compte de la société TUNISAIR-SA pour un montant de 40 996 KDT. Cette opération n'est pas autorisée par le conseil d'administration.

Le montant facturé par la société TUNISAIR-SA à la société TUNISAIR TECHNICS-SA s'est élevé au cours de l'exercice 2023 à 59 943 KDT, dont 53 286 KDT correspondent à la refacturation d'un personnel de TUNISAIR-SA.

2.2. *Conventions conclues avec TUNISAIR HANDLING-SA*

Au cours de l'exercice 2023, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISAIR HANDLING-SA un montant de 16 113 KDT, dont 14 233 KDT correspondent principalement à la refacturation d'un personnel de TUNISAIR-SA.

En 2023, la société TUNISAIR HANDLING -SA a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant de 25 602 KDT au titre de prestations assistances fournies aux avions.

2.3. *Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS-SA*

Au cours de l'exercice 2023, la société TUNISAIR EXPRESS-SA a facturé à la société TUNISAIR-SA un montant de 10 064 KDT qui correspond principalement à des prestations de transport.

En 2023, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISAIR EXPRESS-SA la charge de location d'avions pour un montant de 234 KDT conformément au protocole d'accord en date du 30 octobre 2012 ainsi que la rémunération d'une partie de son personnel pour un montant de 156 KDT.

2.4. *Conventions conclues avec TUNISIE CATERING-SA*

Au cours de l'exercice 2023, la société TUNISAIR-SA a facturé à la société TUNISIE CATERING-SA un montant de 47 KDT.

La société TUNISIE CATERING- SA a facturé à la société TUNISAIR-SA son service catering au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 33 528 KDT.

La société TUNISAIR-SA a signé le 08 août 2023 un avenant aux conventions de prêts en compte courant associés avec la société TUNISIE CATERING-SA pour les conventions en date du 21 janvier 2016 portant sur un montant de 3 millions de dinars et un million de dinars avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Les caractéristiques de cet avenant se présentent comme suit :

Date avenant	Date de la 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance	Principal impayé en KDT	Intérêts impayés en KDT	Montant de la dette rééchelonnée en KDT
08/08/2023	10/03/2024	10/09/2027	1 714	356	2 095
08/08/2023	10/03/2024	10/09/2027	571	131	712
Total			2 285	487	2 807

Également, la société TUNISAIR-SA a signé le 08 août 2023 deux avenants à la convention de prêt en compte courant associés avec la société TUNISIE CATERING-SA pour la convention en date du 25 octobre 2011 portant sur un montant de 1,8 millions de dinars avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Les caractéristiques de ces avenants se présentent comme suit :

Objet	Rééchelonnement	Montant de la dette échelonnée	Date de la 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance	Restant dû au 31/12/2023
Avenant 1	Échéancier de principal	1 800	30/11/2023	28/10/2026	1700
Avenant 2	Échéancier des arrières des intérêts	1 749	30/11/2023	28/10/2026	1652

2.5. Conventions conclues avec l'A.T.C.T

La société TUNISAIR-SA a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société Aviation Training of Tunisia (A.T.C.T). Les factures émises par l'A.T.C. T au titre de l'exercice 2023 se sont élevées à 1 946 KDT.

3. Soldes des sociétés du groupe selon les livres comptables de la société TUNISAIR-SA (en KDT)

Le solde des comptes des sociétés du groupe TUNISAIR-SA au 31 décembre 2023, se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS	SCI ESSAFA
Fournisseurs et comptes rattachés	-898 555	-282 041	-5 495	-47 109	-616	-2 673	-10	-
Clients et comptes rattachés	-	-	18 822	-	-	-	-	-
Sociétés du groupe et associés	911 525	312 390	-	3 759	-	815	619	-
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	-	-	-	-	-
Encours du principal des prêts	-	-	-	3 986	-	-	-	-
Billet de trésorerie	-	-	-	-	-	-	5 600	-
Intérêts payés d'avance	-	-	-	-	-	-	82	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	0,38	-	-	-	-
Dividendes encaissés	-	-	-	-	-	-	10 189	4 141

4. Conventions conclues avec l'Etat

La société TUNISAIR-SA a facturé, courant l'année 2023, les loyers au Ministère du Transport pour un montant total TTC de 198 KDT, et ce en application des contrats conclus en date du 14 novembre 1991.

5. Garanties des dettes d'autrui

5.1. La société TUNISAIR-SA s'est portée garante des crédits octroyés par l'Etat Tunisien à sa filiale TUNISAIR EXPRESS-SA, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion CRJ900.

Ci –dessous la Caution fournie :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Reliquat au 31/12/2023
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044 KDT	7 521 KDT

5.2. La société TUNISAIR-SA s'est portée garante des crédits octroyés par la Banque Zitouna et Al Baraka Bank à sa filiale TUNISAIR EXPRESS-SA en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition de deux ATR72-500 en 2019.

Ci–dessous les Cautions fournies :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution	Reliquat au 31/12/2023*
Banque Zitouna	29/10/2019	46 000 KDT majoré de 12% d'intérêts par an	83 333 KDT
Al Baraka Bank	26/12/2019	10 000 KUSD majorés de 4 157 KUSD d'intérêts	98 547 KDT
Al Baraka Bank	26/12/2019	28 200 KDT majorés de 23 877 KDT d'intérêts	

* Ces montants correspondent à la somme des encours impayés en principal et intérêts

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration en date du 01 juillet 2019.

5.3. La société TUNISAIR-SA s'est portée garante des crédits octroyés par diverses banques au personnel navigant pour le financement des investissements en compte épargne en actions (CEA). Le solde des cautions données à ce titre s'élève au 31 décembre 2023 à d'environ 23 millions de dinars.

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 décembre 2025 n'a pas approuvé ces opérations.

III. Obligations et engagement de la société envers les dirigeants (Chiffres en dinars)

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1.1. Président Directeur Général

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général ont été fixés par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 23 septembre 2021 et se présentent comme suit :

- Un salaire de base de 900 dinars ;
- Une indemnité de logement de 200 dinars ;
- Une indemnité de responsabilité de 4 600 dinars ;
- Une indemnité familiale allouée selon la réglementation interne en vigueur ;
- Une voiture de fonction et 500 litres de carburant mensuel ;
- Des cartes de recharge téléphonique de 120 dinars attribuées trimestriellement.

1.2. Secrétaire Général

Les éléments de rémunérations du Secrétaire Général sont fixés par le statut de la société, il

perçoit par ailleurs une indemnité mensuelle de 300 dinars fixée par référence à la correspondance du Secrétaire Général au Gouvernement en date du 19 avril 2004.

1.3. Directeur Général Adjoint Commercial et Directeur Général Adjoint Technique

Ces deux postes sont occupés par intérim par des membres du personnel de la société dans l'attente d'une nomination officielle par le Gouvernement. Pour ces raisons, à part leurs rémunérations statutaire, ces derniers n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité additionnelle liée à l'occupation de ces postes.

1.4. Jetons de présence

L'assemblée générale ordinaire réunie en 30 décembre 2025 a fixé les montants de jetons de présence au titre de l'exercice 2022 comme suit :

- Pour les membres représentant de l'Etat Tunisien : Le montant annuel par membre a été arrêté à 5 000 DT ;
- Pour les membres représentant les entreprises publiques : Le montant annuel brut maximum pour chaque membre est fixé à 2 188 DT ;
- Pour les membres représentant les petits porteurs : Le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur soit un montant annuel brut maximum de 2 188 DT.

Par ailleurs, certains administrateurs ont bénéficié en 2023 de la gratuité des billets de transport en se basant sur l'ordre gouvernemental n°174 du 22 septembre 2003. Ces attributions sont contraires aux dispositions de l'article 206 du CSC et les dispositions de la loi n°2018-46 du 1^{er} août 2018. Le nombre des billets octroyés en 2023 s'élève à six dont deux ont été intégralement remboursés.

1.5. Comité permanent d'audit

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 décembre 2025 a fixé le montant de jetons de présence alloués aux membres du comité permanent d'audit à 500 DT par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3 000 DT par membre.

2. Les obligations et engagements de la société TUNISAIR-SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en DT) :

	Le Président Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	103 180	-	108 794	(i) 5 027
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de Travail				
Total	103 180	-	108 794	5 027

(i) La dette constatée en passif concerne le solde des congés à payer

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 08 Mai 2026

Les Co-Commissaires aux Comptes

Pr/ tgs CWG

WAJDI GEURFALA

Pr/ UAT

ABDELLATIF ABBES

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR »

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mai 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **Mr Wajdi Guerfala** (CWG) & **Mr Abdellatif Abbas** (Union Audit Tunisie UAT).

GROUPE TUNISAIR

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers de Dinars Tunisien

ACTIFS	Notes	2023	2022
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations incorporelles		1 744	1 466
Immobilisations corporelles		950 272	1 035 523
Immobilisations financières		84 227	83 041
Titres mis en équivalence	1	6 434	6 425
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 042 677	1 126 455
Autres actifs non courants	2	163 450	190 748
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 206 127	1 317 203
ACTIFS COURANTS			
Stocks		48 911	53 880
Clients et comptes rattachés		88 078	145 194
Autres actifs courants		222 098	191 652
Créances sur cession avions		4 305	4 305
Placements et autres actifs financiers		34 088	17 798
Liquidités et équivalents de liquidités		183 457	185 148
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		580 937	597 977
TOTAL DES ACTIFS		1 787 064	1 915 180

GROUPE TUNISAIR

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers de Dinars Tunisien

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2023	2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		106 199	106 199
Réserves consolidées	3	-1 861 316	-1 624 124
Ecart de conversion	4	7 342	7 017
Ecart de consolidation	5	-16 357	-14 110
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		-1 764 132	- 1 525 018
Résultats consolidés	6	-242 998	-220 802
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		-2 007 130	-1 745 820
INTERETS MINORITAIRES (IM)		2 999	2 509
Intérêt des minoritaires dans les réserves consolidées		-1 859	-1 859
Intérêt des minoritaires dans les résultats consolidés		4 859	4 368
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-2 004 131	-1 743 311
PASSIFS			
PASSIF NON COURANTS			
Emprunts obligataires et bancaires		682 797	750 460
Provisions	7	94 673	82 346
Autres passifs non courants		794	1 900
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		778 264	834 706
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		1 668 385	1 808 963
Autres passifs courants		1 093 148	733 219
Concours bancaires et Autres passifs financiers		251 398	281 603
TOTAL PASSIFS COURANTS		3 012 931	2 823 785
TOTAL PASSIFS		3 791 195	3 658 491
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 787 064	1 915 180

GROUPE TUNISAIR
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE 2023

En Milliers de Dinars Tunisien

	Notes	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	8	1 785 842	1 416 537
Autres produits exploitation		123 622	70 688
Reprise sur provision		799	11 832
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 910 263	1 499 057
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks		426	10
Achats d'approvisionnements consommés		-462 333	-411 819
Charges de personnel	9	-388 062	-347 063
Dotations aux amortissements et aux provisions		-102 705	-127 983
Redevances aéronautiques		-463 032	-382 188
Autres charges d'exploitation		-620 895	-361 823
Total des charges d'exploitation		-2 036 601	-1 630 866
RESULTAT D'EXPLOITATION			
Charges financières nettes		-127 850	-77 040 (*)
Produits des placements		16 813	1 338 (*)
Autres gains/pertes ordinaires		8 787	-336 (*)
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		-228 588	-207 847
Impôts sur les bénéfices		-7 068	-6 112
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔTS		-235 656	-213 959
Eléments extraordinaires		0	48
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTERGREGES		-235 656	-213 911
Effets des modifications comptables		-2 492	-807
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	9	-1 716
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-238 139	-216 434
Résultats consolidés		-242 998	-220 802
Intérêts minoritaires		4 859	4 368

(*) Montants retraités pour les besoins de la comparaison

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DE L'EXERCICE 2023

En Milliers de Dinars Tunisien

	2023	2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	-238 139	-216 434
Dotations aux amortissements et aux provisions	102 705	127 983
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	25 356	42 518
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-110 078	-45 933
(-) Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	274 203	174 153
Flux de trésorerie généré par l'exploitation	164 124	128 220
Acquisitions d'immobilisations	-59 248	-73 459
Remboursement avances avioniques		109 001
Cessions d'immobilisations	25 863	5 356
Intérêts et Dividendes reçus	11 609	905
Autres Flux liés aux activités de Financements	3 999	46 287
Flux de trésorerie lié à l'investissement	-17 777	88 090
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-12 354	- 1 149
Emprunts nouveaux	133 041	66 239
Remboursement des emprunts	-244 470	-219 592
Encaissement provenant des dépôts clients	-319	521
Flux de trésorerie lié au financement	-124 102	-153 981
Incidence des variations de cours de change sur les liquidités	-932	7 985
VARIATION DE LA TRESORERIE	21 313	70 314
Trésorerie au début de l'exercice	180 339	110 025
Trésorerie à la fin de l'exercice	201 652	180 339

**NOTES AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES AU
31/12/2023**

PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe TUNISAIR est organisé autour de **TUNISAIR SA**, société mère, qui est une compagnie aérienne nationale tunisienne, exerçant des activités de transport aérien de passagers et de fret sur les réseaux national et international.

Dans le cadre de sa structuration, TUNISAIR SA détient plusieurs filiales opérationnelles intervenant dans des activités connexes et complémentaires au transport aérien, notamment **Tunisair Technics**, spécialisée dans la maintenance et l'ingénierie aéronautique, **Tunisair Handling**, chargée des services d'assistance au sol, et **Tunisair Express**, dédiée principalement aux liaisons régionales.

Le groupe comprend également des entités établies à l'étranger ainsi que des sociétés intervenant dans des fonctions support ou spécialisées, notamment **ESSAFA**, société établie en France et opérant dans le **secteur immobilier**. Par ailleurs, le groupe bénéficie de solutions informatiques et de distribution aérienne assurée par **Amadeus**, dans le cadre de relations contractuelles portant sur les systèmes de réservation et de gestion commerciale.

Enfin, TUNISAIR participe à des **entreprises associées**, notamment **Tunisie Catering**, opérant dans la restauration aérienne, ainsi que **ATCT « Aviation Training Center of Tunisia »**, intervenant dans la formation aux métiers de l'aéronautique.

L'ensemble de ces entités constitue un groupe intégré couvrant les principales activités nécessaires à l'exploitation du transport aérien, depuis l'opération des vols jusqu'aux services techniques, au sol, à la formation et aux prestations annexes.

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés du groupe TUNISAIR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis dans le cadre conceptuel de la comptabilité et par les normes comptables tunisiennes, notamment les suivantes :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- La norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinar Tunisien et préparés en respectant les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables de base.

La continuité d'exploitation du groupe est fortement dépendante de la continuité d'exploitation de la société mère. Dans ce sens, la société « TUNISAIR – S.A » a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 septembre 2025 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Revue du Plan de redressement élaboré précédemment pour inclure toutes les sociétés du groupe,
- Mise en place d'une commission compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,
- L'élaboration d'un plan de redressement de l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,
- Arrangement avec le gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations des entreprises et des établissements publics modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

CHOIX DES MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Pour définir la méthode de consolidation, le groupe TUNISAIR a effectué les choix suivants :

- ✎ **AMADEUS SA :** malgré la détention de l'actionnaire AMADEUS international de la substance du pouvoir (le savoir-faire). AMADEUS SA est considéré filiale en se basant sur le critère de droit de vote (70%) conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales. Elle est donc intégrée globalement.
- ✎ **TUNISIE CATERING :** celle-ci est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Elle est détenue à hauteur de 45% par le groupe TUNISAIR.
- ✎ **Mauritania Airways :** Cette filiale, détenue à raison de 51%, est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1^{er} janvier 2011. Un Syndic de liquidation est désigné à cet effet en vertu du jugement du tribunal de commerce de Nouakchott N°26-2012 du 8 mars 2012.

Conformément à la norme 35.11, la société «**Mauritania Airways** » est de ce fait, soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la société mère. En conséquence, elle a été exclue du périmètre de consolidation.

- ✎ **AISA :** Cette filiale détenue à 100%, est déclarée en dissolution telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Juin 2017. Un liquidateur a été désigné à cet effet en exécution de la décision de la CAREPP du 27 Décembre 2016.

Conformément à la norme 35.11, la société AISA est de ce fait, soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la société mère. En conséquence, elle a été exclue du périmètre de consolidation.

- ✎ Pour toutes les autres sociétés du périmètre, il n'y avait aucune ambiguïté sur le choix du critère d'analyse du contrôle. La définition des méthodes de consolidation a été effectuée sur la base du pourcentage des droits de vote détenus.

PROCESSUS DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TUNISAIR SA et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des opérations intragroupe et des résultats internes ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée ;
- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.






Le groupe TUNISAIR est constitué de 5 sociétés qui font l'objet d'une intégration globale et de deux sociétés qui font l'objet de mise en équivalence.

DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque exercice.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023, se présente comme suit :

Méthode de consolidation	Sociétés	Activité	Droit de vote
Sociétés intégrées globalement		Prestations de services pour les compagnies Aériennes.	100%
		Entretien et réparation des avions et des équipements avioniques	100%
	SCI ESSAFA	Immobilier	99,9%
	TUNISAIR EXPRESS	Transport aérien	88,73%
		Prestations informatiques	70%
Sociétés mises en équivalence		Catering	45%
		Formation Aéronautique	37%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 Décembre 2023

(Montants exprimés en millier de dinars tunisien)

Note 1 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (T.M.E)

Les titres mis en équivalence figurent au bilan consolidé à leur quote-part dans les capitaux propres des sociétés sous influence notable.

Toutefois, en application des dispositions de la norme comptable relative aux participations dans des entreprises associées, si la quote-part de l'investisseur dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, l'investisseur cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2023	2022
TUNISIE CATERING	0	0
ATCT	6 434	6425
Total	6 434	6425

NOTE 2 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2023	2022
TUNISAIR	161 785	188 434
TUNISAIR EXPRESS	1 665	2 314
Total	163 450	190 748

NOTE 3 : RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2023	2022
TUNISAIR	-1 476 109	-1 350 282
Les Filiales	-385 207	-273 842
Total	-1 861 316	-1 624 124

NOTE 4 : ECART DE CONVERSION

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis de la monnaie locale à la monnaie de présentation des états financiers consolidés « TND » selon la méthode du cours de clôture en 3 étapes :

- D'abord, conversion des produits et charges au cours du jour de transaction ou par approximation, au taux moyen ;
- Ensuite, report au bilan du résultat converti au taux moyen ;
- Enfin, conversion des actifs et passifs au taux de clôture et des capitaux propres autre que le résultat de l'exercice selon des procédures spécifiques.

NOTE 5 : ECART DE CONSOLIDATION

Cet écart correspond à des écarts entre les comptes et opérations réciproques intra-groupe et qui de ce fait n'ont pas pu être annulés.

NOTE 6 : RESULTAT CONSOLIDE

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2023	2022
TUNISAIR	-147 269	-180 492
TUNISAIR HANDLING	17 929	7 065
TUNISAIR TECHNICS	-107 009	-42 358
AMADEUS	11 339	10 196
TUNISAIR EXPRESS	-17 789	-14 384
ESSAFA	-199	-829
ATCT		0
Total	-242 998	-220 802

NOTE 7 : PROVISIONS

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2023	2022
TUNISAIR	79 609	67 146
TUNISAIR HANDLING	14 418	14 418
AMADEUS	45	45
TUNISAIR EXPRESS	601	737
Total	94 673	82 346

NOTE 8 : REVENUS

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2023	2022
TUNISAIR	1 576 573	1 245 316
TUNISAIR HANDLING	134 667	98 822
TUNISAIR EXPRESS	44 050	43 878
AMADEUS	23 123	21 580
TUNISAIR TECHNICS	6 625	6 663
ESSAFA	804	278
Total	1 785 842	1 416 537

NOTE 9 : CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2023	2022
TUNISAIR	240 469	217 960
TUNISAIR HANDLING	74 051	61 475
TUNISAIR TECHNICS	54 908	51 157
AMADEUS	1 383	1 429
TUNISAIR EXPRESS	17 239	15 030
ESSAFA	12	12
Total	388 062	347 063

NOTE 10 : QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les parts dans les résultats des sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

	2023	2022
ATCT	9	-488
TUNISIE CATERING	0	1 228
Total	9	- 1 716

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés Exercice clos le 31 décembre 2023

TUNISAIR-SA.

Boulevard Mohamed BOUAZIZI- 2035 Tunis – Carthage

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air – Tunisair

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 Septembre 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » - SA, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023 faisant ressortir un total de 1 787 064 KDT, l'état de résultat consolidé faisant apparaître un résultat déficitaire de 242 998 KDT et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de 201 652 KDT, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Société Tunisienne de l'Air « Tunisair » SA au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces éléments probants ont mis en évidence les réserves suivantes :

2.1. Limitations à l'étendue de nos travaux :

Nos travaux d'audit ont été limités par ce qui suit:

- Le système d'information mis en place par la société mère TUNISAIR-SA du point de vue, paramétrage, contrôle de l'exploitation et maîtrise des chemins d'audit, comporte des insuffisances qui impactent les procédures et les processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Dans ce cadre, l'examen des comptes clients, des comptes revenus et des comptes d'attente associés à la recette commerciale a révélé que les procédures de contrôle interne

adoptées présentent des insuffisances associées au système d'information lié à l'émission des titres de transport, à la comptabilisation, à facturation et au contrôle des encaissements. Cette situation a entraîné des difficultés de justification et d'apurement des créances et des dettes rattachées à la recette commerciale malgré les travaux engagés jusqu'à présent.

- La multiplicité des corrections introduites au niveau du système touchant les comptes de résultats et des comptes de bilan associé à la recette commerciale de la société mère, et qui sont dues à la reprise des données au cours de l'exercice 2023 pour les titres de transport de la période 2020-2022, ainsi que l'indisponibilité de supports suffisants permettant de retracer et d'identifier lesdites opérations.

Ces insuffisances ont eu pour conséquence de restreindre l'étendue de nos diligences visant à s'assurer de la fiabilité de certaines informations financières présentées par la Société mère.

- Notre nomination en tant que commissaires aux comptes de la Société mère étant intervenue après le 31 décembre 2023, nous n'avons pas alors assisté à la prise d'inventaire physique des immobilisations, des stocks et des caisses en fin d'exercice. Nous n'avons pas été en mesure également de vérifier par d'autres moyens les quantités et les qualités des valeurs inscrites au bilan

Ainsi, en raison de ces problèmes, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu, le cas échéant, être nécessaires.

- L'absence d'un état détaillé et valorisé des risques associés aux affaires prud'homales de la société mère. Le risque en cours y attaché a fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2023 à hauteur de 21 054 KDT estimée selon une approche forfaitaire uniforme appliquée indistinctement à l'ensemble des dossiers en cours.

Compte tenu de l'absence d'informations suffisantes sur les litiges en cours et l'absence de réponses des avocats sur nos demandes d'information sur les litiges en cours, nous ne sommes pas en mesure d'estimer la suffisance de cette provision.

- Les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et des états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Toutefois, nous n'avons pas eu communication des liasses de consolidation ainsi qu'un rapport d'audit de la Société SCI ESSAFA, filiale à l'étranger.

2.2. Méthode de Consolidation de la société Tunisie Catering - SA

La société Tunisie Catering est détenue à hauteur de 45% de son capital social par Tunisair-SA. Elle a été considérée comme une entreprise associée, sous influence notable du groupe Tunisair et la méthode de consolidation utilisée était celle de la mise en équivalence.

Tunisie Catering - SA est présumée sous le contrôle de Tunisair - SA. Par conséquent, elle aurait dû être consolidée selon la méthode d'intégration globale, ce qui aurait un impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés du groupe tels qu'arrêtés au 31 décembre 2023.

2.3. Ecart de consolidation

La rubrique « capitaux propres » comporte des écarts de consolidation pour un montant de 16 357 KDT qui résultent des différences entre les opérations intragroupes et les soldes réciproques entre les sociétés du Groupe.

La réconciliation des comptes réciproques ainsi que la justification et l'apurement des écarts dégagés pourraient avoir un impact sur le résultat et les réserves consolidés que nous ne sommes pas en mesure de déterminer.

2.4. Inventaires physiques

❖ La Société Tunisair Handling – SA

La Société Tunisair Handling – SA n'a pas procédé, en 2023, à un inventaire physique de ses immobilisations afin de s'assurer de leur existence et de leur valeur, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises. Signalons que la dernière opération d'inventaire physique des immobilisations a été réalisée en 2016, ayant permis de dégager des écarts entre les données comptables et les résultats de l'inventaire physique pour une valeur brute de l'ordre de 634 milles dinars. Signalons également que les immobilisations incorporelles et corporelles présentent, au 31 décembre 2023, une valeur comptable brute de 85,7 millions de dinars, des amortissements cumulés de 73,6 millions de dinars et une valeur comptable nette de 12,1 millions de dinars.

De même, l'analyse comparative des résultats de l'inventaire physique des stocks de fournitures et de pièces de rechange avec les données théoriques provenant des logiciels de gestion a mis en évidence des différences significatives, positives et négatives dues principalement à des anomalies au niveau de l'application des procédures de gestion des stocks. L'explication de ces écarts a été initié avec le cabinet externe chargé des travaux de l'inventaire physique des stocks au 31 décembre 2023 ayant permis de justifier et d'éliminer certains écarts, sans pour autant que la valeur globale des écarts persistants ne soit déterminée avec précision.

Ces écarts doivent être présentés dans un rapport destiné au conseil d'administration de la société pour consultation et pour la prise de décisions appropriées.

Également, le rapprochement des résultats obtenus lors de l'inventaire physique des neuf caisses de la société avec les soldes théoriques provenant des registres de caisse a mis en évidence des écarts (positives et négatives) qui nécessitent une analyse, une justification et une présentation dans un rapport à soumettre au conseil d'administration pour évaluation et prise des décisions nécessaires.

❖ La société « Tunisair Technics-SA »

La société « Tunisair Technics-SA » a confié à un cabinet externe la mission d'inventaire physique par voie de reconstitution et de rapprochement des immobilisations corporelles et des stocks de pièces révisables et consommables au 31 décembre 2023.

Sur la base du rapport d'inventaire définitif approuvé par le Conseil d'Administration réuni le 22 avril 2026, il a été constaté que deux moteurs d'avion de type Boeing 737-500, d'une valeur brute de 4 543 KDT et entièrement amortis à la date de clôture, ont été vendus sans que

leur sortie du patrimoine n'ait été comptabilisée.

Les autres immobilisations et notamment les constructions, les aménagements, le matériel de transport et les équipements administratifs qui représentent 32% de la valeur de l'actif immobilisé sont en cours de rapprochement à cette date.

L'impact des éventuels ajustements ou redressements résultant du rapprochement avec les données comptables du reste de l'actif immobilisé, sur les comptes d'immobilisations et la situation nette de la société au 31 décembre 2023, ne peut actuellement être déterminé.

❖ « *Tunisair Express-SA* »

La société « Tunisair Express-SA » a procédé au 31 décembre 2023 à un inventaire physique de ses immobilisations corporelles et aux travaux de rapprochement de celles-ci avec les données comptables totalisant un montant brut de 148 578 KDT et une valeur nette comptable de 94 992 KDT à la même date.

Les travaux de rapprochements à fin 2023 ont atteint 97% de la valeur brute des immobilisations de la société.

2.5. Cession des moteurs des avions Boeing 737-500

Le poste immobilisations corporelles (Matériel de transport aérien et réacteurs) comprend la valeur comptable brute de deux moteurs d'avion B737-500, soit 3 922 KDT (avec une valeur comptable nette nulle), quand bien même qu'ils étaient vendus par la filiale TUNISAIR TECHNICS -SA en 2018, pour le compte de la société mère à un acquéreur étranger.

Le produit de cette vente, soit l'équivalent de 700 mille USD, demeure à la date de ce rapport, non encaissé et non comptabilisés par la société mère. Il figure par contre parmi les passifs de la filiale TUNISAIR TECHNICS-SA (encaissé et présenté sous forme de dette envers TUNISAIR -SA pour une valeur de 1,7 millions de dinars).

Il convient aussi de noter que la société mère aurait de sa part un dû à sa filiale TUNISAIR TECHNICS-SA, qui correspond à l'équivalent de 722 mille USD, provenant d'une opération de vente de deux moteurs d'avion qu'elle a effectuée pour le compte de cette filiale.

Le conseil d'administration de la société mère n'a pas encore statué sur ce processus de transfert et de cession d'immobilisations.

2.6. Maintenance des Moteurs des avions A320 de type CFM56-5A

En vertu d'un accord conclu entre TUNISAIR-SA et sa filiale TUNISAIR TECHNICS-SA, cette dernière a été chargée de réaliser une opération de maintenance de 6 moteurs d'avions appartenant à TUNISAIR-SA. À son tour, TUNISAIR TECHNICS -SA, a fait intervenir un intermédiaire pour l'exécution de l'opération de maintenance chez un prestataire des travaux, et ce, contre une rémunération de l'ordre de 35,6 millions USD.

Un différend financier entre l'intermédiaire et TUNISAIR TECHNICS -SA sur les sommes dues et sur les modalités de paiement a conduit à la saisie de deux (2) réacteurs appartenant à la société « TUNISAIR-SA».

Ce différend a été soumis devant les tribunaux. Il reste non résolu au moment de la rédaction de ce rapport.

Les conséquences financières potentielles découlant de ce litige impliquant la Société et/ou sa filiale TUNISAIR TECHNICS -SA n'ont pas été estimées ni reflétées dans les états financiers consolidés.

2.7. Comptes clients et comptes rattachés

La rubrique du bilan « Clients & comptes rattachés » de la société mère enregistre des soldes clients à la fois débiteurs et créditeurs, qui ne sont pas justifiés. Ces soldes se détaillent à la date de ce rapport comme suit :

Soldes des comptes clients débiteurs non justifiés	:	48 189 KDT
Soldes des comptes clients créditeurs non justifiés	:	76 811 KDT

À la date de ce rapport d'audit, la Société mère était toujours en train de justifier ces soldes.

Nous n'avons pas donc été en mesure d'estimer l'incidence des ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

2.8. Liquidités & équivalents de liquidités

Les états de rapprochement bancaires de la Société mère font apparaître des suspens qui sont en cours de justification par la société. Ces suspens se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

	Encaissements non comptabilisés par Tunisair	Décaissements non comptabilisés par Tunisair	Décaissements non comptabilisés par la Banque	Encaissements non comptabilisés par la Banque
2021 et antérieurs	19 525	17 544	7 332	14 258
2022	10 631	3 625	1 220	4 060
2023	20 998	9 576	7 434	17 109
Total	51 154	30 745	15 986	35 428

Par ailleurs, des comptes bancaires totalisant un solde débiteur de 5 055 KDT et un solde créditeur de 3 964 KDT ne sont pas matérialisés par des états de rapprochements bancaires.

De plus, les comptes de virements internes présentent des soldes non justifiés débiteurs et créditeurs respectivement pour 4 060 KDT et 230 KDT.

La Société mère poursuit les travaux de justification et d'apurement nécessaires. En l'état actuel, l'impact des redressements ne peut pas être appréhendé.

2.9. Les comptes des actifs courants et des passifs courants

2.9.1. Dette envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA)

La dette de la Société mère envers l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA) s'élève à la date du 31 décembre 2023 à 1 311 658 KDT. Cela représente essentiellement l'accumulation sur plusieurs exercices des redevances aéroportuaires revenant à l'Office en vertu du décret n°2010-2059 fixant la liste des redevances aéroportuaires soumises au régime de l'homologation administrative.

Néanmoins les états financiers consolidés ci-joints ne prennent pas en compte les intérêts de retard que l'office pourrait éventuellement facturer à la société mère.

2.9.2. Comptes non justifiés

❖ TUNISAIR - SA

Les deux rubriques « Autres actifs courants » et « Autres passifs courants » enregistrent certains comptes non justifiés qui se détaillent comme suit :

	Chiffres en KDT	
	Actifs	Passifs
Fournisseurs d'exploitation	-	8 726
Personnel & comptes rattachés	7 798	3 703
Etat – impôts & taxes	1 486	5 714
Autres comptes d'actifs et de passifs courants	60 847	77 455
EMD *	-	36 156
YQ	-17 231	-
Recettes commerciales « BSP » **	46 511	-

* Ce solde comporte un montant de 34 037 non apuré qui remonte à des exercices antérieurs.

** Le traitement comptable de ce solde est en progression continue avec les encaissements reçus au cours des exercices postérieurs à la date de clôture.

Nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires sur ces comptes.

❖ TUNISAIR EXPRESS-SA

Les résultats des travaux de la mission d'apurement et de justification des comptes confiée par la société « Tunisair Express-SA » à un bureau externe ont été présentés au conseil d'administration de la société en date du 06 Janvier 2023, qui a décidé de continuer les travaux de justification et d'apurement de certains comptes pour lesquels le rapport d'apurement signale la nécessité d'investigations supplémentaires pour disposer notamment des pièces comptables et des états de synthèse auprès des directions concernées. Aux cours de l'exercice 2023 la société a procédé à l'apurement d'un montant de 264 KDT et d'un montant 200 KDT relatifs aux factures IATA et aux avances sur augmentations de salaires.

Il y a lieu de signaler que les comptes clients, fournisseurs, autres actifs courants et autres passifs courants comportent encore des soldes anciens en cours de justification et d'apurement.

❖ TUNISAIR HANDLING-SA

Les deux rubriques « Autres Actifs Courants » et « Autres Passifs Courants » du bilan de la société, englobent plusieurs soldes de comptes comptables non justifiés, qui peuvent pour le cas des « Actifs » ne pas avoir un potentiel de générer directement ou indirectement des flux positifs de liquidité ou d'équivalent de liquidité, et pour le cas des « Passifs » ne pas se traduire par un transfert futur à d'autres entités de flux de liquidité ou d'équivalent de liquidité ; ils se détaillent comme suit :

(Chiffres en KDT)

Compte comptable	Solde débiteur (Actif)	Solde débiteur (Passif)
Tunisair avance	1 408	-
Cession TU	128	-
Avances sur salaires	1 326	-
Paie négative	79	-
Produits constatés d'avance	1 133	-
Charges constatées d'avance	1 170	-
Autres comptes d'actifs courants	9	-
Comptes banques en attente	-	2 996
Ecart de rapprochement « Tunisair SA » – « Tunisair HANDLING »	-	441
Personnel - Assurance Groupe	-	4 938
Autres comptes de passifs courants	-	128
Diverses charges à payer	-	1 333

❖ TUNISAIR TECHNICS-SA

Les autres actifs courants qui, s'élèvent au 31 décembre 2023 à 36 865 KDT ; renferment des soldes anciens non apurés de 9 000 KDT et qui sont en cours de justification.

2.10. Déficit du fonds social Chez la Société TUNISAIR- SA

A la date 31 décembre 2023, la réserve pour fonds social figurant dans les réserves consolidés présente un solde anormalement négatif de 4 701 KDT. De plus, les emplois enregistrés à l'actif, associés au fond social s'élèvent à 4 589 KDT. Il en résulte un déficit de 9 289 KDT qui a été constaté principalement en puisant tout au long des années précédentes, les ressources nécessaires au fonds social sur les ressources propres de la société mère, et ce, en l'absence de bénéfices distribuables permettant d'affecter une quote-part annuelle au fonds social.

Cette situation gagnerait à être régularisée.

2.11. Etat des flux de trésorerie consolidés et notes aux états financiers

Nos travaux d'audit ont mis en évidence certaines discordances, dues principalement à des erreurs d'affectation au niveau des différentes rubriques de l'état des flux de trésorerie consolidé.

Bien que ces discordances soient sans incidence sur la variation globale de la trésorerie, les redressements y afférents affectent les soldes intermédiaires de l'état des flux de trésorerie.

Egalement, les rubriques relatives aux flux générés par les activités d'exploitation ne sont pas en harmonie avec les modèles prévus par la norme comptable générale.

Par ailleurs, les états financiers ne comportent pas des notes annexes suffisantes permettant d'assurer une information financière complète et appropriée.

3. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation pour plusieurs sociétés du Groupe

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de la société mère TUNISAIR- SA, la Société Tunisair Handling – SA et la société Tunisair Express - SA sont négatifs respectivement pour 1 759 710 KDT, 84 691 KDT et 167 235 KDT. Également, les capitaux propres de la société Tunisair Technics– SA fait état d'un total des capitaux propres de l'ordre de 19 761 KDT qui est inférieur à la moitié de son capital social

Par conséquent, ces sociétés pourraient être considérées dans une situation compromise au sens de la loi 2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre les problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constitue les question clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1. Risque de continuité d'exploitation

4.1.1. Risque identifié

Le conseil d'administration a arrêté les comptes du Groupe selon le principe de continuité d'exploitation. L'application de ce principe s'appuie sur l'amélioration de son chiffre d'affaires en 2023, une politique tarifaire dynamique et sa capacité à se refinancer pour faire face aux difficultés imposées.

Nous avons considéré l'appréciation du risque de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, car elle repose sur les hypothèses et le jugement de la Direction et présente un risque inhérent lié à la réalisation des prévisions de trésorerie, qui demeure par nature

incertaine.

4.1.2. Notre réponse

Nos diligences effectuées ont consisté à :

- Apprécier l'évaluation par la Direction des risques liés aux effets de la pandémie de Covid-19 et au contexte macro-économique sur les activités et les ressources financières du Groupe par rapport à notre propre compréhension de ces risques ;
- Prendre connaissance des procédures mises en place pour établir les prévisions de trésorerie ;
- Apprécier le caractère approprié des principales hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions de trésorerie à l'horizon de douze mois se rattachant à l'exploitation, aux investissements et leur financement au regard de notre connaissance du secteur, du marché, du contexte macro-économique, du Groupe et des intentions de la Direction ;
- Apprécier la cohérence du plan d'affaires utilisé dans l'appréciation du principe de continuité d'exploitation avec celui utilisé pour les tests de dépréciation des actifs ;
- Interroger la Direction sur les éventuels autres événements ou circonstances postérieurs au 31 décembre 2023 qui seraient susceptibles de remettre en cause les prévisions de trésorerie ; et
- Apprécier le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées au niveau des notes aux états financiers.

4.2. Créances et recettes commerciales

4.2.1. Risque identifié

L'évaluation de ces créances a été considérée comme un point clé de l'audit, en raison des incertitudes entourant certaines hypothèses, notamment celles relatives à la probabilité d'encaissement. Ces incertitudes découlent, d'une part, des insuffisances constatées au niveau du système de contrôle interne, et, d'autre part, de l'impact significatif qu'une dotation ou une reprise de dépréciation de ces actifs pourrait avoir sur les comptes du Groupe.

4.2.2. Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs comptables des créances, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et selon la nature de la créance concernée.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties des prestations rendues prend naissance après la constatation des revenus, on constitue une provision pour en tenir compte et le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté.

Les créances provenant des recettes commerciales sont encaissées dans leur majeure partie via le système « BSP » de l'IATA qui regroupe par bi-mensualité les montants encaissés par les agents revendeurs pour chaque compagnie et les montants dus à chaque compagnie. Ensuite, le BSP établit la balance et regroupe en une seule transaction financière les paiements de

chacun. Ainsi, le système BSP peut être mis en parallèle avec la compensation bancaire.

5. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause notre avis sur les états financiers consolidés, nous attirons votre attention sur les points suivants :

5.1. Sociétés hors périmètre de consolidation

Comme indiqué au niveau des notes aux états financiers consolidés, la société « Mauritania Airways » détenue à raison de 51% est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1er janvier 2011 et un Syndic de liquidation est désigné à cet effet et ce en vertu du jugement du tribunal de commerce de Nouakchott N°26-2012 du 8 mars 2012. Également, la société « A.I.S.A » filiale détenue à 100%, est déclarée en dissolution telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Juin 2017. Un liquidateur a été désigné à cet effet, en exécution de la décision de la CAREPP du 27 Décembre 2016.

Ces deux sociétés sont exclues du périmètre de consolidation et ce conformément à la norme comptable 35 §11, du fait qu'elles sont soumises à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante leur capacité à transférer des fonds à la société mère

5.2. Opération SLB

La société mère a renforcé sa flotte par cinq avions réceptionnés jusqu'au 31 décembre 2023 et exploités dans le cadre de contrats de location « Sale and Lease Back ». Ces contrats ont été considérés comme des contrats de location simple en raison de l'absence de facteurs évidents permettant de qualifier la nature du contrat (location simple ou location financement) au sens de la norme comptable tunisienne n°41. Par conséquent, ces avions ne figurent pas à l'actif et les loyers ont été comptabilisés en charges. Pour clarifier davantage cette situation, le conseil d'administration de la société mère a décidé de solliciter l'avis du Conseil National de la Comptabilité.

5.3. Dossier de MAURITANIA Airways

La rubrique « Provisions pour risques et charges » comporte l'estimation du risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott (Mauritanie) en date du 12 Mai 2015 ayant reconnu la responsabilité de la société mère pour combler les passifs de la compagnie « MAURITANIA Airways » (filiale détenue à raison de 51%) en liquidation, pour un montant équivalent à 70,482 millions de dinars.

De son côté, la société mère a engagé des négociations avec l'Etat Mauritanien pour se faire prévaloir des créances qui lui reviennent, reconnues par l'administrateur de liquidation de la compagnie « MAURITANIA Airways », pour un montant équivalent à 49,378 millions de dinars.

L'affaire suit son cours à la date du présent rapport.

5.4. Congés à payer

L'état des congés à payer repris par le système de gestion des ressources humaines de la société mère n'a pas permis une reprise, exhaustive et correcte des données. Par conséquent, et par principe de prudence, l'estimation des congés à payer de l'exercice a été effectuée sur la

base des données de l'exercice 2021 en attente d'une réintégration fiable des données.

5.5. Créances sur cession des avions

La rubrique « Créances sur cession des avions » correspond aux créances relatives à la cession de deux avions retirés de l'exploitation et qui ont fait l'objet d'un contrat de vente pour un montant total de 4 305 KDT.

Toutefois, la livraison des appareils vendus ne s'est pas concrétisée suite à un différend dans la valorisation des pièces prélevées de ces deux avions.

5.6. Situation Fiscale de la Société TUNISAIR HANDLING - SA

Courant les exercices précédents les services compétents de l'administration ont contrôlé la situation fiscale de la société relative aux exercices 2013, 2014, 2015 & 2016. Ce contrôle a abouti à un ensemble de chefs de redressements totalisant 8,5 millions de dinars, qui ont été contestés en majorité par la société. L'affaire a été portée devant la justice, qui jusqu'à la date de ce rapport, n'a pas encore statué définitivement sur son sort.

5.7. Rapatriement des produits des ventes en Algérie

La société TUNISAIR-SA, Société mère, poursuit encore les démarches relatives au rapatriement des produits de ses ventes en Algérie relatifs aux années antérieures pour un montant de 900 000 KDZD¹.

5.8. Retraitement des états financiers suite à une modification comptable des comptes de la Société TUNISAIR TECHNICS - SA

Au cours de l'année 2023, des ajustements comptables d'un montant total de 509 KDT ayant affectés les résultats reportés ont été constatés. Les états financiers de l'année précédente n'a pas été retraité à des fins de comparaison conformément aux exigences de la norme comptable n°11 du système comptable des entreprises.

5.9. Redressement judiciaire de TUNISIE CATERING – SA

La société Tunisie Catering a été soumise, par jugement du tribunal de première instance de Tunis en date du 6 avril 2015, à une procédure de règlement judiciaire conformément aux dispositions de la loi n°95-34 du 17 avril 1995 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques, telle que modifiée par les textes subséquents.

Cette procédure a conduit à l'adoption d'un plan de redressement homologué par jugement du 10 juillet 2019. Toutefois ;

- les comptes de passif n'ont pas été intégralement ajustés conformément aux dispositions du jugement précité ;
- la situation financière de la société demeure fortement dégradée ;
- et l'augmentation de capital de 10 000 000 Dinars imposée par jugement commercial du 10 juillet 2019 n'a pas encore été réalisée.

¹ DZD : Dinars Algérien

Une mise à jour du plan de sauvetage concernant l'annulation de l'augmentation du capital a été acceptée et prononcée par le jugement du 17/04/2024. Plusieurs réunions se sont tenues devant le tribunal de première instance de Tunis en présence des créanciers concernés afin d'examiner un plan de redressement actualisé.

Aucune décision définitive n'a encore été prononcée. Toutefois, la société a procédé au règlement partiel de ses dettes pour un montant de 9 214 561 Dinars.

6. Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe aux membres du conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurants dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas de remarques particulières à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'autorité compétente a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

8. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies

peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

9. Rapport Relatif Aux Obligations Légales et Réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

9.1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société et de ses filiales.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe.

Notre examen a fait constat de plusieurs défaillances décelées touchant en particulier la gouvernance du système d'information des sociétés du Groupe.

9.2. Tenue des valeurs mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 06 décembre 2005, nous avons vérifié la conformité des conditions de tenue des comptes en valeurs mobilières avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration des sociétés du Groupe.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe.

La société Tunisair Express- SA et la société et Tunisair Technics n'ont pas signé le cahier des charges relatif aux conditions de tenue et de conservation des comptes en valeurs mobilières qu'elle devrait déposer au Conseil du Marché Financier.

Tunis, le 08 Mai 2026

Les Co-Commissaires aux Comptes

Pr/ tgs CWG
WAJDI GEURFALA

Pr/ UAT
ABDELLATIF ABBES

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D :1.988.269, un actif net de D : 1.927.604 et un bénéfice de D : 315.782.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 19,77% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à

la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 mars 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

Bilan arrêté au 31 décembre 2025
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>1 492 032</u>	<u>1 126 455</u>
Actions et droits rattachés		1 311 970	810 447
Obligations et valeurs assimilées		85 062	244 954
Titres des Organismes de Placement Collectif		95 000	63 416
Placements monétaires et disponibilités		<u>393 113</u>	<u>410 316</u>
Placements monétaires			
Disponibilités	5	374 294	-
		18 819	410 316
Créances d'exploitation	6	<u>103 125</u>	<u>2 469</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 988 269</u>	<u>1 539 240</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	9 608	8 742
Autres créditeurs divers	8	51 058	1 668
TOTAL PASSIF		<u>60 666</u>	<u>10 410</u>
ACTIF NET			
Capital	9	1 867 890	1 487 592
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		59 713	41 238
ACTIF NET		<u>1 927 604</u>	<u>1 528 830</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 988 269</u>	<u>1 539 240</u>

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	77 463	71 893
Dividendes		69 133	56 241
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 330	15 652
Revenus des placements monétaires	11	15 746	11 222
Revenus des prises en pension	12	11 162	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		104 371	83 115
Charges de gestion des placements	13	(41 627)	(36 712)
REVENU NET DES PLACEMENTS		62 744	46 403
Autres charges	14	(6 031)	(5 165)
RESULTAT D'EXPLOITATION		56 713	41 238
Régularisation du résultat d'exploitation		3 000	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		59 713	41 238
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 000)	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		118 550	25 825
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		144 601	29 461
Frais de négociation de titres		(4 081)	(628)
RESULTAT DE L'EXERCICE		315 782	95 896

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en dinars)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
	315 782	95 896
Résultat d'exploitation	56 713	41 238
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	118 550	25 825
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	144 601	29 461
Frais de négociation de titres	(4 081)	(628)
	82 991	-
Souscriptions		
- Capital	100 871	-
- Régularisation des sommes non distribuables	9 895	-
- Régularisation des sommes distribuables	4 013	-
Rachats		
- Capital	(26 442)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 911)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(1 013)	-
- Droits de sortie	578	
VARIATION DE L'ACTIF NET	398 773	95 896
En début de l'exercice	1 528 830	1 432 934
En fin de l'exercice	1 927 604	1 528 830
En début de l'exercice	9 114	9 114
En fin de l'exercice	9 570	9 114
VALEUR LIQUIDATIVE	201,421	167,745
TAUX DE RENDEMENT	20,08%	6,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « BMCE Capital Asset Management » et de l'Arab Tunisian Bank « ATB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Septembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la ATB. Le gestionnaire étant BMCE Capital Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à D :1 492 032 et s'analyse comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions & droits rattachés			1 147 968	1 311 970	68,06%
	Actions		1 140 545	1 302 188	67,55%
TN0002300358	AIR LIQUIDE	25	2 500	3 751	0,19%
TN0003400058	AMEN BANK	1 809	64 220	89 160	4,63%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	77	4 274	4 351	0,23%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	849	5 199	5 842	0,30%
TN0003600350	ATB	5 093	14 159	19 104	0,99%
TN0004700100	ATL	1 646	6 847	9 975	0,52%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	2 472	150 274	165 309	8,58%
TN0007300015	ARTES	656	7 341	7 610	0,39%
TN0003000452	ASTREE	109	5 014	5 013	0,26%
TN0001900604	BH	1 584	19 753	16 265	0,84%
TN0001800457	BIAT	1 243	123 423	136 494	7,08%
TN0003100609	BNA	4 353	43 574	52 275	2,71%
TN0007680010	BNA ASSURANCES	4 571	14 057	14 134	0,73%
TN0002200053	BT	23 784	141 763	147 699	7,66%
TN0001300557	BTEI ADP	171	573	599	0,03%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	17 817	31 978	33 336	1,73%
TN0007550015	CITY CARS	620	4 847	12 173	0,63%
TN0004200853	CIL	245	6 368	6 749	0,35%
TN0007670011	DELICE	3 840	37 995	49 183	2,55%
TN0007200017	EL WIFACK	515	4 532	3 919	0,20%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	521	5 471	7 817	0,41%
TN0007570013	EUROCYCLES	484	10 660	6 052	0,31%
TN0007210016	ESSOUKNA	266	851	852	0,04%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	642	4 494	4 879	0,25%
TN0003200755	ICF	64	6 335	5 428	0,28%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	270	4 966	2 673	0,14%
TN0007740012	MEUBLES INTERIEURS	468	2 460	2 201	0,11%
TN0006720049	BH LEASING	272	1 061	1 034	0,05%
TN0007510019	LAND OR	475	4 960	7 021	0,36%
TN0001000108	MONOPRIX	886	3 101	5 396	0,28%
TN0007620016	MPBS	1 070	7 049	9 305	0,48%
TN0007540016	NEW BODY LINE	306	1 486	1 218	0,06%
TN0007700016	OFFICE PLAST	201	295	362	0,02%
TN0007530017	OTH	5 486	49 033	47 739	2,48%
TN0005700018	PGH	3 074	38 699	56 334	2,92%
TN0007610017	SAH	4 438	40 006	61 315	3,18%
TN0001100254	SFBT	9 316	132 300	114 000	5,91%
TN0006590012	SIAME	863	3 201	2 244	0,12%

TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE (AA)	525	6 983	10 165	0,53%
TN0006530018	SOTETEL	495	3 628	2 496	0,13%
TN0007630015	SOTIPAPIER	1 006	5 513	2 743	0,14%
TN0006660013	SOTRAPIL	208	3 099	4 677	0,24%
TN0006580013	SOTUMAG	468	2 995	4 188	0,22%
TN0006560015	SOTUVER	1 336	7 924	18 375	0,95%
TN0001400704	SPDIT	216	2 643	2 696	0,14%
TNNGTFLC2986	STA	97	2 037	3 612	0,19%
TN0006060016	STAR	158	6 363	10 085	0,52%
TN0002600955	STB	5 751	21 837	23 205	1,20%
TN0007270010	TPR	1 702	8 497	19 379	1,01%
TN0002100907	TUNISIE LEASING	345	9 643	11 283	0,59%
TN0007440019	TELNET	1 025	7 021	7 021	0,36%
TN0007380017	TUNIS RE	675	6 615	6 599	0,34%
TN0004100202	TUNINVEST	104	962	4 332	0,22%
TN0002400505	UBCI	831	18 329	28 088	1,46%
TN0003900107	UIB	542	10 795	13 411	0,70%
TN0007720014	UNIMED	1 198	10 544	11 028	0,57%
	<u>Droits</u>		7 423	9 782	0,51%
TNI7FVNGCJ77	STAR DA 7/6	158	7 423	9 782	0,51%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			84 000	85 062	4,41%
	Obligations de sociétés		4 000	4 337	0,22%
TN0002102085	TLSUB2018_7A_17/01	200	4 000	4 337	0,22%
	Emprunt National		80 000	80 725	4,19%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	1,000	80 000	80 725	4,19%
Titres des Organismes de Placement Collectif			90 908	95 000	4,93%
TN5PQ7WPQG8	FCP Axis AAA	550	60 380	64 388	3,34%
TN0006830012	SICAV Axis Trésorerie	270	30 528	30 612	1,59%
TOTAL			1 322 875	1 492 032	77,40%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					75,04%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	1 069 894	7 015	49 545	1 126 455	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	932 404			932 404	
Titres OPCVM	23 129			23 129	
<u>Remboursement et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(556 458)			(556 458)	132 365
Annuités obligations de sociétés	(4 000)			(4 000)	
Emprunt National	(20 000)			(20 000)	
Bon de Trésor Assimilables	(122 094)			(122 094)	12 236
Variation des plus ou moins values latentes			118 550	118 550	
Variations des intérêts courus		(5 954)		(5 954)	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	1 322 875	1 061	168 095	1 492 032	144 601

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 374 294 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	169 764	171 612	8,90%
Pension Livrée AMEN BANK 8% au 11/02/2026 pour 90 jours (BTA 6,7% AVRIL 2028)	169 764	171 612	8,90%
Comptes à terme	200 000	202 682	10,51%
Compte à terme BH au 20/02/2026 (3 mois au taux de TMM+1,25%)	200 000	202 682	10,51%
TOTAL	369 764	374 294	19,42%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			18,83%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D :103 125 contre D :2 469 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts créditeurs	1 371	1 175
Retenues à la source/BTA	1 286	1 286
Vente de titres à encaisser	100 460	-
Autres débiteurs	8	8
Total	103 125	2 469

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D :9 608 contre D :8 742 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	3 651	2 785
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 957	5 957
Total	9 608	8 742

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :51 058 contre D :1 668 au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Redevance du CMF	168	126
Publications	654	663
Rémunération du commissaire aux comptes	256	879
Achats de titres à payer	49 385	-
Retenues à la source	595	-
Total	51 058	1 688

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	1 487 592
Nombre de parts	9 114
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	100 871
Nombre de parts émises	618
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(26 442)
Nombre de parts rachetées	(162)
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	118 550
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	144 601
Régularisation des sommes non distribuables	2 921
Frais de négociation de titres	(4 081)
Résultat incorporé à la V.L	41 238
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	2 063
Droits de sortie	578

Capital au 31-12-2025

Montant	1 867 890
Nombre de parts	9 570
Nombre de copropriétaires	8

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :77 463 contre D :71 893 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Année 2025	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	367	720
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et emprunt national)	7 963	14 933
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	65 625	53 286
des titres OPCVM	3 508	2 955
TOTAL	77 463	71 893

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :15 746 contre D :11 222 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	13 064	11 222
Intérêts des comptes à terme	2 682	-
Total	15 746	11 222

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D : 11 162 contre un solde nul au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	11 162	-
TOTAL	11 162	-

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D :41 627 contre D :36 712 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	35 677	30 762
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 950	5 950
Total	41 627	36 712

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D :6 031 contre D : 5 165 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires commissaire aux comptes	3 697	3 111
Redevance du CMF	1 713	1 477
Publications	292	293
Services bancaires et assimilés	314	269
Autres	15	15
Total	6 031	5 165

NOTE 15 : AUTRES INFORMATIONS

15 .1- Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	10,906	9 ,120	9 ,122	9 ,846	7 ,455
Charges de gestion des placements	(4 ,350)	(4 ,028)	(4 ,036)	(4 ,155)	(3 ,399)
Revenus net des placements	6,556	5 ,091	5 ,086	5 ,691	4 ,056
Autres charges	(0 ,630)	(0 ,567)	(0 ,630)	(0 ,518)	(0 ,553)
Résultat d'exploitation (1)	5,926	4 ,525	4 ,456	5 ,173	3 ,503
Régularisation du résultat d'exploitation	0,314	-	0 ,013	(1 ,345)	(0 ,100)
Sommes distribuables de l'exercice	6,240	4 ,525	4 ,469	3 ,827	3 ,403

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12,388	2 ,834	2 ,208	6 ,610	(0 ,093)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	15,110	3 ,232	(0 ,122)	1 ,488	0 ,406
Frais de négociation de titres	(0 ,426)	(0 ,069)	(0 ,000)	(0 ,037)	(0 ,058)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	27,071	5 ,997	2 ,086	8 ,061	0 ,256
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	32,997	10 ,522	6 ,541	13 ,234	3 ,759
Droits d'entrée et droits de sortie	0,060	-	-	0 ,283	-
Résultat non distribuable de l'exercice	27,131	5 ,997	2 ,086	8 ,344	0 ,256
Régularisation du résultat non distribuable	0,305	-	(0 ,257)	(0 ,274)	(0 ,160)
Sommes non distribuables de l'exercice	27,437	5 ,997	1 ,829	8 ,070	0 ,096
Valeur liquidative	201,421	167 ,745	157 ,223	150 ,926	139 ,028
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2 ,36%	2 ,48%	2 ,62%	2 ,43%	2 ,44%
Autres charges / actif net moyen	0 ,34%	0 ,35%	0 ,41%	0 ,30%	0 ,40%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,38%	2 ,78%	2 ,90%	3 ,31%	2 ,51%

15. 2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP AXIS ACTIIONS DYNAMIQUE" est confiée à la société BMCE Capital Asset Management. Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% H.T par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement ;
- Une commission de super performance de 20% TTC de la différence positive entre la performance du fonds et celle du Tunindex.

L'ATB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 5.000 HT dinars par an.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport sur l'audit des états financiers**Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 28 Mars 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **11.074.327 DT**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **4.347.242 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

- Les actifs de FCP Axis Capital Prudent, s'élevant au 31 décembre 2025 à 11.110.789 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 8.368.813 dinars, soit 75,32% de valeurs mobilières et de 2.724.476 dinars, soit 24,52% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- Les emplois de FCP Axis Capital Prudent sous forme de titres OPCVM s'élèvent au 31 décembre 2025 à 556.658 soit 5,03% de l'actif net. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux maximum de 5%.

Tunisie Audit et Conseil

Lamjed Ben Mbarek

Associé

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en Dinar tunisien)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2025	31/12/2024
AC.1- Portefeuille-titres		7 376 562	4 420 667
a. Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1.1	4 349 320	2 554 691
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1.2	3 027 242	1 865 976
AC.2- Placements monétaires et disponibilités		3 716 727	4 996 049
a. Placements monétaires	4.1.3	3 417 940	997 230
b. Disponibilités		298 787	3 998 819
Créances d'exploitation	4.1.4	17 500	9 671
TOTAL ACTIF		11 110 789	9 426 387
<u>PASSIF</u>			
PA.1- Opérateurs créditeurs	4.1.5	34 222	31 574
PA.2- Autres créditeurs divers	4.1.6	2 240	1 325
TOTAL PASSIF		36 462	32 899
<u>ACTIF NET</u>			
CP.1- Capital	4.1.7	6 727 085	5 695 618
CP.2- Sommes capitalisables		4 347 242	3 697 870
a. Sommes capitalisables des exercices antérieurs		3 865 083	3 311 852
b. Sommes capitalisables de l'exercice		482 159	386 018
ACTIF NET		11 074 327	9 393 488
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 110 789	9 426 387

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025

(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
PR.1- Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	358 588	374 492
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		177 845	198 014
b. Dividendes		180 743	176 478
PR.2- Revenus des placements monétaires	4.2.2	305 503	168 604
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		664 091	543 096
CH.1- Charges de gestion des placements	4.2.3	(159 572)	(140 833)
REVENU NET DES PLACEMENTS		504 519	402 263
CH.2- Autres charges	4.2.4	(22 360)	(16 245)
RESULTAT D'EXPLOITATION		482 159	386 018
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		482 159	386 018
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		474 930	(27 493)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		303 697	244 187
Frais de négociation de titres		(8 838)	(1 553)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 251 948	601 159

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	31/12/2025	31/12/2024
AN.1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 251 948	601 159
a. Résultat d'exploitation	482 159	386 018
b. Variation des plus (ou moins) values	474 930	(27 493)
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession	303 697	244 187
d. Frais de négociation de titres	(8 838)	(1 553)
AN.3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	428 892	-
a. Souscriptions		
- Capital	305 162	-
- Régularisation des sommes non distribuables	59 380	-
- Régularisation des sommes capitalisables	227 922	-
b. Rachats		
- Capital	(81 281)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(21 583)	-
- Régularisation des sommes capitalisables	(60 708)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 680 840	601 159
ACTIF NET		
En début de l'exercice	9 393 487	8 792 329
En fin de l'exercice	11 074 327	9 393 488
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	3 472	3 472
En fin de l'exercice	3 629	3 472
VALEUR LIQUIDATIVE	3 051,619	2 705,497
TAUX DE RENDEMENT	12,79%	6,84%

1. PRESENTATION DU FONDS

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003.

Le capital initial s'élevé à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-2004.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2025 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2025 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Capital Prudent figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2025, le fonds FCP Axis Capital Prudent ne détient pas une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers**4.1. Notes explicatives du bilan****4.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Le solde de ce poste est arrêté au 31 Décembre 2025 à 4 349 320 DT, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Intérêts courus/+-V potentielles
	Titres cotés		3 279 480	3 792 662	34,25%	513 182
TN0003400058	AMEN B.	5 401	191 736	268 640	2,43%	76 904
TN0007300015	ARTES	1 884	21 930	21 794	0,20%	(136)
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	224	12 432	12 656	0,11%	224
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA VIE	3 644	22 156	23 959	0,22%	1 803
TN0003600350	ATB	15 450	42 951	58 710	0,53%	15 759
TN0004700100	ATL	4 782	25 145	29 170	0,26%	4 025
TN0001600154	ATTIJARI BANK	6 312	376 031	421 345	3,80%	45 314
TN0001900604	BH	4 606	53 464	47 442	0,43%	(6 022)
TN0001800457	BIAT	4 015	404 189	443 629	4,01%	39 440
TN0003100609	BNA	15 110	155 333	181 985	1,64%	26 652
TN0007680010	BNA ASSURANCES	3 206	9 939	9 935	0,09%	(4)
TN0002200053	BT	65 036	382 512	411 093	3,71%	28 581
TN0001300557	BTEI ADP	587	1 966	2 055	0,02%	89
TN0007400013	CARTHAGE CEMEN	51 245	92 717	95 828	0,87%	3 111
TN0007550015	CITY CARS	1 775	16 550	34 953	0,32%	18 403
TN0007670011	DELICE	11 593	113 505	149 132	1,35%	35 627
TN0007200017	ELWIFACK	1 499	13 191	11 106	0,10%	(2 085)
TN0007410012	ENNAKL	1 486	15 763	22 387	0,20%	6 624
TN0007570013	EUROCYCLES	1 507	31 401	18 749	0,17%	(12 652)
TN0006610018	GL	134	3 920	3 920	0,04%	-
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	1 684	11 788	12 798	0,12%	1 010
TN0007510019	LANDOR	1 351	14 560	19 948	0,18%	5 388
TN0007740012	MEUBLES INTERIEURS	1 227	6 448	5 728	0,05%	(720)
TN0006720049	MOD LEASING	712	2 777	2 827	0,03%	50
TN0001000108	MONOPRIX	2 727	9 545	16 607	0,15%	7 062
TN0007620016	MPBS	3 008	20 329	26 254	0,24%	5 925
TN0007540016	NBL	858	4 121	3 356	0,03%	(765)
TN0007700016	OFFICE PLAST	526	773	984	0,01%	211
TN0007530017	OTH	15 733	140 347	137 742	1,24%	(2 605)
TN0005700018	PGH	8 892	101 499	163 044	1,47%	61 545
TN0007610017	SAH	12 569	112 525	173 502	1,57%	60 977
TN0001100254	SFBT	26 584	348 890	332 805	3,01%	(16 085)
TN0006590012	SIAME	2 265	8 470	5 730	0,05%	(2 740)
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE (AA)	1 500	27 321	28 799	0,26%	1 478
TN0006530018	SOTETEL	1 595	11 078	8 267	0,07%	(2 811)
TN0007630015	SOTIPAPIER	2 835	17 706	7 813	0,07%	(9 893)
TN0006660013	SOTRAPIL	608	9 542	13 685	0,12%	4 143
TN0006580013	SOTUMAG	1 228	7 859	11 036	0,10%	3 177
TN0006560015	SOTUVER	3 823	25 683	52 799	0,48%	27 116
TN0001400704	SPDIT	1 536	14 243	19 420	0,18%	5 177
TNNGTFLC2986	STA	254	5 334	9 459	0,09%	4 125

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentielles
TN0006060016	STAR	416	16 752	26 533	0,24%	9 781
TN0002600955	STB	15 200	61 427	61 742	0,56%	315
TN0002100907	T. LEASING	1 053	34 433	34 545	0,31%	112
TN0007440019	TELNET	2 942	26 461	20 053	0,18%	(6 408)
TN0007270010	TPR	4 878	27 812	56 077	0,51%	28 265
TN0007380017	TUNIS RE	750	7 703	7 609	0,07%	(94)
TN0002400505	UBCI	2 180	48 830	73 684	0,67%	24 854
TN0003900107	UIB	3 101	66 658	76 678	0,69%	10 020
TN0007720014	UNIMED	3 145	28 866	29 758	0,27%	892
TN0002300358	AIR LIQUIDE	65	6 499	9 753	0,09%	3 254
TN0003000452	ASTREE	273	12 558	12 555	0,11%	(3)
TN0003200755	ICF	204	19 660	17 259	0,16%	(2 401)
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	663	12 083	6 531	0,06%	(5 552)
TN0004100202	TUNINVEST	273	2 525	11 334	0,10%	8 809
TNI7FVNGCJ77	STAR DA 7/6	416	19 544	27 460	0,25%	7 916
	Titres OPCVM		385 220	556 658	5,03%	171 438
TNT1AHVFN714	FCP Axis Actions Dynamique	1 396	185 177	281 173	2,54%	95 996
TN3A42G7RE72	FCP SMART TRACKER	203	200 043	275 485	2,49%	75 442
	Total		3 664 700	4 349 320	39,27%	684 620
	Pourcentage par rapport à l'actif				39,15%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Actions, valeurs assimilées et droits rattachés » se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	2 343 560	211 131	2 554 691	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions cotés	1 792 797		1 792 797	
Titres OPCVM				
* Cessions de l'exercice				
Actions cotées	(471 657)		(471 657)	303 697
Titres OPCVM				
* Variations des plus ou moins-values latentes		473 489	473 489	
Soldes au 31 décembre 2025	3 664 700	684 620	4 349 320	303 697

4.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Cette rubrique présente un solde de 3 027 242 DT au 31 Décembre 2025, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Intérêts courus/+- V potentielles
	Obligations		1 930 000	1 986 370	17,94%	56 370
	Emprunts nationaux		1 280 000	1 323 878	11,95%	43 878
TN0OU20VQYS5	EMP NAT 2022 T1 CB TV	3 000	240 000	255 436	2,17%	15 436
TN0JN6PVVH38	EMP NAT 2022 T3 CB TV	5 000	400 000	409 244	3,61%	9 244
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	3 000	240 000	242 176	2,17%	2 176
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF	2 000	200 000	209 924	1,81%	9 924
TN0008000838	EMP_NAT2021/B_5A_8.8%	2 000	200 000	207 098	1,81%	7 098
	Emprunts sociétés		650 000	662 492	5,98%	12 492
TN0002102127	TL2019-1_7A_28/06	7 500	150 000	157 193	1,42%	7 193
TNTWU2KQRW5	UBCISUB-2025-1-CA-TF--5A-9.3%	5 000	500 000	505 299	4,56%	5 299
	Bons de trésor assimilables		1 000 000	1 040 872	9,40%	40 872
TNNC6SZ1UFM6	BTA_9.37%_22_06_2029	1 000	1 000 000	1 040 872	9,40%	40 872
	Total		2 930 000	3 027 242	27,34%	97 242
	Pourcentage par rapport à l'actif				27,25%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Obligations et valeurs assimilés » se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts Courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	1 800 000	- 20 197	86 174	1 865 976	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des société	500 000			500 000	
Bon de trésor assimilables	1 000 000			1 000 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(370 000)			(370 000)	
Bon de trésor assimilables					
* Variations des plus ou moins-values latentes			1 441	1 441	
* Variations des intérêts courus		29 825		29 825	
Soldes au 31 décembre 2025	2 930 000	9 628	87 615	3 027 242	-

4.1.3. Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 3 417 940 DT et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		982 990	992 251	8,96%	9 261
TNQM44G92O13	CDACPBH1MDT8.69%90J11022026		982 990	992 251	8,96%	9 261
	Dépôts à terme		1 400 000	1 418 505	12,81%	18 505
	BH_1.4_MTMM+1.25%_24/10/2025		1 400 000	1 418 505	12,81%	18 505
	Prise en pension		999 507	1 007 184	9,09%	7 677
	PLBNAACP1M7.9%90J_25022026		999 507	1 007 184	9,09%	7 677
	Total		3 382 497	3 417 940	30,86%	35 443
	Pourcentage par rapport à l'actif				30,76%	

4.1.4. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 17 500 DT contre 9 671 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Autres débiteurs	12	2 726
Intérêts créditeurs	17 488	6 945
Total	17 500	9 671

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 34 222 DT contre 31 574 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	28 239	25 591
Rémunération du dépositaire	5 983	5 983
Total	34 222	31 574

4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 2 240 DT contre 1 325 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Commissaire aux comptes	150	-
État retenue à la source	760	165
CMF	855	863
Autres créditeurs divers	475	297
Total	2 240	1 325

(*) Le solde du compte " Commissaire aux comptes " intègre le différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges réellement décaissées

4.1.7. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2024

Montant	5 695 618
Nombre de titres	3 472
Nombre de porteurs de parts	6

Souscriptions réalisées

Montant	305 162
Nombre de titres émis	214
Nombre de porteurs de parts nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(81 281)
Nombre de titres rachetés	57
Nombre de porteurs de parts sortant	2

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	474 930
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	303 697
Régularisation des sommes non distribuables	37 797
Frais de négociation de titres	(8 838)

Capital au 31-12-2025

Montant	6 727 085
Nombre de titres	3 629
Nombre de porteurs de parts	5

4.2. Note explicative de l'état de résultat :**4.2.1. Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 358 588 DT contre 374 492 DT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Revenus des BTA	39 431	49 404
Revenus des obligations	138 414	148 610
Dividendes	180 743	176 478
Total	358 588	374 492

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 305 503 DT contre un solde de 168 604 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Revenus des certificats de dépôt	55 094	78 426
Revenus des dépôts à terme	77 945	7 745
Revenus Bons Trésor CT	46 000	-
Revenus pensions livrées	7 676	-
Revenus compte courant rémunéré	118 788	82 433
Total	305 503	168 604

4.2.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève au 31 Décembre 2025 à 159 572 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	153 622	134 867
Rémunération du dépositaire	5 950	5 966
Total	159 572	140 833

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce posté s'élève au 31 Décembre 2025 à 22 360 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Rémunération du commissaire aux comptes	12 748	6 405
Redevances du CMF	8 639	9 067
Frais de publicité	292	293
Frais bancaires	666	465
Charges diverses	15	15
Total	22 360	16 245

5. Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	183,000	156,422	69,288	151,451	129,583
Charges de gestion des placements	(44,000)	(40,563)	(47,659)	(34,163)	(34,599)
Revenu net des placements				117,288	
Autres charges	(6,000)	(4,679)	(5,321)	(3,232)	(3,889)
Résultat d'exploitation	133,000	111,180	16,308	114,056	91,095
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes capitalisables de l'exercice	133,000	111,180	16,308	114,056	91,095
Variation des + ou - valeurs potentielles sur	131,000	(7,918)	15,956	33,211	0,734
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	84,000	70,330	20,146	1,828	3,721
Frais de négociation des titres	(2,000)	(0,447)	(0,000)	(0,064)	(0,350)
+ ou - valeurs sur titres et frais de	213,000	61,965	36,101	34,975	4,105
Résultat net de l'exercice	346,000	173,145	52,410	149,031	95,200
Résultat non distribuable de l'exercice	213,000	61,965	36,101	34,975	4,105
Régularisation du résultat non distribuable	0,122	0,000	88,135	0,793	(4,782)
Sommes non distribuables de l'exercice	213,122	61,965	124,236	35,768	(0,677)
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-
Valeur Liquidative	3 051,619	2 705,497	2 532,353	2 391,809	2 241,985

Ratios de gestion des placements	2025	2024	2023	2022	2021
Charges de gestion des placements / actif	1,54%	1,55%	1,54%	1,52%	1,55%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,18%	0,17%	0,14%	0,19%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	4,67%	4,26%	3,44%	5,09%	3,92%

6. Transactions avec les parties liées

- La société BMCE Capital Asset Management en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT perçoit une commission de gestion de 1.25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2025 s'élève à 153 622 DT.
- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5 000 DT (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT au titre de 2025.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS -EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.637.132, un actif net de D : 1.626.342 et un bénéfice de D : 211.490.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Effacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2026

FINOR
Karim DEROUICHE

Bilan arrêté au 31 décembre 2025
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>1 273 494</u>	<u>1 011 178</u>
Actions et droits rattachés		760 714	487 545
Obligations et valeurs assimilées		431 436	455 954
Titres des Organismes de Placement Collectif		81 344	67 680
Placements monétaires et disponibilités		<u>362 532</u>	<u>343 085</u>
Placements monétaires	5	333 387	-
Disponibilités		29 145	343 085
Créances d'exploitation	6	<u>1 106</u>	<u>1 360</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>1 637 132</u></u>	<u><u>1 355 623</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	8 630	8 112
Autres créditeurs divers	8	2 160	2 251
TOTAL PASSIF		<u><u>10 790</u></u>	<u><u>10 363</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	1 564 142	1 300 291
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		62 199	44 969
ACTIF NET		<u><u>1 626 342</u></u>	<u><u>1 345 260</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>1 637 132</u></u>	<u><u>1 355 623</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	75 398	58 230
Dividendes		41 820	31 484
Revenus des obligations et valeurs assimilées		33 578	26 746
Revenus des placements monétaires	11	12 193	21 069
Revenus des prises en pension	12	9 471	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		97 062	79 299
Charges de gestion des placements	13	(32 016)	(29 215)
REVENU NET DES PLACEMENTS		65 045	50 084
Autres charges	14	(5 340)	(5 115)
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 705	35 92044 969
Régularisation du résultat d'exploitation		2 494	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		62 199	44 969
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 494)	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		86 759	11 477
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		65 498	18 707
Frais de négociation de titres		(471)	(137)
RESULTAT DE L'EXERCICE		211 490	75 016

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en dinars)

	<i>Année</i> 2025	<i>Année</i> 2024
	211 490	75 016
Résultat d'exploitation	59 705	44 969
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	86 759	11 477
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	65 498	18 707
Frais de négociation de titres	(471))	(137)
	69 592	-
Souscriptions		
- Capital	60 705	-
- Régularisation des sommes non distribuables	6 393	-
- Régularisation des sommes distribuables	2 494	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	281 082	75 016
En début de l'exercice	1 345 260	1 270 244
En fin de l'exercice	1 626 342	1 345 260
En début de l'exercice	2 142	2 142
En fin de l'exercice	2 242	2 142
VALEUR LIQUIDATIVE	725,398	628,039
TAUX DE RENDEMENT	15,50%	5,91%

I- FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

Immeuble Yasmine Tower Bloc C
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » initialement dénommé « FCP AXIS TUNISIE INDICE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « BMCE Capital Asset Management » et de l'Arab Tunisian Bank « ATB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Septembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 200 parts de D : 500 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'ATB. Le gestionnaire étant BMCE Capital Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base

raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D :1 273 495 et de détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions & droits rattachés			647 750	760 714	46,77%
	Actions		643 052	754 523	46,39%
TN0002300358	AIR LIQUIDE	15	1 500	2 251	0,14%
TN0003400058	AMEN BANK	1 292	45 866	63 679	3,92%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	53	3 025	2 995	0,18%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	872	5 301	5 961	0,37%
TN0003600350	ATB	3 695	10 272	13 860	0,85%
TN0004700100	ATL	1 033	4 297	6 260	0,38%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 432	82 758	95 738	5,89%
TN0001900604	BH	798	9 398	8 194	0,50%
TN0001800457	BIAT	969	95 847	106 419	6,54%
TN0003100609	BNA	3 614	35 967	43 401	2,67%
TN0002200053	BT	15 555	92 533	96 597	5,94%
TN0001300557	BTEI ADP	140	469	490	0,03%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	7 398	13 257	13 842	0,85%
TN0007550015	CITY CARS	394	3 154	7 736	0,48%
TN0007670011	DELICE	1 182	7 681	15 139	0,93%
TN0007200017	EL WIFACK	359	3 159	2 732	0,17%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	352	3 696	5 281	0,32%
TN0007570013	EUROCYCLES	360	7 759	4 501	0,28%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	403	2 821	3 063	0,19%
TN0003200755	ICF	40	3 960	3 393	0,21%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	170	3 241	1 683	0,10%
TN0007740012	MEUBLES INTERIEURS	293	1 540	1 378	0,08%
TN0006720049	BH LEASING	170	663	646	0,04%
TN0001000108	MONOPRIX	652	2 282	3 971	0,24%
TN0007620016	MPBS	494	2 882	4 296	0,26%
TN0007540016	NEW BODY LINE	192	932	765	0,05%
TN0007700016	OFFICE PLAST	126	185	227	0,01%
TN0007530017	OTH	1 841	16 936	16 020	0,99%
TN0005700018	PGH	1 300	16 340	23 824	1,46%
TN0007610017	SAH	2 868	25 857	39 624	2,44%
TN0001100254	SFBT	3 843	56 363	47 027	2,89%
TN0006590012	SIAME	542	2 060	1 409	0,09%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE (AA)	359	4 775	6 951	0,43%
TN0006530018	SOTETEL	311	2 270	1 568	0,10%
TN0007630015	SOTIPAPIER	631	3 780	1 721	0,11%
TN0006660013	SOTRAPIL	131	1 952	2 946	0,18%
TN0006580013	SOTUMAG	294	1 882	2 631	0,16%
TN0006560015	SOTUVER	839	5 009	11 540	0,71%
TN0001400704	SPDIT	367	3 164	4 580	0,28%
TNNGTFLC2986	STA	61	1 281	2 272	0,14%
TN0006060016	STAR	100	4 027	6 383	0,39%
TN0002600955	STB	3 609	14 188	14 562	0,90%
TN0007270010	TPR	996	4 689	11 340	0,70%
TN0004100202	TUNINVEST	65	601	2 707	0,17%
TN0002400505	UBCI	522	11 455	17 644	1,08%
TN0003900107	UIB	742	15 189	18 359	1,13%
TN0007720014	UNIMED	752	6 787	6 922	0,43%

	<u>Droits</u>				
			4 698	6 191	0,38%
TNI7FVNGCJ77	STAR DA 7/6	100	4 698	6 191	0,38%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			414 000	431 436	26,53%
Obligations de sociétés			4 000	4 337	0,27%
TN0002102085	TLSUB2018_7A_17/01	200	4 000	4 337	0,27%
Emprunt National			410 000	427 099	26,26%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	1 000	80 000	80 725	4,96%
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF	3 300	330 000	346 374	21,30%
Titres des Organismes de Pacement Collectif			77 726	81 344	5,00%
TN5PQ7WPQG8	FCP Axis AAA	475	52 165	55 608	3,42%
TN0006830012	SICAV Axis Trésorerie	227	25 560	25 737	1,58%
TOTAL			1 139 476	1 273 494	78,30%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					77,79%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	963 401	20 478	27 299	1 011 178	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	365 648			365 648	
Titres OPCVM	12 925			12 925	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Actions	(178 498)			(178 498)	65 498
Annuités obligations de sociétés	(4 000)			(4 000)	
Emprunt National	(20 000)			(20 000)	
Variation des plus ou moins values latentes			86 759	86 759	
Variations des intérêts courus		(518)		(518)	
Soldes au 31 décembre 2025	1 139 476	19 960	114 058	1 273 494	65 498

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 333 387 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	129 297	130 705	8,04%
Pension Livrée AMEN BANK 8% au 11/02/2026 pour 90 jours	129 297	130 705	8,04%
Comptes à terme	200 000	202 682	12,46%
Compte à terme BH au 20/02/2026 (4 mois au taux de TMM+1,25%)	200 000	202 682	12,46%
TOTAL	329 297	333 387	20,50%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			20,36%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D :1 106 contre D :1 360 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts créditeurs	1 106	1 360
Total	1 106	1 360

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D :8 630 contre D :8 112 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	2 615	2 096
Rémunération du dépositaire et distributeur	6 016	6 016
Total	8 630	8 112

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :2 160 contre D :2 251 au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	139	110
Publications	655	662
Rémunération du commissaire aux comptes	771	1 479
Retenues à la source	595	-
Total	2 160	2 251

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	1 300 291
Nombre de parts	2 142
Nombre de copropriétaires	2

Souscriptions réalisées

Montant	60 705
Nombre de parts émises	100
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	86 759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	65 498
Régularisation des sommes non distribuables	4 293
Frais de négociation de titres	(471)
Résultat incorporé à la V.L	44 969
Régularisation de résultat incorporé à la V .L	2 099

Capital au 31-12-2025

Montant	1 564 142
Nombre de parts	2 242
Nombre de copropriétaires	3

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :75 398 contre D :58 230 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Année 2025	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	367	720
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et emprunt national)	33 211	26 026
<u>Dividendes</u>		
- des actions admises à la cote	38 457	28 932
des titres OPCVM	3 363	2 552
TOTAL	75 398	58 230

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :12 193 contre D :21 069 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	9 511	21 069
Intérêts des comptes à terme	2 682	-
Total	12 193	21 069

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D : 9 471 contre un solde nul au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	2025	2024
Intérêts des pensions livrées	9 471	-
TOTAL	9 471	-

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D :32 016 contre D :29 215 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	26 067	23 249
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 950	5 966
Total	32 016	29 215

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D :5 340 contre D :5 115 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires commissaire aux comptes	3 324	3 294
Redevance du CMF	1 460	1 302
Publications	292	293
Services bancaires et assimilés	249	211
Autres	15	15
Total	<u>5 340</u>	<u>5 115</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	43,292	37,021	32,602	35,078	26,941
Charges de gestion des placements	(14,280)	(13,639)	(13,198)	(13,858)	(11,725)
Revenus net des placements	<u>29,012</u>	<u>23,382</u>	<u>19,404</u>	<u>21,220</u>	<u>15,216</u>
Autres charges	(2,382)	(2,388)	(2,634)	(2,371)	(2,148)
Résultat d'exploitation (1)	<u>26,630</u>	<u>20,994</u>	<u>16,769</u>	<u>18,849</u>	<u>13,068</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	1,113	-	0,000	(2,602)	0,373
Sommes distribuables de l'exercice	<u>27,743</u>	<u>20,994</u>	<u>16,769</u>	<u>16,247</u>	<u>13,440</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38,697	5,358	7,065	18,174	(2,160)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29,214	8,733	(0,308)	3,058	2,672
Frais de négociation de titres	(0,210)	(0,064)	(0,000)	(0,022)	(0,059)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>67,701</u>	<u>14,028</u>	<u>6,757</u>	<u>21,211</u>	<u>0,454</u>

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	94,331	35,021	23,527	40,060	13,522
Résultat non distribuable de l'exercice	67,701	14,028	6,757	21,211	0,454
Régularisation du résultat non distribuable	1,915	-	0,000	(1,110)	0,098
Sommes non distribuables de l'exercice	69,616	14,028	6,757	20,101	0,552
Valeur liquidative	725,398	628,039	593,017	569,491	533,143
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,11%	2,23%	2,27%	2,24%	2,29%
Autres charges / actif net moyen	0,35%	0,39%	0,45%	0,38%	0,42%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,10%	3,44%	2,89%	2,27%	2,55%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE" est confiée à la société BMCE Capital Asset Management, Celle-ci est chargée des choix des placements de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds, En contrepartie de ses prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payée mensuellement.

L'ATB assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, En contrepartie de ses prestations le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 5.000 HT dinars par an.

Mustapha MEDHIOUB

Expert comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

MF : 373134 KAP 000

Mail : mustapha.medhioub@finor.com.tn

**FCP ILBOURSA CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP ILBOURSA CEA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 16.161.550, un actif net de D : 15.757.196 et un bénéfice de D : 2.220.586.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP ILBOURSA CEA », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 03 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

FCP ILBOURSA CEA
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053
Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>14 029 112</u>	<u>4 896 000</u>
Actions, et droits rattachés		14 029 112	4 896 000
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 585 198</u>	<u>658 820</u>
Disponibilités		1 585 198	658 820
Créances d'exploitation	5	<u>547 240</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>16 161 550</u>	<u>5 554 820</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	338 754	107 462
Autres créditeurs divers	7	65 600	5 323
TOTAL PASSIF		<u>404 354</u>	<u>112 785</u>
ACTIF NET			
Capital	8	15 721 190	5 391 248
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		36 006	50 787
ACTIF NET		<u>15 757 196</u>	<u>5 442 035</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>16 161 550</u>	<u>5 554 820</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	436 362	193 227
Dividendes		436 362	193 227
Revenus des placements monétaires	10	15 822	10 245
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		452 184	203 472
Charges de gestion des placements	11	(417 791)	(142 148)
REVENU NET DES PLACEMENTS		34 393	61 324
Autres charges	11	(23 224)	(15 798)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 169	45 526
Régularisation du résultat d'exploitation		24 837	5 261
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		36 006	50 787
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(24 837)	(5 261)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	1 761 002	134 486
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	4	519 201	647 044
Frais de négociation de titres		(70 786)	(38 463)
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 220 586	788 593

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>2 220 586</u>	<u>788 593</u>
Résultat d'exploitation	11 169	45 526
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 761 002	134 486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	519 201	647 044
Frais de négociation de titres	(70 786)	(38 463)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>8 094 575</u>	<u>787 138</u>
Souscriptions		
- Capital	19 550 381	5 290 229
- Régularisation des sommes non distribuables	2 416 644	639 931
- Régularisation des sommes distribuables	79 460	53 706
Rachats		
- Capital	(12 273 375)	(4 620 008)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 623 912)	(528 275)
- Régularisation des sommes distribuables	(54 623)	(48 445)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>10 315 161</u>	<u>1 575 731</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	5 442 035	3 866 304
En fin d'exercice	15 757 196	5 442 035
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	297 034	252 625
En fin d'exercice	697 971	297 034
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>22,576</u>	<u>18,321</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>23,22%</u>	<u>19,71%</u>

FCP ILBOURSA CEA

Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP ILBOURSA CEA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 Février 2021.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 21 juin 2021.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP ILBOURSA CEA » est un fonds commun de placement de capitalisation. Le dépositaire de ce fonds est l'« AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

FCP ILBOURSA CEA
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 14.029.112 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions, & droits rattachés			12 002 496	14 029 112	89,03%
TN0003400058	AB	30 000	1 173 846	1 492 169	9,47%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	24 150	161 546	158 786	1,01%
TN0003600350	ATB	200 000	546 659	760 000	4,82%
TN0001800457	BIAT	10 000	1 052 697	1 104 930	7,01%
TN0003100609	BNA	37 500	449 966	451 650	2,87%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	577 500	1 163 272	1 079 925	6,85%
TN0007510019	LAND OR	67 500	714 705	996 638	6,32%
TN0007530017	ONE TECH	123 500	1 084 206	1 081 243	6,86%
TN0005700018	P.G.H	75 000	826 393	1 375 200	8,73%
TN0007610017	S.A.H	100 000	1 057 693	1 380 400	8,76%
TN0001100254	SFBT	25 780	323 014	322 740	2,05%
TN0006560015	SOTUVER	40 000	542 434	552 440	3,51%
TN0007270010	TPR	92 153	879 669	1 059 391	6,72%
TN0002400505	UBCI	23 500	736 089	794 300	5,04%
TN0007720014	UNIMED	150 000	1 290 307	1 419 300	9,01%
TOTAL			12 002 496	14 029 112	89,03%
Pourcentage par rapport au total des actifs					86,81%

FCP ILBOURSA CEA
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	4 630 386	265 614	4 896 000	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	19 667 982		19 667 982	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(12 295 872)		(12 295 872)	519 201
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		1 761 002	1 761 002	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	12 002 496	2 026 616	14 029 112	519 201

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de D : 547.240, contre un solde nul au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Cessions titres à encaisser	547 240	-
Total	547 240	-

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 338.754, contre un solde de D : 107.462 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	32 521	12 920
Rémunération variable du gestionnaire	302 338	93 097
Rémunération du dépositaire	3 895	1 445
Total	338 754	107 462

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 65.600, contre un solde de D : 5.323 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	7 645	4 708
Redevance du CMF	1 219	478
Retenue à la source	361	137
Achat de titres à décaisser	56 375	-
Total	<u>65 600</u>	<u>5 323</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	5 391 248
Nombre de parts	297 034
Nombre de copropriétaires	230

Souscriptions réalisées

Montant	19 550 381
Nombre de parts émises	1 077 156
Nombre de copropriétaires nouveaux	239

Rachats effectués

Montant	(12 273 375)
Nombre de parts rachetées	(676 219)
Nombre de copropriétaires sortants	(29)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 761 002
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	519 201
Régularisation des sommes non distribuables	724 181
Frais de négociation de titres	(70 786)
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	50 787
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	68 551

Capital au 31-12-2025

Montant	15 721 190
Nombre de parts	697 971
Nombre de copropriétaires	440

FCP ILBOURSA CEA
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 436.362, contre D : 193.227, au 31 décembre 2024 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 15.822 contre D : 10.245, au 31 décembre 2024 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 417.791, contre D : 142.148 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	102 623	43 601
Rémunération variable du gestionnaire	302 340	93 097
Rémunération du dépositaire	12 828	5 450
Total	<u>417 791</u>	<u>142 148</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 23.224, contre D : 15.798 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	12 073	10 752
Redevance du CMF	10 780	4 580
Services bancaires et assimilés	311	145
Autres	60	321
Total	<u>23 224</u>	<u>15 798</u>

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	0,648	0,685	0,448	0,332	0,074
Charges de gestion des placements	(0,599)	(0,479)	(0,188)	(0,356)	(0,264)
Revenus net des placements	0,049	0,206	0,260	(0,023)	(0,189)
Autres charges	(0,033)	(0,053)	(0,031)	(0,039)	(0,010)
Résultat d'exploitation (1)	0,016	0,153	0,229	(0,063)	(0,199)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,036	0,018	(0,016)	0,051	0,025
Sommes distribuables de l'exercice	0,052	0,171	0,212	(0,012)	(0,175)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	2,523	0,453	(0,094)	0,651	0,086
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,744	2,178	1,071	0,819	0,861
Frais de négociation de titres	(0,101)	(0,129)	(0,142)	(0,141)	(0,134)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,165	2,502	0,834	1,329	0,813
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,181	2,655	1,063	1,267	0,613
Résultat non distribuable de l'exercice	3,165	2,502	0,834	1,329	0,813
Régularisation du résultat non distribuable	1,038	0,344	0,275	0,999	1,028
Sommes non distribuables de l'exercice	4,203	2,846	1,109	2,328	1,841
Valeur liquidative	22,576	18,321	15,305	13,983	11,666
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,93%	2,85%	1,29%	2,77%	2,43%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,32%	0,21%	0,31%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,25%	1,02%	1,45%	(0,09%)	(1,61%)

FCP ILBOURSA CEA
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

13.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC FCP ILBOURSA CEA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC- SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien, et versée trimestriellement.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 8%. Cette commission de surperformance fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

Mustapha MEDHIOUB

Expert comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

MF : 373134 KAP 000

Mail : mustapha.medhioub@finor.com.tn

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.131.130, un actif net de D : 2.104.294 et un bénéfice de D : 370.260.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 16 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

Rue du lac constance

Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>1 353 215</u>	<u>1 885 462</u>
Actions et droits rattachés		1 353 215	1 885 462
Placements monétaires et disponibilités		<u>705 352</u>	<u>1 790 020</u>
Disponibilités		705 352	1 790 020
Créances d'exploitation	5	<u>72 563</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>2 131 130</u>	<u>3 675 482</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	26 601	29 639
Autres créditeurs divers	7	235	3 582
TOTAL PASSIF		<u>26 836</u>	<u>33 221</u>
ACTIF NET			
Capital	8	2 053 154	3 532 080
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		51 141	110 181
ACTIF NET		<u>2 104 294</u>	<u>3 642 261</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 131 130</u>	<u>3 675 482</u>

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

Rue du lac constance

Les berges du lac,1053 Tunis

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	85 999	166 948
Dividendes		85 999	166 948
Revenus des placements monétaires	10	10 666	10 496
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		96 664	177 444
Charges de gestion des placements	11	(37 121)	(48 145)
REVENU NET DES PLACEMENTS		59 544	129 299
Autres charges	12	(4 518)	(9 331)
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 026	119 968
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 885)	(9 787)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		51 141	110 181
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 885	9 787
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	30 494	(173 353)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	301 866	551 250
Frais de négociation de titres		(17 126)	(27 863)
RESULTAT DE L'EXERCICE		370 260	470 001

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**Rue du lac constance****Les berges du lac,1053 Tunis****ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>370 260</u>	<u>470 001</u>
Résultat d'exploitation	55 026	119 968
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 494	(173 353)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	301 866	551 250
Frais de négociation de titres	(17 126)	(27 863)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(1 908 226)</u>	<u>(1 656 790)</u>
Souscriptions		
- Capital	23 884	13 047
- Régularisation des sommes non distribuables	664	1 866
- Régularisation des sommes distribuables	46	438
Rachats		
- Capital	(1 879 601)	(1 666 451)
- Régularisation des sommes non distribuables	(49 288)	4 534
- Régularisation des sommes distribuables	(3 931)	(10 225)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(1 537 966)</u>	<u>(1 186 789)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 642 261	4 829 050
En fin d'exercice	2 104 294	3 642 261
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	202 309	312 177
En fin d'exercice	96 019	202 309
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>21,915</u>	<u>18,003</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>21,73%</u>	<u>16,38%</u>

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, dédié exclusivement au personnel de l'UIB titulaire de comptes, épargne en actions (C.E.A) et, régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES « UIB » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2017.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa constitution, soit le 18 mai 2017.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de capitalisation. Le dépositaire de ce fonds est l'« UIB ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

Rue du lac constance

Les berges du lac,1053 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 1.353.215 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Actions & droits rattachés		1 173 790	1 353 215	64,31%
TN000340005 8	AMEN BANK	3 000	142 500	149 217	7,09%
TN000360035 0	ATB	31 450	89 383	119 510	5,68%
TN000740001 3	CARTHAGE CEMENT	71 500	143 000	133 705	6,35%
TN000751001 9	LAND OR	10 900	127 678	160 939	7,65%
TN000753001 7	ONE TECH	14 375	131 738	125 853	5,98%
TN000570001 8	P.G.H	10 625	149 521	194 820	9,26%
TN000761001 7	S.A.H	10 000	84 644	138 040	6,56%
TN000772001 4	UNIMED	8 250	68 108	78 062	3,71%
TN000727001 0	TPR	10 000	103 788	114 960	5,46%
TN000656001 5	SOTUVER	10 000	133 430	138 110	6,56%
	TOTAL		1 173 790	1 353 215	64,31%

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	1 736 531	148 930	1 885 462	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	2 230 616		2 230 616	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(2 793 356)		(2 793 356)	301 866
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		30 494	30 494	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	1 173 790	179 425	1 353 215	301 866

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS*Rue du lac constance**Les berges du lac,1053 Tunis***Note 5 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de D : 72.563, contre un solde nul, au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Cessions titres à encaisser	70 299	-
Autres	2 264	-
Total	<u>72 563</u>	<u>-</u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 26.601, contre D : 29.639, à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	3 045	5 501
Rémunération variable du gestionnaire	22 959	23 050
Rémunération du dépositaire	597	1 088
Total	<u>26 601</u>	<u>29 639</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 235, contre D : 3.582 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	177	310
Rémunération du CAC	-	3 165
Retenue à la source	59	107
Total	<u>235</u>	<u>3 582</u>

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS*Rue du lac constance**Les berges du lac,1053 Tunis***Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	3 532 080
Nombre de parts émises	202 309
Nombre de copropriétaires	720

Souscriptions réalisées

Montant	23 884
Nombre de parts émises	1 368
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(1 879 601)
Nombre de parts rachetées	(107 658)
Nombre de copropriétaires sortants	(246)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 494
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	301 866
Régularisation des sommes non distribuables	9 263
Frais de négociation de titres	(17 126)
Résultat incorporé à la V.L	110 181
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(57 887)

Capital au 31-12-2025

Montant	2 053 154
Nombre de parts	96 019
Nombre de copropriétaires	475

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

Rue du lac constance

Les berges du lac,1053 Tunis

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 85.999, contre D : 166.948 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	2025	2024
Dividendes		
des actions admises à la côte	85 999	166 948
TOTAL	85 999	166 948

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 10.666, contre D : 10.496 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	2025	2024
Intérêts des dépôts à vue	10 666	10 496
TOTAL	10 666	10 496

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 37.121, contre D : 48.145 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	11 801	20 914
Rémunération variable du gestionnaire	22 960	23 049
Rémunération du dépositaire	2 360	4 183
Total	<u>37 121</u>	<u>48 145</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 4.518, contre D : 9.331 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	2 221	5 393
Redevance du CMF	1 983	3 515
Services bancaires et assimilés	254	177
Autres	60	246
Total	<u>4 518</u>	<u>9 331</u>

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	1,007	0,877	0,571	0,389	0,311
Charges de gestion des placements	(0,387)	(0,238)	(0,114)	(0,117)	(0,093)
Revenus net des placements	0,620	0,639	0,457	0,272	0,217
Autres charges	(0,047)	(0,046)	(0,035)	(0,033)	(0,025)
Résultat d'exploitation (1)	0,573	0,593	0,422	0,239	0,192
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,040)	(0,048)	(0,002)	0,003	0,001
Sommes distribuables de l'exercice	0,533	0,545	0,420	0,242	0,193
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,318	(0,857)	(0,357)	0,704	(0,453)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,144	2,725	0,914	0,624	0,282
Frais de négociation de titres	(0,178)	(0,138)	(0,121)	(0,131)	(0,131)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,283	1,730	0,437	1,197	(0,301)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,856	2,323	0,859	1,436	(0,110)
Résultat non distribuable de l'exercice	3,283	1,730	0,437	1,197	(0,301)
Régularisation du résultat non distribuable	0,096	0,260	0,155	0,017	0,022
Sommes non distribuables de l'exercice	3,380	1,990	0,592	1,214	(0,280)
Valeur liquidative	21,915	18,003	15,469	14,456	12,999
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,94%	1,42%	0,76%	0,85%	0,72%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,28%	0,23%	0,24%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,67%	3,25%	2,81%	1,77%	1,48%

FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS

Rue du lac constance

Les berges du lac, 1053 Tunis

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS dépasse un rendement minimum exigé égal à 10%. Cette commission de surperformance qui est de 10% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Mohamed TRIKI (IN FIRST AUDITORS) et Mr Yassine BEN GHORBAL.

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2025	2024
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition	B.1	2 679 819	2 076 980
Immobilisations incorporelles		4 063 065	4 004 220
Moins : amortissements		-2 186 504	-1 717 604
<i>S/Total</i>	B.2	<u>1 876 561</u>	<u>2 286 616</u>
Immobilisations corporelles		199 561 180	177 916 720
Moins : amortissements		-108 124 578	-99 820 127
<i>S/Total</i>	B.3	<u>91 436 602</u>	<u>78 096 593</u>
Titres mis en équivalence		0	0
Immobilisations financières		21 492 434	9 577 890
Moins : Provisions		-2 843 716	-2 927 010
<i>S/Total</i>	B.4	<u>18 648 718</u>	<u>6 650 880</u>
Total des actifs immobilisés		114 641 700	89 111 069
Autres actifs non courants	B.5	149 734	216 057
Total des actifs non courants		114 791 434	89 327 126
ACTIFS COURANTS			
Stocks		108 999 697	126 972 571
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B.6	<u>108 999 697</u>	<u>126 972 571</u>
Clients et comptes rattachés		101 058 591	83 401 228
Moins : Provisions		-18 710 378	-16 971 636
<i>S/Total</i>	B.7	<u>82 348 213</u>	<u>66 429 592</u>
Actifs d'impôts différés	B.8	3 744 215	3 284 462
Autres actifs courants		32 290 988	41 954 386
Moins : Provisions		-856 596	-638 777
<i>S/Total</i>	B.9	<u>31 434 392</u>	<u>41 315 609</u>
Placements et autres actifs financiers	B.10	86 002 979	81 903 107
Liquidités et équivalents de liquidités	B.11	36 727 802	27 298 803
Total des actifs courants		349 257 298	347 204 144
Total des actifs		464 048 732	436 531 270

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig- 2033

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2025 Au 31/12/2025	2024 Au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves consolidées		142 427 509	113 700 689
Autres capitaux propres consolidés		-3 133 845	-1 287 018
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		189 293 664	162 413 671
Résultat de l'exercice consolidé		57 005 282	48 271 763
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	B.12	246 298 946	210 685 434
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		22 001 728	18 171 220
Résultat des minoritaires		1 091 295	-1 091 378
Total des intérêts minoritaires	B.13	23 093 023	17 079 842
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.14	33 161 348	24 755 974
Provisions	B.15	9 569 979	4 329 299
Autres passifs non courants		213 051	227 942
Total des passifs non courants		42 944 378	29 313 215
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.16	44 535 660	62 601 919
Passifs d'impôts différés	B.17	40 376	40 376
Autres passifs courants	B.18	24 647 194	26 490 620
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.19	82 489 155	90 319 864
Total des passifs courants		151 712 385	179 452 779
Total des passifs		194 656 763	208 765 994
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		464 048 732	436 531 270

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Note	2025 Au 31/12/2025	2024 Au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	398 362 631	340 361 979
Autres produits d'exploitation	R.2	555 437	722 051
Total des produits d'exploitation		398 918 068	341 084 030
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	R.3	-10 000 225	-16 347 923
Achats consommés	R.4	253 208 838	223 646 139
Charges de personnel	R.5	32 311 029	27 345 686
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.6	17 491 744	14 738 962
Autres charges d'exploitation	R.7	27 849 155	28 102 516
Total des charges d'exploitation		320 860 541	277 485 380
RESULTAT D'EXPLOITATION		78 057 527	63 598 650
Charges financières nettes	R.8	14 306 782	12 638 880
Produits des placements	R.9	7 847 205	7 906 718
Autres gains ordinaires	R.10	907 286	1 250 112
Autres pertes ordinaires	R.11	1 176 861	1 266 237
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		71 328 375	58 850 363
Impôt sur les bénéfices	R.12	13 085 001	11 560 664
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		58 243 374	47 289 699
Pertes extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		58 243 374	47 289 699
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	R.13	146 797	109 315
Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		58 096 577	47 180 384
Quote-part des intérêts minoritaires	R.14	1 091 295	-1 091 378
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		57 005 282	48 271 762

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig. 2033

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2025 Au 31/12/2025	2024 Au 31/12/2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	58 096 576	47 180 385
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Amortissements & provisions	15 887 298	20 225 680
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	146 796	109 314
. Variation des stocks	F.1 17 972 874	-31 716 576
. Variation des créances	F.2 -17 657 363	-17 046 107
. Variation des autres actifs	F.3 9 729 721	-12 139 585
. Variation des fournisseurs	F.4 -18 066 259	23 490 169
. Variation des autres passifs	F.5 -1 862 218	2 411 979
. Variation des modifications comptables	-352 674	547 656
. Subventions d'investissement inscrite enCP	13 034	0
. Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	-5 760	-4 656
. Ecart de conversion	-2 275 503	2 361 367
. Impôt différé	-459 753	-801 813
. Prélèvement fond social	-1 031 958	-600 000
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	60 134 811	34 017 812
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.6 -21 742 891	-41 585 187
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39 586	51 500
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-13 449 364	-7 598 181
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	785 184	1 126 384
- Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation	9 684 646	4 592 362
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-24 682 839	-43 413 122
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suit à l'émission d'actions	0	0
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-22 500 000	-20 000 000
- Dividendes servis aux minoritaires	-1 667	-883
- Encaissement provenant des placements	2 464 832	99 367 426
- Décaissement pour acquisition des placements	-6 564 704	-104 808 154
- Encaissement provenant des subventions d'investissement	316 002 554	224 208 055
- Encaissement provenant des emprunts	-311 456 111	-213 071 264
- Décaissements affectés au rachat des actions propres	0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-22 055 096	-14 304 821
VARIATION DE TRESORERIE	13 396 876	-23 700 131
Trésorerie au début de l'exercice	F.7 12 444 984	36 145 115
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F.8 25 841 860	12 444 984

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE 2025

I. PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « TPR » est composé de treize sociétés :

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » (Société mère) Son capital social s'élève avant son introduction en bourse à 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 50 000 000 DT.

Tunisie Profilés Aluminium TPR a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés Aluminium ou autres produits, outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE » (Société filiale) Est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est détenu à raison de 99,80% par TPR.

La compagnie Financière d'Investissement « CFI SICAR » (Société filiale) Est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est détenu à raison de 49,5% par TPR.

ALUFOND (Société filiale) Est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.

Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL » (Société filiale) Est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 337 764 DT. Elle a pour objet la fabrication des profilés d'aluminium.

LAVAAL INTERNATIONAL (Société filiale) La participation de TPR SA s'élève à 872 235 Dinars. Elle a pour objet la fabrication des accessoires en aluminium

ALUCOLOR (Société filiale)	Est créée en 2013. Elle est dotée d'un capital social de 1 000 000 DT. La participation de la société mère TPR dans le capital d'ALUCOLOR s'élève à 999 900 DT représentant 99,99% du capital. Elle a pour objet le traitement des surfaces.
METECNAL (Société filiale)	La participation de TPR SA dans le capital de METECNAL, qui est de 300 000 euros, s'élève à 50%. Cette société de droit italien est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques en aluminium pour l'industrie des fluides.
ITALSYS (Société filiale)	Est créé en 2015. Elle est dotée d'un capital social de 100 000 DT. Elle a pour objet la réalisation des études techniques de conception des profilés d'aluminium. La participation de TPR SA dans le capital de ITALYS s'élève à 50 000 DT, représentant 50% du capital.
TPR AFRIQUE (Société filiale)	Est créée en 2017. Elle est dotée d'un capital social de 300 000 000 Franc CFA. La participation de la société mère TPR dans le capital de TPR Afrique s'élève à 741 880 DT. Elle a pour objet la commercialisation de tous genre d'articles en profilés d'aluminium ou d'autres produits, l'import et l'export de tous articles, toutes opérations de représentation, commission et courtage négoce internationale.
TPR ANODAL (Société filiale)	Est créé en 2020, ayant comme objet social le traitement de surfaces de profilés Aluminium par Oxydation Anodique. Son capital s'élève à 10 500 000 DT détenu à hauteur de 52,38% par la société TPR.
TPR GLASS (Société filiale)	Est créé en 2020, ayant comme objet social le façonnage et transformation du verre plat. Son capital s'élève à 13 000 000 DT détenu à hauteur de 53,84% par la société TPR.
TPR COLOR (Société filiale)	Est créé en 2020, ayant comme objet social le traitement de surfaces de profilés en Aluminium par thermo laquage. Son capital s'élève à 10 500 000 DT détenu à hauteur de 52,38% par la société TPR.
LMG	Est une société à responsabilité limitée de droit tunisien. L'activité principale de la société Logistiques Magasin Général est le transport et la location des moyens de transport au privé. Son capital s'élève à 7 603 570 DT détenu à hauteur de 41,03% par la société TPR.
TPR GREEN	Est une société à responsabilité limitée de droit tunisien. L'activité principale de la société TPR GREEN est le développement et l'exploitation d'une centrale de production d'électricité à partir des énergies photovoltaïques.

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêts	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
TPR	100%	100%	Société Mère	Intégration globale
TPR TRADE	99,80%	99,80%	Exclusif	Intégration globale
CFI SICAR	49,50%	49,50%	Exclusif	Intégration globale
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	Exclusif	Intégration globale
ALUFOND	51,82%	51,82%	Exclusif	Intégration globale
LAVAAL INTERNATIONAL	75,00%	75,00%	Exclusif	Intégration globale
ALUCOLOR	99,99%	99,99%	Exclusif	Intégration globale
METECNAL	50,00%	50,00%	Exclusif	Intégration globale
ITAL SYSTÈME	50,00%	50,00%	Exclusif	Intégration globale
CAP TPR AFRIQUE	55,00%	55,00%	Exclusif	Intégration globale
TPR ANODAL	52,38%	52,38%	Exclusif	Intégration globale
TPR GLASS	81,07%	81,07%	Exclusif	Intégration globale
TPR COLOR	52,38%	52,38%	Exclusif	Intégration globale
LMG	41,03%	41,03%	Exclusif	Intégration globale
TPR GREEN	99,99%	99,99%	Exclusif	Intégration globale

III. PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- La conversion des comptes des filiales étrangères ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1. L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;

- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

2. La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers PROFAL, TRP AFRIQUE, METECNAL et LAVAAL est effectuée après retraitements d'homogénéité. L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de changes aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3. L'intégration des comptes

Pour la société contrôlée d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement. L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

4. L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

5. Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

6. Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

7. Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de TPR dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents. Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère et ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La groupe TPR n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2025 et la date d'arrêté des états financiers consolidés, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

VI. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Désignation	Taux
- Marque et brevet	33,33%
- Logiciel	33,33%
- Ecart d'acquisition (Goodwill)	5%
- Construction	4% à 5%
- Matériel et outillage d'exploitation	10% à 33,33%
- Matériel de transport	20%
- Installation Générale Agencement et Aménagement	10%
- Mobilier de bureau	20%
- Matériel informatique	15% à 20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont le groupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3. Charges reportées

Les frais se rattachant au développement du marché extérieur et des produits du groupe et à la notoriété de la marque sont traités en tant que charges à répartir amortissables sur trois exercices.

4. Stocks

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par le groupe, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés. Le stock de produit fini est valorisé selon le coût de production unitaire.

5. Impôt différé

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

6. Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

VII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1 ECARTS D'ACQUISITION

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Ecarts d'acquisition - Titres METECNAL	1 037 307	1 037 307
Ecarts d'acquisition - Titres LMG	2 186 294	2 186 294
Ecarts d'acquisition - Titres TPR GLASS	749 635	0
Sous total	3 973 236	3 223 601
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres METECNAL	-1 037 308	-1 037 307
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres LMG	-218 628	-109 314
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres TPR GLASS	-37 481	0
Total	2 679 819	2 076 980

B.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Logiciels	3 596 970	3 515 260
Marques et brevets	10 587	10 587
Fonds de commerce	452 673	465 277
Autres immobilisations incorporelles	2 835	13 096
Sous total	4 063 065	4 004 220
Amortissements	-2 186 504	-1 717 604
Total	1 876 561	2 286 616

B.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Terrain	9 638 666	7 140 820
Construction	26 144 201	25 704 499
Matériel d'exploitation	104 788 008	98 357 043
Matériel de transport	22 443 484	18 543 261
Agencement, aménagement & installation	18 739 541	10 479 694
Equipement de bureau	1 110 069	965 240
Matériels informatiques	2 627 630	2 378 194
Autres immobilisations corporelles	2 016 784	1 936 446
Immobilisations en cours	12 052 797	12 411 523
Sous total	199 561 180	177 916 720
Amortissements	-108 124 578	-99 820 127
Total	91 436 602	78 096 593

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig, 2033

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025

DESIGNATION	VALEUR D'ORIGINE			AMORTISSEMENTS			V.C.N.
	AU 31/12/2024	Variations	AU 31/12/2025	ANTERIEUR	Variations	CUMUL	AU 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCOPORELLES							
Logiciels	3 515 260	81 710	3 596 970	1 514 423	205 987	1 720 410	1 876 562
Marques et brevets	10 587	0	10 587	10 587	0	10 587	0
Fonds de commerce	465 278	-12 604	452 674	179 500	273 174	452 674	0
Autres immobilisations incorporelles	13 096	-10 262	2 834	13 096	-10 262	2 834	0
Sous Total	4 004 220	58 844	4 063 064	1 717 604	468 899	2 186 503	1 876 561
IMMOBILISATIONS COPORELLES							
Terrain	7 140 820	2 497 846	9 638 666	0	0	0	9 638 666
Construction	25 704 499	439 702	26 144 201	15 287 111	832 718	16 119 829	10 024 372
Materiel d'exploitation	98 357 043	6 430 965	104 788 008	65 370 067	3 847 818	69 217 885	35 570 123
Materiel de transport	18 543 261	3 892 557	22 443 484	11 466 104	2 873 334	14 339 438	8 104 046
Agencement, aménagement & installation	10 479 694	8 259 847	18 739 541	3 271 211	500 833	3 772 044	14 967 497
Equipement de bureau	965 240	144 829	1 110 069	859 300	59 846	919 146	190 923
Materiels informatiques	2 378 194	249 436	2 627 630	2 036 267	131 704	2 167 971	459 659
Autres immobilisations corporelles	1 936 446	80 338	2 016 784	1 530 066	58 199	1 588 265	428 520
Immobilisations en cours	12 411 524	-358 727	12 052 797	0	0	0	12 052 795
Sous Total	177 916 720	21 636 793	199 561 181	99 820 126	8 304 452	108 124 578	91 436 602
TOTAL GENERAL	181 920 940	21 695 637	203 624 245	101 537 731	8 773 351	110 311 082	93 313 163

B.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dépôt et cautionnement	3 718 507	414 020
Prêts aux personnels	702 046	614 123
Titres de participation	16 894 370	8 150 226
Autres immobilisations financières	177 511	399 521
Sous total	21 492 434	9 577 890
Moins : Provisions sur titres de participations	-2 829 316	-2 915 010
Moins : Provisions sur cautions et prêt aux personnel	-14 400	-12 000
Total	18 648 718	6 650 880

Les titres de participation se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2025
TECI	4 000	4 000
GIC	37 700	37 700
BNS	10 000	10 000
ATTIJARI BANK (BS)	5 688	5 595
S.M.U	75 000	75 000
LLOYD	550	550
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	25 000	25 000
SOTUVER	4 442 276	4 442 276
MAGASIN GENERAL	8 832 600	0
Société l'Aluminium du Nord Ouest	35 000	35 000
Comptoir Commercial de l'Aluminium	201 000	201 000
LAVAAL TUNISIE	180 000	180 000
Comptoir Jerba Aluminimuim	65 000	65 000
Action Bancaires	38 767	43 316
CETRAM	600 000	600 000
CETRAM.CO	490 000	490 000
MAGASIN GENERAL	49 286	49 286
SCB	1 545 074	1 545 074
TUNIS.RE	141 428	141 428
ATL	116 002	200 002
Sous total	16 894 370	8 150 226
Provision Titres TECI	-4 000	-4 000
Provision Titres GIC	-37 700	-37 700
Provision Titres Tunis Afrique Export	-25 000	-25 000
Provision Titres LLOYD	-550	-550
Provision Titres Sté l'Aluminium du Nord-Ouest	-35 000	-35 000
Provision Titres Comptoir Commercial de l'Aluminium	-100 500	-201 000
Provision Titres CETRAM	-600 000	-600 000
Provision Titres CETRAM.CO	-490 000	-490 000
Provision Titres SCB	-1 485 018	-1 485 018
Provision Titres MAGASIN GENERAL	-49 286	-34 480
Provision Titres TUNIS.RE	-2 262	-2 262
Total	-2 829 316	-2 915 010

B.5 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Frais préliminaires	149 734	216 057
Total	149 734	216 057

B.6 STOCK

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Stocks matières premières	45 342 221	49 760 332
Stocks de produits finis	24 669 900	25 641 534
Stocks en transit	12 183 444	30 346 246
Stocks filières	7 916 689	8 300 595
Stocks de produits en cours	14 517 457	3 577 354
Produits résiduels	1 240 404	6 110 554
Stocks de pièces de rechange	316 355	616 035
Stocks de marchandises	2 813 227	2 619 921
Total	108 999 697	126 972 571

B.7 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Clients ordinaires	67 955 907	61 602 729
Clients, valeurs à l'encaissement	14 967 043	5 653 214
Clients douteux ou contentieux	18 135 641	16 145 285
Sous total	101 058 591	83 401 228
Provisions pour dépréciation des comptes clients	-18 710 378	-16 971 636
Total	82 348 213	66 429 592

B.8 ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Actifs d'impôts différés " TPR "	2 830 451	2 382 061
Actifs d'impôts différés "ALUFOND"	163 020	147 433
Actifs d'impôts différés "ALUCOLOR"	31 313	25 785
Actifs d'impôts différés "CFI SICAR"	370 333	370 333
Actifs d'impôts différés "METECNAL"	77 242	67 365
Actifs d'impôts différés "PROFAL"	25 070	50 140
Actifs d'impôts différés "TPR Trade"	87 857	102 021
Actifs d'impôts différés "LAVAAL"	74 424	46 228
Actifs d'impôts différés "LMG"	84 505	93 096
Total	3 744 215	3 284 462

B.9 AUTRES ACTIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Prêts au personnel	176 342	119 792
Personnel, avances et acomptes	127 259	116 561
Fournisseurs avances	536 992	94 209
Etat, Crédit de TVA	3 950 092	12 796 444
Etat, Crédit d'Impôt	1 818 944	2 489 786
Débiteurs divers	20 679 036	20 566 489
Charges constatées d'avance	1 312 991	1 405 939
Produits à recevoir	2 855 905	3 325 690
Comptes d'attente	227 782	351 394
Actionnaires opération sur le capital	605 645	688 082
Sous Total	32 290 988	41 954 386
Provisions	-856 596	-638 777
Total	31 434 392	41 315 609

B.10 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Titres cotés et SICAV	886 378	133 289
Billet de trésorerie	72 150 000	73 500 000
Placements	1 420 000	3 740 000
Prêt accordé	11 046 601	4 029 818
Emprunt national	500 000	500 000
Total	86 002 979	81 903 107

Les billets de trésorerie se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025
SPI	5 750 000
CFI	54 700 000
TPS	600 000
MAGASIN GENERAL	2 000 000
MED INVEST	7 000 000
INDINVEST	2 100 000
Total	72 150 000

B.11 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Chèques à encaisser	5 182 492	6 821 817
Banques	30 908 746	19 172 408
Caisse	101 603	32 854
Effets à l'encaissement	534 961	1 271 724
Total	36 727 802	27 298 803

B.12 CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Capital social	50 000 000	50 000 000
Réserves consolidées	142 427 509	113 700 689
Résultat consolidé	57 005 282	48 271 763
Autres capitaux propres consolidés	-3 133 845	-1 287 018
Total	246 298 946	210 685 434

Le résultat par action se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Résultat consolidé de la période	57 005 282	48 271 763
Nombre moyen pondéré des actions	50 000 000	50 000 000
Résultat par action	1,140	0,965

B.13 INTERETS MINORITAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Réserves des minoritaires	22 001 728	18 171 220
Résultat des minoritaires	1 091 295	-1 091 378
Total	23 093 023	17 079 842

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires :

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	Capital social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2024	50 000 000	113 700 689	-1 287 018	48 271 762	210 685 434	18 171 220	-1 091 378	17 079 842
Affectation du résultat de l'exercice 2024		48 271 762		-48 271 762	0	-1 091 378	1 091 378	0
Dividendes distribués par la société Mère		-22 500 000			-22 500 000			0
Dividendes décidés aux minoritaires des sociétés intégrés					0	-1 667		-1 667
Modifications comptables		-277 009			-277 009	-75 665		-75 665
Variation de l'écart de conversion			-1 854 102		-1 854 102	-421 401		-421 401
Subvention d'investissement			13 034		13 034			0
QP subvention d'invest. inscrite en CP			-5 760		-5 760			0
Prélèvement fond social		-1 024 824			-1 024 824	-7 134		-7 134
Variation du périmètre de consolidation		4 256 891			4 256 890	5 427 754		5 427 754
Résultat de l'exercice 2025				57 005 282	57 005 282		1 091 295	1 091 295
Capitaux propres au 31/12/2025	50 000 000	142 427 509	-3 133 845	57 005 282	246 298 946	22 001 729	1 091 295	23 093 023

B.14 EMPRUNTS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Emprunts bancaires "TPR"	14 518 485	10 656 223
Emprunts bancaires "METECNAL"	4 729 508	5 037 918
Emprunts bancaires "PROFAL"	8 939 454	6 124 484
Emprunts bancaires "LAVAAL"	1 947 618	770 294
Emprunts bancaires "LMG"	3 026 283	2 167 055
Total	33 161 348	24 755 974

B.15 PROVISIONS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Provisions pour risques et charges	9 569 979	4 329 299
Total	9 569 979	4 329 299

B.16 FOURNISSEURS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation	41 727 133	55 480 453
Fournisseurs d'immobilisations	279 783	105 464
Fournisseurs effets à payer	2 125 983	6 515 891
Fournisseurs Factures non encore parvenues	402 761	500 111
Total	44 535 660	62 601 919

B.17 PASSIFS D'IMPOT DIFFERES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Passifs d'impôts différés "TPR Trade"	191	191
Passifs d'impôts différés "METECNAL"	40 185	40 185
Total	40 376	40 376

B.18 AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Personnel, rémunérations dues	699 380	593 623
Etats impôts et taxes	2 447 794	2 998 921
Etats, IS à payer	2 901 972	3 095 807
CNSS	1 423 779	1 229 614
Créditeurs divers	8 764 579	7 988 305
Dividendes à payer	91 224	85 156
Charges à payer	4 582 544	6 056 400
Clients avances et acomptes	3 201 369	3 765 702
Produits constatés d'avance	534 553	677 092
Total	24 647 194	26 490 620

B.19 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Intérêts courus	226 099	230 000
Échéances à moins d'un an emprunt	19 757 309	23 634 388
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	51 619 805	51 601 657
Découverts bancaires	10 885 942	14 853 819
Total	82 489 155	90 319 864

R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**R.1 REVENUS**

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Revenus	398 362 631	340 361 979
Total	398 362 631	340 361 979

R.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Quote-part subvention d'investissement	5 760	4 656
Produits des activités annexes	480 650	684 259
Ventes de déchets	69 027	33 136
Total	555 437	722 051

R.3 VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Variation des stocks des produits finis et des encours	-10 000 225	-16 347 923
Total	-10 000 225	-16 347 923

R.4 ACHATS DE MATIERES ET D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Achats stockés de matières premières	168 895 607	189 971 243
Achats emballages	2 031 828	1 185 103
Pièces de rechanges	1 173 872	5 497 500
Achats de fournitures consommables	1 201 206	651 879
Achats d'études et prestations de services	7 979 660	6 846 012
Achats non stockés de matières et fournitures	2 948 250	2 682 796
Frais sur achats de matières premières	7 573 164	7 848 024
Variation de stocks	30 761 560	-20 676 670
Carburants	5 669 502	96 870
Eaux	443 714	355 723
Electricité & Gaz	8 502 316	7 529 749
Achats de marchandises	15 946 149	21 765 300
Transport sur achats	312 750	84 868
RRR sur achats	-230 740	-192 258
Total	253 208 838	223 646 139

R.5 CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Salaires et compléments de salaires	27 414 725	25 038 819
Charges sociales	4 896 304	2 306 867
Total	32 311 029	27 345 686

R.6 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dotations aux amortissements des immobilisations	10 303 208	9 988 849
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 616 202	600 000
Dotation aux résorptions des charges à répartir	89 308	97 441
Dotation aux provisions des créances clients	6 798 336	9 159 973
Dotation aux provisions immobilisations financières	2 400	351 338
Dotation aux provisions des autres actifs	232 625	18 125
Reprise sur provision	-5 550 335	-5 476 764
Total	17 491 744	14 738 962

R.7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Sous-traitance	113 449	237 430
Locations	2 399 067	3 304 529
Entretiens et réparations	8 275 147	6 623 512
Primes d'assurance	1 099 829	821 727
Personnels extérieurs	307 393	1 582 341
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 261 191	3 525 136
Publicités & relations publiques	925 262	1 061 672
Dons et Subventions	152 918	141 657
Transports	2 889 491	2 704 863
Déplacements, Missions et Réceptions	1 575 610	1 389 915
Frais Postaux & Télécommunications	211 974	209 472
Services bancaires et assimilés	883 344	661 852
Jetons de présence	110 000	110 000
Impôts et Taxes	2 519 969	2 515 977
Autres services extérieurs	1 849 921	2 144 666
Autres charges d'exploitation LAVAAL	1 274 590	1 067 767
Total	27 849 155	28 102 516

R.8 CHARGES FINANCIERES NETTES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charges d'intérêts	13 607 562	12 542 634
Intérêts créditeurs	-271 461	-180 019
Escomptes accordés	1 338 026	1 404 838
Escomptes obtenus	0	-52 775
Pertes de change	1 404 839	566 965
Gains de change	-1 772 184	-1 642 763
Total	14 306 782	12 638 880

R.9 PRODUITS DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dividendes	286 496	243 043
Produits de placements	6 674 947	3 874 459
Intérêts sur prêts	885 762	3 789 216
Total	7 847 205	7 906 718

R.10 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Plus-values sur cession d'immobilisations	397 824	80 847
Gains sur éléments non récurrents	509 462	1 169 265
Total	907 286	1 250 112

R.11 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Pertes sur éléments non récurrents	1 168 462	1 257 218
Pertes sur cessions d'immobilisations	8 399	9 019
Total	1 176 861	1 266 237

R.12 IMPOT SUR LES BENEFICES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Impôts sur les sociétés	13 477 485	11 660 618
Contribution de solidarité sociale	92 340	35 707
Contribution conjoncturelle	0	772 073
Charges d'impôts différés	0	25 070
Produits d'impôts différés	-484 824	-932 804
Total	13 085 001	11 560 664

R.13 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition - Titres LMG	146 797	109 315
Total	146 797	109 315

R.14 QUOTE-PART DES INTERETS MINORITAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Quote-part des minoritaires - Société ALUFOND	1 296 022	1 071
Quote-part des minoritaires - Société ALUCOLOR	30	17
Quote-part des minoritaires - Société TPR TRADE	-42	1 255
Quote-part des minoritaires - Société ITALSYS	1 323	1 408
Quote-part des minoritaires - Société CFI SICAR	-62 882	-183 559
Quote-part des minoritaires - Société PROFAL MAGHREB	69 065	52 526
Quote-part des minoritaires - Société LAVAAL	0	-379 502
Quote-part des minoritaires - Société METECNAL	261 454	120 964
Quote-part des minoritaires - Société TPR AFRIQUE	-117 190	-62 007
Quote-part des minoritaires - Société TPR GLASS	-122 336	-247 388
Quote-part des minoritaires - Société TPR ANODAL	105 427	12 128
Quote-part des minoritaires - Société TPR COLOR	40 862	-47 807
Quote-part des minoritaires - Société LMG	-380 444	-360 484
Quote-part des minoritaires - Société TPR GREEN	6	0
Total	1 091 295	-1 091 378

F. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**F.1 VARIATION DES STOCKS**

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubrique "Stocks"	126 972 571	108 999 697	17 972 874

F.2 VARIATION DES CREANCES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubrique "Clients"	83 401 228	101 058 591	-17 657 363

F.3 VARIATION DES AUTRES ACTIFS

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubrique "Autres actifs non courants"	216 057	149 734	66 323
Rubrique "Autres actifs courants"	41 954 386	32 290 988	9 663 398
Total	30 030 858	32 440 722	9 729 721

F.4 VARIATION DES FOURNISSEURS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique "Fournisseurs"	44 535 660	62 601 919	-18 066 259

F.5 VARIATION DES AUTRES PASSIFS

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubrique "Autres passifs courants"	24 647 194	26 490 620	-1 843 426
Rubrique "Autres passifs non courants"	213 051	227 942	-14 891
Compte "Intérêts courus"	226 099	230 000	-3 901
Total	25 086 344	24 536 583	-1 862 218

F.6 DECAISEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubrique "Immobilisations corporelles"	177 916 720	199 561 180	-21 644 460
Rubrique "Immobilisations incorporelles"	4 004 220	4 063 065	-58 845
Ajustement lié à l'acquisition des Immobilisations			-39 586
Total	140 387 253	203 624 245	-21 742 891

F.7 TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE

Désignation	Solde au 31/12/2024
Chèques à encaisser	6 821 817
Banques	19 172 408
Caisse	32 854
Effets à l'encaissement	1 271 724
Découverts bancaires	-14 853 819
Total	12 444 984

F.8 TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	Solde au 31/12/2025
Chèques à encaisser	5 182 492
Banques	30 908 746
Caisse	101 603
Effets à l'encaissement	534 961
Découverts bancaires	-10 885 942
Total	25 841 860

VIII. SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

GROUPE TPR
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

(Exprimé en dinars)

Produits	2025	2024	Charges	2025	2024	Soldes	2025	2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Revenus et autres produits d'exploitation	398 918 068	341 084 030	Achat consommés ou (Déstockage de production)	253 208 838	223 646 139		408 918 293	357 431 953
Production stockée	10 000 225	16 347 923						
Production immobilisée								
Total	408 918 293	357 431 953	Total	253 208 838	223 646 139	• Production	408 918 293	357 431 953
Production	408 918 293	357 431 953	Achat consommés	253 208 838	223 646 139	• Marge sur coût matières	155 709 455	133 785 814
Marge sur coût matière	155 709 455	133 785 814	Autres charges externes	25 329 186	25 586 539		130 380 269	108 199 275
Quote-Part Subvention d'investissement			charges de personnel				0	0,000
Total	155 709 455	133 785 814	Total	25 329 186	25 586 539	• Valeur Ajoutée brute	130 380 269	108 199 275
Valeur Ajoutée Brute	130 380 269	108 199 275	Impôts et taxes	2 519 969	2 515 977			
			Charges de personnel	32 311 029	27 345 686			
Total	130 380 269	108 199 275	Total	34 830 998	29 861 663	• Excédent brut d'exploitation	95 549 271	78 337 612
Excédent brut d'exploitation	95 549 271	78 337 612	Autres charges ordinaires	1 176 861	1 266 237			
Autres produits ordinaires	907 286	1 250 112	Charges financières	14 306 782	12 638 880			
Produits des placements	7 847 205	7 906 718	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	17 491 744	14 738 962			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	13 085 001	11 560 664			
Total	104 303 762	87 494 442	Total	46 060 388	40 204 743	• Résultat net des entreprises intégrées	58 243 374	47 289 699
• Résultat net des entreprises intégrées	58 243 374	47 289 699	Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	146 797	109 315			
Total	58 243 374	47 289 699	Total	146 797	109 315	• Résultat net de l'ensemble consolidé	58 096 577	47 180 384

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2025**

*Messieurs les actionnaires
de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,
Rue des usines Z.I Sidi Rezig
2033 Megrine*

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 06 juin 2025, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de	464 048 732 TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de	57 005 282 TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société TPR et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

▪ **Comptabilisation des revenus :**

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2025 s'élève à 398 362 631 DT provenant principalement des ventes des profilés d'aluminium sur le marché local et à l'exportation.

Les revenus en résultant sont comptabilisés selon les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 3 relative aux revenus, lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économique futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Risque identifié :

Le risque que des ventes effectuées à l'exportation soient comptabilisées en 2025 sans que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété soient transférés à l'acheteur constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison de la diversité des conditions de ventes et notamment des incoterms négociés avec les clients.

Notre réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux comprennent principalement :

- Une revue critique des dispositifs du contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour déterminer le chiffre d'affaires se rattachant à l'exercice,
- Une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés,
- Des demandes de confirmations auprès des clients étrangers,
- Des rapprochements entre les données issues des contrats / factures et les données comptabilisées

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société TPR. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère

comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 11 mai 2026

Les Co-commissaires aux Comptes

InFirst Auditors

Mohamed TRIKI

Yassine BEN GHORBAL